



VETERINARIA

Bulletin d'information de l'Union Professionnelle Vétérinaire
2012 - N° 6 Septembre - Octobre

Paraît 8 x par an : Septembre - Octobre • Bureau de dépôt : Oostende 1 • Erkenningnr.: P708515



- chats errants : Madame Onkelinx réagit à notre pétition
- UNPLIB : enquête sur la pénurie en rurale
- comment gérer l'assainissement après brucellose ?
- nos jeunes promus en déprime ?

VETERINARIA

**Bulletin de l'Union
Professionnelle
Vétérinaire**



**Administration et
Rédaction :**

UPV
Rue des Frères Grislein 11
1400 NIVELLES
Tél. : 067 21 21 11
Fax : 067 21 21 14
TVA BE 0452 622 289
secretariat@upv.be

N° d'enregistrement :

Dépôt légal B.D. 25 949

Editeur responsable :

UPV / Dr A. SCHONBRODT
Rue des Frères Grislein 11
1400 NIVELLES

Régie publicitaire :

Dr M. de BILDERLING
Dr Carine DALCQ

Parution : 8 fois par an

Diffusion :

2.850 exemplaires auprès de tous les docteurs vétérinaires francophones établis en Belgique, ainsi que les étudiants de 3^e doctorat en médecine vétérinaire.

Les auteurs sont responsables des opinions exprimées dans leurs articles.

La revue ne reflète donc pas nécessairement les vues de l'UPV.

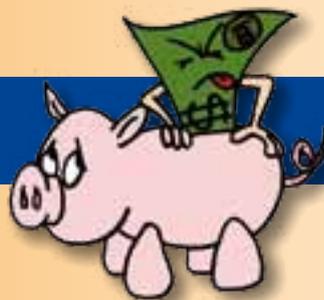
«Any reproduction of the contents, totally or partly, is prohibited without previous permission of the Veterinaria's redaction.»

«Toute reproduction du contenu, totale ou partielle, est interdite sans l'accord préalable de la rédaction du Veterinaria.»

Photo couverture :

photo Poco a poco

Imprimerie : De Smet



Sommaire

- 3 EDITO
- 4 Comment gérer les épizooties
- 8 Contrôle des population félines
- 10 Assistant vétérinaire
- 12 Alors, Fukushima dans les aliments, qui faut-il croire ?
- 14 Un stage en laboratoire de recherche
- 16 Mortalité des abeilles
- 20 Courrier des lecteurs
- 22 Rentrée académique au Pôle ruminants-porc
- 24 Une relève mi-chair, mi-poisson ou mi-figue, mi-raisin
- 30 Vétérinaire rural : pénurie or not pénurie ?
- 33 Statistiques indépendants et professions libérales 2011
- 37 Vétérinaires Sans Frontières
- 44 Le clin d'œil de Wite
- 46 Olla Podrida : Dunlop, un vétérinaire inventeur du pneu !
- 48 Le coin de l'herboristerie : la menthe poivrée
- 52 VT Surfing
- 56 Tourisme : 2 Fleurons de notre beau Pays : les Brasseries & la Gastronomie
- 59 Annonces
- 60 Calendrier Belgique
- 63 Calendrier étranger
- 64 Bon de commande



Avec le soutien de

Bayer
Belfius
Brasseur
CBC

Clinivet
Elanco
Merial
MSD

Pfizer
Prodivet
Virbac
Vtrade



		avant 31 mars	après 31 mars		
PRATICIENS	Etudiants	-	Gratuit		
	JEUNES	2011	50	55	
		2010	130	145	
		2009	185	210	
		2008	235	260	
		2007	290	325	
	Cotisation de base (praticien isolé)		350	390	
	Associations ¹ :	Nombre de VT	2	590	660
			3	795	890
			4	975	1090
			5	1115	1250
			6	1230	1375
7			1310	1450	
8			1355	1520	
Cotisation de base (vétérinaire non praticien : fonctionnaire, chercheur, enseignant, employé,...)		100	110		
Pensionnés		55	70		
Vétérinaires à l'étranger		100	110		

Cotisation 2012 : diminution de la cotisation UPV : l'indexation de 3,39% ne sera pas appliquée cette année

¹ Associations : cette cotisation vaut si tous les associés sont membres, le paiement se fait en seul versement et une seule facture est émise.

La Commission DQV a obtenu de l'UPV, une réduction de 10€ par cotisation si paiement combiné de la cotisation DQV 2012 (50€) avec votre cotisation UPV, à titre de simplification administrative.

Exemple 1 : cotisation de base UPV (350€) + cotisation DQV (50€) = 400€ -> à payer 390€

Exemple 2 : cotisation UPV association de 3 (795€) + 3 cotisations DQV (150€) = 945€ -> à payer 915€

Ces montants **comprennent la TVA** (21 %), qui est récupérable pour tous les assujettis. Une facture acquittée vous sera envoyée après encaissement de votre cotisation.

Le paiement, sur le compte ING 310-0247136-66 (IBAN : BE07 3100 2471 3666, BIC : BBRUBEBB), se fait par année civile et vaut pour l'année.

Veillez ajouter votre ou vos numéros d'inscription à l'Ordre en communication du transfert bancaire.

Si vous ne vous retrouvez pas dans le tableau ci-dessus, si vous avez des questions ou si vous traversez des moments financièrement difficiles, vous pouvez contacter le bureau de l'UPV, votre demande sera traitée en toute confidentialité.

N'oubliez pas de nous transmettre votre « fiche de renseignements » (une par vétérinaire dans les associations), afin de nous permettre de tenir notre fichier à jour et de vous envoyer les informations ciblées en fonction de vos centres d'intérêts. Surtout, vérifiez vos données personnelles sur le nouveau site de l'UPV (www.upv.be) -> espace vétérinaire -> onglet « ma fiche » (même login, si problème contactez le secrétariat de l'UPV)

Fiche de renseignements

Données personnelles

Les données de ce cadre ne seront JAMAIS diffusées par l'UPV

Nom : N° Ordre : Année diplôme :

Adresse : Tél ou GSM personnel :

privée e-mail personnel :

Date de naissance :/...../..... Sexe : M / F

Données professionnelles

Les renseignements que vous nous fournissez dans ce cadre peuvent être utilisés par l'UPV pour la promotion de votre pratique vers le public et les médias, sauf si vous en faites le choix contraire ci-dessous

Dénomination de la pratique :

Exercice : seul / en association avec : (n° OMV)

Adresse professionnelle : n° rue

CP Localité

Tél : Fax :

GSM : n° TVA :

e-mail : site web :

Centres d'intérêt

Cochez les cases correspondant à vos spécificités et pour les titres en bold, indiquez le classement de vos préférences (1 = 1^{er} choix, etc...)

<input type="radio"/> Animaux de rente <input type="radio"/> Bovins <input type="radio"/> Pisciculture <input type="radio"/> Volaille <input type="radio"/> Abeilles <input type="radio"/> Petits ruminants <input type="radio"/> Porcs <input type="radio"/> Autres :	<input type="radio"/> Animaux de Compagnie <input type="radio"/> Cardiologie <input type="radio"/> Dermatologie <input type="radio"/> NAC <input type="radio"/> Ophtalmologie <input type="radio"/> Pigeons <input type="radio"/> Reproduction <input type="radio"/> Comportement <input type="radio"/> Imagerie médicale <input type="radio"/> Nutrition <input type="radio"/> Orthopédie <input type="radio"/> Practice management <input type="radio"/> Autres :
<input type="radio"/> Insémination / transfert embryon	<input type="radio"/> Expertises civiles et judiciaires
<input type="radio"/> Médecine équine <input type="radio"/> J'accepte des cas référés en dentisterie et souhaite figurer sur la liste éditée par l'UPV	<input type="radio"/> Autres centres d'intérêt :
<input type="radio"/> Denrées alimentaires, certification <input type="radio"/> CDM pour l'AFSCA <input type="radio"/> Conseils et audit	

Choix complémentaires

- je désire que l'on m'envoie mon login pour l'espace vétérinaire du site www.upv.be
- je ne veux pas recevoir de courriel de l'UPV
- je ne souhaite pas que mes données professionnelles soient diffusées vers le grand public



EDITO

Combien tu donnes ?

Quelle est la juste rémunération à donner à un remplaçant, un aide, un collaborateur occasionnel...?

Un chiffre, un chiffre, nous demande-t-on !

Pas facile...Sauf éventuellement, pour le statut salarié.

C'est réglementé. Notre profession fait partie de la Convention Paritaire 336. Le salaire est déterminé par la Convention Collective du Travail et, pour un salarié de 24 ans, le Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti est de 1472.40€ (source UCM). Le salaire barémique (indexable) dépend exclusivement de l'âge du travailleur, peu importe sa formation, son expérience et sa fonction au sein de l'entreprise. Néanmoins, chaque employeur individuellement peut (officiellement ou officieusement) fixer un barème interne à son entreprise et donc nuancer le niveau de rémunération en fonction, par exemple, du niveau d'études, de l'expérience professionnelle ou de la fonction exercée.

Les seules contraintes sont la non discrimination et le respect du salaire minimum fixé par la Convention Paritaire. Outre Quiévrain, ce statut a été développé et toute une série d'amendements sont développés (les heures d'astreintes, supplément WE, nuits etc :

<http://www.veterinaire.fr/documents-v2/Documents%20Pdf/Conventions%20collectives.pdf>

Voilà la base.

Dans le cas ponctuel du remplacement occasionnel, essentiellement lié aux absences dues au divertissement, repos et vacances, nous devons (prescrit déontologique) assurer le suivi des soins et plus largement le suivi de nos patients. Recourir soit au service de garde régional (facile, mais au risque de dérive de clientèle même si «proscrit par les prescrits» de la déontologie), soit à un remplaçant (la garantie d'un suivi personnalisé par un jeune collègue bien souvent, quoique...)

Et dans ce cas, le cochon payeur, celui que l'on traite parfois de négrier, que lui faut-il déboursier pour honorer dignement et respectueusement son confrère ?

Nous ne pouvons établir des règles, mais quelques réflexions peuvent orienter les décisions.

Tout d'abord, c'est la déontologie qui nous guide avec en toile de fond le respect du travail effectué, et la confraternité qui nous habite.

Des mots, rien que des mots, me direz-vous. Oui, et un miroir le matin pour se regarder en face.

Le sine qua non : les modalités doivent être établies avant le travail...nous indique l'expérience (le voilà qui revient encore avec son expérience, le vieux !)

Et puis, et puis... tout travail mérite salaire, mais tout salaire mérite travail (ça, c'est pour ceux qui touchent sans rien foutre...y en a plein dans notre société !)

Certains disent : «pas de bras, pas de chocolat». Peut-être faut-il lier les honoraires au travail effectué. Et j'entends déjà : «je suis resté à attendre des heures pour rien !!» Ben oui, c'est cela le statut d'indépendant.

Alors, c'est quoi, la réponse ? Ce ne sera pas un chiffre, bien entendu. Ce sera une question parce que ce sujet mérite concertation afin d'éditer des lignes directrices.

La question : quels sont les critères de rémunérations que vous utilisez pour payer vos remplaçants et autres collaborateurs ? Quelle est votre philosophie économique en la matière ?

A travers les propositions recueillies, je voudrais vous proposer ultérieurement un outil de référence qui nous faciliterait la prise de décision du montant à octroyer pour service/travail rendu.

Merci de faire parvenir vos conseils et remarques via upv@upv.be ou par fax au 067.21.21.14

Marcel Renard
Président UPV



Comment gérer les épizooties ... avant et après ...

Suite à l'épisode de brucellose que nous avons connu il y a quelques semaines, tous les intervenants dans les élevages bovins ont été confrontés à la même question :

«Et maintenant ?»

Nous avons tous senti le vent du boulet et nous voudrions ne plus risquer d'être pris au dépourvu par les questions légitimes de nos clients.

C'est pourquoi le Veterinaria a consulté nos organes de référence privilégiés, l'AFSCA et la Faculté.

Voici la synthèse que nous avons pu tirer de leurs conseils.

Au préalable, soulignons que, comme le précise le Dr Naassens,

«Si un fermier ou un vétérinaire prend de nouvelles mesures permettant d'améliorer l'hygiène et la biosécurité dans le contexte d'une épizootie comme cet épisode de brucellose, il serait bon et tout à fait justifiable qu'il continue à le faire après, car une nouvelle introduction de cette maladie ou d'une autre ne pourra jamais être exclue !

Il est donc indispensable de faire passer le message que cet épisode de brucellose doit être un tremplin qui permettra d'augmenter globalement et à long terme la biosécurité des élevages et de tous ses intervenants...»

1. Où se trouvent les brucellas ?

Si la brucellose n'existe pas dans une exploitation, le microbe responsable doit venir d'ailleurs: il aura toujours pour origine un animal infecté par la brucellose, la contagion se fera directement ou indirectement. Ce microbe peut en effet survivre plus ou moins longtemps dans le milieu extérieur, voici quelques exemples;

- locaux vides, murs, mangeoires, sol, abreuvoirs : de 1 à 2 mois (d'où l'importance d'une bonne désinfection),
- fumier, litière : de 1 mois en profondeur à 1 an en surface,
- lisier, purin : de 6 à 8 mois,
- prairie : 3 mois si le temps est humide et froid, 1 mois si l'herbe est courte et le temps sec et chaud,
- eau : 2 mois ; les petits ruisseaux à faible débit sont les plus dangereux.

La chaleur (au dessus de 55°), les désinfectants détruisent le microbe assez rapidement, l'eau de javel est efficace, de même que la chaux vive ou la cyanamide

à raison de 2% en concentration dans le fumier ou le lisier pour autant que tout soit bien mélangé .

2. Comment le microbe pénètre-t-il dans l'animal ?

- Le plus souvent, la vache, le taureau vont tout simplement manger quelques milliers de germes qui se trouvent dans la nourriture ou l'eau contaminées, le veau sera contaminé dès la naissance ou par le colostrum ou le lait.



si vous désirez prendre toutes vos précautions, adoptez les masques conseillés dans les lazarets au Moyen-Age



- Le germe peut aussi pénétrer dans l'animal indemne en traversant la peau au niveau des pattes, de la mamelle...
- Le germe peut aussi entrer au niveau des yeux, la queue des vaches contaminées sert alors de goupillon pour l'environnement.
- Enfin le germe peut venir lors d'une saillie par un taureau infecté ou être transporté par du matériel non désinfecté, des vétérinaires, des marchands ou toutes autres personnes qui ne prendraient pas les mesures adéquates de désinfection et d'hygiène. Selon les données disponibles, la voie la plus importante et la plus fréquente est de loin la voie digestive.

3. Comment les germes vont se retrouver à l'extérieur ?

Un animal qui a fait une infection brucellose va devenir porteur à vie, il va excréter ces germes dans le milieu extérieur par les selles (veaux), par les avortons, les écoulements après vêlage, le lait (vaches), par le sperme (taureau). Cet animal va paraître en bonne santé, mais il va contaminer les animaux voisins qui, eux, recommenceront le cycle. De plus, un tel animal est dangereux pour l'homme qui peut aussi contracter la maladie.

La maladie prend donc un caractère insidieux et peu spectaculaire au début puis devient explosive quelques mois plus tard dans une ferme ou quelques années plus tard dans une région. Pour un ou deux animaux qui n'ont pas été éliminés à temps, des régions entières sont contaminées des années plus tard...

4. Comment éviter la brucellose ?

Tout d'abord tout traitement est interdit par la loi et, de plus, il est illusoire. En effet, si des traitements massifs aux antibiotiques peuvent améliorer les symptômes sur un animal, cet animal traité va quand même disséminer des germes dans son entourage. De plus, la brucellose humaine se traite par la prise d'antibiotiques pendant des mois (4 à 6 mois). Un traitement pour un animal serait long, coûteux et fastidieux.

1. éviter les achats si possible; une analyse de sang négative à ce moment est loin de donner 100% de garantie.
2. se renseigner constamment sur l'état sanitaire des cheptels voisins, prendre ou faire prendre les mesures prescrites par la loi et se conformer aux directives de l'inspection vétérinaire.



quittez toute exploitation avec des bottes propres

Dans les régions à problèmes, d'autres mesures sont nécessaires:

3. éviter de laisser errer les chiens, ils sont souvent des vecteurs méconnus.
4. apporter de l'eau de la distribution si les points d'eau sont suspects.
5. dresser des clôtures solides, doubles si les cheptels voisins sont contaminés.
6. faire les examens nécessaires au moindre signe (avortement, veau mort-né, arrière-faix, stérilité,...), isoler les animaux suspects.
7. prélever du sang, du lait le plus souvent possible au fur et à mesure que le danger se rapproche, un examen sur un animal déjà contaminé peut être négatif. La plupart des avortements ne sont pas brucelloses, faire analyser un échantillon d'arrière-faix, de lait ou de colostrum des 4 quartiers, de sang, l'avorton, est toujours une bonne précaution. Pour les taureaux suspects, une analyse du sperme peut éviter la contamination du troupeau entier.
8. ne jamais reprendre un animal qui est allé au marché ou dans une exploitation qui vous est inconnue.
9. exiger une hygiène parfaite pour ceux qui doivent pénétrer dans l'exploitation et mettre à leur disposition de quoi pratiquer cette hygiène (seau d'eau + eau de javel, pédiluve,...).
10. éviter les prêts de vèluses, épancheurs, tonneau à lisier...
11. si possible, laisser les mêmes animaux dans les mêmes prairies ou les mêmes étables; s'il y a une contamination, un seul lot sera infecté.

5. Pour la désinfection d'une exploitation qui est foyer de brucellose:

Les lignes directrices indiquées pour le nettoyage et la désinfection d'une exploitation foyer sont :

- 1) La procédure globale du nettoyage et de la désinfection d'un foyer après l'assainissement peut être divisée en 6 étapes.
- 2) La maîtrise des différentes étapes et les méthodes de contrôles conditionnent l'efficacité et le coût du nettoyage et de la désinfection.

1. Vider l'exploitation du matériel (potentiellement) contaminé

- **Vider les bâtiments**
Avant de nettoyer un bâtiment, il faut le vider : sortir le matériel et tous les outils (ficelles, cordes etc.) et démonter tous les éléments démontables. Enlever le fumier (finir à la fourche et au balai) et les aliments en limitant les risques de contamination.
- **Enlever/traiter le fumier** (courte persistance de Brucella tuée au-delà de 55 °C).

Les obligations et/ou recommandations que nous communiquons aux exploitants d'une ferme foyer de brucellose sont :

1. De traiter sur place (= au sein de l'exploitation) le fumier et les effluents contaminés, en le stockant hors d'atteinte des animaux de la ferme ;
2. Avant de recouvrir le tas de fumier, il est recommandé d'hygiéniser ce dernier, par exemple en y incorporant de manière homogène de la cyanamide calcique à raison de 5 kg/m³ ;



le pédiluve : des bottes propres avant ET après

3. Le tas doit être immédiatement recouvert d'une couche de terre (ou de fumier non infecté) ;
4. Il faut stocker ce dernier au moins pendant 3 semaines ;
5. Après cette période de stockage/traitement, le fumier peut être épandu sur des terres agricoles avec la recommandation qu'il ne s'agisse ni de prairies, ni de terres jouxtant des prairies.
6. Il est également recommandé d'enfourer ce fumier directement après épandage par le labour de la parcelle concernée.
7. Tout le matériel ayant servi à la manipulation du tas sera soigneusement nettoyé et désinfecté.
Lors de la collecte, du transport et de l'entreposage, il est important de respecter au maximum les règles d'hygiène et de désinfection à l'endroit de chargement et pour les moyens de transport.

- Enlever/traiter le lisier (longue persistance de Brucella pendant plusieurs mois)
Le lisier est également une source importante de contamination et doit également être enlevé avant qu'un nettoyage approfondi puisse être effectué.
NB : L'opérateur a l'obligation de se défaire des matières relevant du point 11 de l'article 9 de l'arrêté royal du 6 décembre 1978 relatif à la lutte contre la brucellose bovine, donc, par déduction, notamment le lisier. A ce titre, ces matières sont à considérer comme des déchets qui tombent sous la compétence des régions pour tous les aspects de leur élimination.

Le lisier doit :

- soit être transformé au moyen d'un traitement par la chaleur ou un autre traitement qui garantit la destruction de la bactérie (compostage, biométhanisation, ...).
 - soit être stocké pendant au moins 4 semaines dans un endroit séparé. Il est nécessaire de le mélanger de façon homogène avec un désinfectant (p.ex. chaux vive ou cyanamide calcique 20 kg/m³). Après stockage, il peut être épandu et enfoui directement sur des terres de cultures sans pâture ni ruisseau avoisinants.
 - soit être épandu et enfoui directement sur des terres de cultures sans exploitation, pâture, ni ruisseau avoisinants.
- Lors de la collecte, du transport et de l'entreposage, il est important de respecter au maximum les règles d'hygiène et de désinfection à l'endroit de chargement et pour les moyens de transport.

• Traiter les pâtures

Soit un traitement à la cyanamide calcique en poudre (300 kg/ha) ou en granulés (500 kg/ha), soit laisser les pâtures non occupées pendant 6 semaines à 8 semaines. Cette période est à moduler en fonction des conditions atmosphériques et selon le climat et la saison.

• Enlever les aliments

Les aliments dans l'exploitation qui ont été en contact avec les animaux ou le matériel contaminé doivent également être détruits.

La même procédure que le fumier est d'application. Concernant l'ensilage de maïs ou d'herbe, les parties non couvertes doivent être détruites, le reste peut être utilisé.

• Destruction des nuisibles

Pour autant que des nuisibles soient présents en quantités abondantes dans l'exploitation et vu que ces animaux peuvent véhiculer les bactéries et les virus, leur destruction doit aussi faire partie de l'assainissement d'un foyer. Il est recommandé de faire appel à une firme spécialisée pour le réaliser.

2. Nettoyage de l'exploitation à sec

Le nettoyage à sec envisage l'élimination des matières organiques dans les bâtiments et sur le matériel afin d'assurer l'efficacité des désinfectants qui sont moins actifs ou inactifs en présence de matière organique. Le raclage/balayeage des sols bétonnés et le raclage des sols en terre battue sont fortement conseillés car ils permettent d'éliminer un maximum de déjections présentes et limitent la création de boues lors du lavage. Après l'enlèvement des matériaux, l'exploitant :

- nettoie à sec tous les bâtiments où les animaux ont séjourné : sol, murs, séparations, barrières, ventilateurs, fenêtres, mangeoires et abreuvoirs, etc.,
- nettoie les locaux annexes (local de vêlage, quarantaine),
- nettoie les machines et le matériel contaminés,
- met les déchets de paille, d'aliment et les poussières collectées sur le fumier,
- jette le petit matériel (brosses, raclettes, cordes) qui peut difficilement être désinfecté.

3. Nettoyage à l'eau = trempage puis décapage avec un nettoyeur à haute pression

Une fois le nettoyage à sec terminé, le nettoyage à l'eau de l'exploitation avec un nettoyeur à haute pression doit être réalisé. Cette opération, aussi appelée nettoyage humide, a pour but d'enlever tout restant de matériel contaminant qui pourrait résister à la désinfection.

Le trempage à l'eau claire (1 à 1,5 litres d'eau par m² pendant 3 à 5 heures) et au moyen d'un jet d'eau à basse pression limite les quantités d'eau à utiliser lors du décapage lorsque le nettoyage à sec a été correctement réalisé. Si le nettoyage à sec est négligé, les quantités d'eau et le temps du nettoyage avec un nettoyeur à haute pression peuvent être doublés.



Il existe des détergents permettant d'améliorer l'efficacité du trempage. Un rinçage à l'eau claire du bâtiment et du matériel est indispensable après l'utilisation d'un détergent.

4. Désinfection

Le nettoyage étant réalisé, on peut procéder à la désinfection de l'exploitation. La désinfection peut se faire :

- soit par l'exploitant,
- soit par une entreprise de désinfection privée agréée ; dans ce cas, le détenteur demande à la firme une attestation de désinfection.

L'exploitant (ou la firme) :

- réinstalle le matériel et remonte les éléments démontables ;
- procède à une désinfection humide des surfaces propres à l'aide d'un désinfectant dosé correctement ;
- veille à ce que la température soit suffisante et adaptée en fonction du désinfectant ;
- laisse sécher après désinfection ; à cet effet, il faut garder les portes et fenêtres des bâtiments désinfectés fermées.

Le vétérinaire d'épidémiologie peut conseiller l'exploitant sur le choix du désinfectant à choisir sur base de la liste des biocides agréés et publiée sur le site du Service Public Fédéral (SPF) Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Une liste est consultable via le lien ci-dessous sur le site de l'AFSCA : http://www.favy-afsca.fgov.be/autocontrôle-fr/informations/biocidesautorises/documents/biocidenbrucellose_20120521_FR_000.pdf

5. Contrôle du nettoyage et de la désinfection

Après que le détenteur ait notifié le nettoyage humide et la désinfection de son exploitation, une équipe de l'AFSCA (inspecteur ou contrôleur) procède à un examen visuel. Un jugement favorable ou défavorable est décidé sur base des observations. L'équipe réalise également sur place un test ATP. Si les résultats du test ATP sont favorables, le nettoyage et la désinfection sont considérés clos.

6. Vide sanitaire

Après un vide sanitaire, le repeuplement peut avoir lieu. Le vide idéal serait de 21 jours à 1 mois. La période peut être modulée en fonction des données épidémiologiques et les circonstances de la contamination.

- Destination des effluents, déjections des foyers :

Cf éléments ci-dessus ;
Comme déjà mentionné plus haut, il faut se référer à la législation relative à la brucellose qui impose, pour un foyer de brucellose :

Art. 9. Dès qu'il résulte des examens que l'existence de la brucellose est confirmée, l'exploitation est considérée comme foyer.

L'inspecteur vétérinaire en informe officiellement le responsable, le médecin vétérinaire et le bourgmestre. Les mesures suivantes sont d'application dans le foyer :

11. la paille, la litière et toute matière ou substance, entrées en contact avec un bovin atteint, suspect et considéré comme infecté ou le placenta, doivent être immédiatement détruites, brûlées ou enterrées après avoir été aspergées

d'un produit désinfectant autorisé par l'inspecteur vétérinaire ;

12. le fumier provenant des abris ou autres locaux utilisés pour les bovins doit être stocké dans un endroit hors d'atteinte des animaux de la ferme, aspergé d'un désinfectant autorisé par l'inspecteur vétérinaire et conservé pendant au moins trois semaines.

Il n'est pas nécessaire d'asperger le fumier de désinfectant s'il est recouvert d'une couche de fumier ou de terre non infectée.

Les effluents des abris ou autres locaux utilisés pour le bétail doivent être désinfectés s'ils n'ont pas été enlevés en même temps que le fumier.

Pour la gestion des placentas et autres déchets animaux, en dehors des obligations réglementaires telles que décrites ci-dessus, et dans un cadre plus général, tout produit d'avortement devrait être considéré comme à risque (pour la brucellose, mais également pour d'autres maladies zoonotiques !), et donc traité avec les mêmes précautions.

Il est également important de rappeler que tout déchet animal est potentiellement dangereux, par la présence d'agents microbiologiques zoonotiques (E-Coli, Salmonella, Toxoplasma, Echinococcus,...).

Nous remercions très confraternellement les Drs Pierre Naassens et Michaël Vandecan de l'AFSCA, ainsi que le Professeur Claude Saegerman, de la FMV de Liège, pour leur aide magistrale qui m'a permis de rédiger cette synthèse.

Synthèse : AS

Sources

- Dr Naassens et Dr Vandecan, courrier du 04/06/12
- C. Merveille, Cl. Saegerman, F. Moreau et J. Degand *Probio-revue* vol 11, n°3 - 1988 la brucellose



Contrôle des populations félines

La Ministre Onkelinx n'est pas imperméable à la position de la SAVAB

Comme vous pouvez vous en rendre compte ci-dessous, Madame Onkelinx se réserve encore une certaine marge de manoeuvre par rapport à la position du Conseil Supérieur du Bien-Etre et se déclare sensible aux arguments de la SAVAB. La pétition de la SAVAB a circulé jusqu'au 15 septembre et a recueilli des centaines de signatures de praticiens, mais aussi de leurs proches et de leurs clients.

Communiqué du SPF Santé Publique

Nous avons pris connaissance de la pétition «Loi Onkelinx» Stérilisation des chats lancée par l'UPV.

Comme annoncé dans le communiqué du 8/6/2012 émanant du Cabinet Onkelinx, dont copie en annexe, seules les deux premières étapes du plan figurent dans l'arrêté royal. Et pour cause, la dernière étape du plan se fera sous condition. En effet, cette phase prévue à partir du 1/9/2016, visant la stérilisation de tout chat né après le 1/9/2012, ne sera envisagée qu'après une évaluation



tion fondée sur les statistiques des chats recueillis dans les refuges.

Dès lors, nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre cette information aux

vétérinaires praticiens car il est important que ceux-ci comprennent bien que le but du Plan Chats est de stabiliser la population de chats et non d'éradiquer les chats dits de gouttière.

VT Surfing



OGM : aucun risque, selon la conseillère scientifique de la Commission

Les OGM ne présentent pas plus de risques que leurs équivalents conventionnels, a déclaré Anne Glover, lors d'un entretien accordé à EurActiv Bruxelles.

Remettre sur le tapis le débat sur les OGM risque d'irriter les États qui ont mis en place certaines interdictions. C'est pourtant ce qu'a fait Anne Glover, conseillère scientifique principale de la Commission depuis le début de l'année. Pour elle, le principe de précaution n'est plus de rigueur.

«Il n'existe aucun cas concret d'impact négatif sur la santé humaine et animale ou sur l'environnement, a déclaré Mme Glover à EurActiv Bruxelles. C'est une preuve assez convaincante. J'irai donc jusqu'à dire que les OGM ne présentent pas plus de risques que les produits conventionnels».

Cependant, la scientifique a voulu nuancer ses propos, en affirmant qu'elle ne faisait pas la promotion des cultures controversées. Dans tous les cas, manger comporte des risques, selon elle : «Nous oublions souvent que la plupart des plantes sont toxiques. Ce ne sont que la cuisson et les quantités que nous consommons qui les rendent comestibles.»

Raréfaction des ressources

Mme Glover a aussi adressé une pique aux États qui interdisent les OGM, en affirmant que les preuves scientifiques devraient jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques. «Je pense que nous pourrions vraiment avancer en Europe si nous obligeons les décideurs à se justifier lorsqu'ils rejettent une preuve», a-t-elle ajouté.

Elle estime nécessaire que les OGM et les autres avancées scientifiques soient exploités pour trouver des solutions...

<http://www.euractiv.fr/>

25 juillet 2012



VERAFLOX®

Oral suspension 2,5% for ca

Infections respiratoires, plaies et abcès

Spécial pour le chat

- Dès l'âge de 6 semaines.
- Suspension buvable à base d'une technologie innovante de résine échangeuse d'ions pour une acceptation optimale.
- Dosage exact possible de la seringue permettant de lire le poids de l'animal et les millilitres.

Veraflox® (pradofloxacin) est une fluoroquinolone d'une nouvelle génération développée exclusivement pour la médecine vétérinaire :

- Le mode d'action unique de double liaison sur l'ADN bactériale mène à une meilleure relation de Concentration Prévention de Mutation / Minimale Inhibitoire et, par conséquent, moins de risques de sélection de résistance*
- Active contre les infections respiratoires, les plaies et les abcès

A NEW BREED OF ANTIBIOTIC



Veraflox® 25 mg/ml suspension buvable pour chats. Chaque ml contient : Pradofloxacin 25 mg par ml. **Indications :** Traitement des infections aiguës des voies respiratoires supérieures dues à des souches sensibles de *Pasteurella multocida*, *Escherichia coli* et du groupe *Staphylococcus intermedius* (y compris *S. pseudointermedius*). Infections des plaies et abcès dus à des souches sensibles de *Pasteurella multocida* et du groupe *Staphylococcus intermedius* (y compris *S. pseudointermedius*). **Contre-indications :** Ne pas utiliser chez des chats présentant une hypersensibilité connue aux fluoroquinolones. En l'absence de données disponibles, la pradofloxacin ne doit pas être utilisée chez les chatons de moins de 6 semaines. La pradofloxacin n'a pas d'effet sur le cartilage en développement des chatons âgés de 6 semaines et plus. Cependant, ne pas utiliser chez les chats présentant des lésions persistantes du cartilage articulaire, dans la mesure où un traitement par des fluoroquinolones pourrait entraîner une aggravation de ces lésions. Ne pas utiliser chez les chats atteints de troubles du système nerveux central (SNC) comme l'épilepsie, les fluoroquinolones étant susceptibles d'induire des convulsions chez les animaux prédisposés. Ne pas utiliser chez les chattes gestantes ou allaitantes. **Effets indésirables (fréquence et gravité) :** Des troubles digestifs légers et transitoires, dont des vomissements, ont été observés dans de rares cas. **Posologie et voie d'administration :** Voie orale. **Dosages :** La dose recommandée est de 5,0 mg de pradofloxacin par kg de poids corporel une fois par jour. En fonction de la graduation de la seringue, la dose se situe entre 5,0 et 7,5 mg/kg de poids corporel. Afin d'assurer un dosage correct, le poids corporel devra être déterminé avec autant de précision que possible pour éviter tout sous dosage. Pour faciliter l'administration de la dose exacte, une seringue de 3ml (graduée de 0,1 à 2,0ml) pour administration orale est fournie avec le flacon de 15 ml de la suspension buvable de Veraflox®. **Durée du traitement :** La durée du traitement est fonction de la nature et de la sévérité de l'infection ainsi que de la réponse au traitement. Pour la plupart des infections, les durées suivantes seront suffisantes: Infections des plaies et des abcès : 7 jours, Infections aiguës des voies respiratoires supérieures : 5 jours. Le traitement devra être revu en l'absence d'amélioration des troubles après 3 jours de traitement. **Méthode d'administration :** Bien secouer avant usage, prélever la quantité nécessaire avec la seringue et administrer directement dans la bouche. Pour éviter toute contamination croisée, veiller à ne pas utiliser la même seringue pour plusieurs animaux : une seule seringue par animal traité. Après administration, nettoyer la seringue à l'eau du robinet et la ranger dans la boîte en carton avec le produit. Bayer SA-NV, HealthCare, Animal Health Division, J.E. Mommaertslaan 14, 1831 Diegem (Machelen), www.companion.bayer.be

*Wetzstein H.G.; Comparative Mutant Prevention Concentrations of Pradofloxacin and other Veterinary Fluoroquinolones Indicate Differing Potentials in Preventing Selection of Resistance; American Society for Microbiology; Antimicrob Agents Chemother; Oct.2005;49(10):4166-4173.



Assistant vétérinaire

L'UPV souhaite s'impliquer davantage dans le développement de la fonction d'ASV. C'est une réalité : nombre de nos confrères se font aider par leur conjoint(e) ou par un(e) assistant(e) dont le statut est parfois mal défini.

L'objectif de cet article est de faire le point sur la formation des assistants vétérinaires (ASV) en Belgique francophone.

L'UPV s'est impliquée, avec le Conseil Régional de l'Ordre, dans les discussions qui ont suivi la naissance de cette formation. Ses représentants vont chaque année dans les classes pour des séances d'information et sont régulièrement invités aux présentations des travaux de fin d'étude.

Depuis 3 ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement Communauté française) organise la formation des ASV. L'Institut de promotion sociale de Fléron (région de Liège) emploie un vétérinaire à temps plein (Renaud Poizat) et 5 vétérinaires à temps partiel pour assurer la formation scientifique des étudiants¹. Pendant les 2 années du cursus, le candidat abordera des notions générales de biologie, physiologie, nutrition, pathologie etc². Parallèlement, l'aspect administratif est développé dans les cours de technique d'accueil, bureautique et informatique (un logiciel de gestion du cabinet y est notamment présenté). Le cours de législation/déontologie sensibilise l'étudiant au contexte administratif encadrant notre profession.



La formation est sensiblement orientée vers la médecine des animaux de compagnie pour répondre à un profil professionnel clairement défini dans cette voie. Toutefois, aux notions générales transposables à la majorité des mammifères domestiques s'ajoutent épisodiquement des informations sur les animaux de rente et même sur les NAC.

Evidemment, il ne s'agit pas de former des vétérinaires « au rabais », mais des personnes qui, d'une part, comprennent les besoins de vétérinaires pour mieux les anticiper et, d'autre part, comprennent tout l'intérêt que l'on doit porter à la compliance du client vis-à-vis des traitements instaurés. Les ASV diplômés par l'institut sont sensibilisés, tout au long de leurs études, à l'importance des opérations de convenue et des prophylaxies.

A titre d'illustration, nous allons détailler le programme du cours de physiologie et évoquer celui d'« actes liés à la pratique vétérinaire ».

- Le cours de physiologie s'intéresse, évidemment, aux différents systèmes chez les carnivores domestiques : respiratoire, cardio-vasculaire, digestif, urinaire, immunitaire et reproducteur. Dans cette dernière matière, par exemple, à terme, l'étudiant comprend tout l'intérêt des stérilisations. Il connaît les périodes clés de la vie du chien et du chat. Celles-ci (âge de la puberté, durée et caractéristiques du cycle etc) sont d'ailleurs des « capacités terminales », c'est-à-dire des notions qui doivent absolument être maîtrisées pour réussir le cours.



L'enseignement des matières scientifiques étant confié à des vétérinaires de terrain, l'accent est toujours mis sur les aspects pratiques liés à la médicalisation des animaux de compagnie.

- Autre cours : « actes liés à la pratique vétérinaire ». A son terme, l'étudiant sera capable d'appliquer les bonnes pratiques de nettoyage/désinfection, de gérer les déchets, de préparer la salle de consultation, la table de chirurgie ou le chenil etc. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Depuis quelques temps, d'autres opérateurs de formation ont jugé utile de proposer aux jeunes et aux demandeurs d'emploi des formations rapides de « secrétaire vétérinaire » ou d'« auxiliaire en soins animaliers » etc. Les échos des confrères ayant accepté une stagiaire de ces autres formateurs sont univoques et éloquents : le niveau n'est pas équivalent. L'Institut de Fléron (cours du jour) et celui de Dour (cours du soir), dont question dans cet article, s'adressent à des jeunes adultes motivés qui savent dès le départ qu'ils vont consacrer 2 ans de leur vie à une étude difficile pour obtenir un certificat de niveau secondaire technique de qualification.

Dans un avenir proche, l'UPV va prendre des contacts et travailler dans le sens d'une reconnaissance de la fonction et tenter de faire comprendre aux autorités la nécessité d'alléger la pression fiscale pour les vétérinaires désireux de se faire aider.

Renaud Poizat

- ¹ La liste des vétérinaires enseignants, comme le programme de la formation et des extraits de cours sont consultables par les confrères qui le souhaitent sur www.assistant-vet-rinaire.be, login « veto » et mot de passe : votre numéro d'ordre (avec la lettre).
- ² L'organigramme des cours peut être consulté sur le même site.
- ³ Les capacités terminales sont à la disposition des vétérinaires sur le même site. ■



C'est quoi avoir son cabinet médical ?

Se préoccuper avant tout de ses patients ? Ou se soucier aussi de ses finances ?

De vos études jusqu'à votre pension, notre plan financier peut vous aider. Aujourd'hui, un médecin sur cinq a déjà opté pour Belfius Banque. C'est pourquoi nous avons développé Belfius for Medical, un ensemble de produits et services destinés aux professions médicales. Et vous ? Avec votre conseiller financier, nous formons une

solide équipe qui vous accompagne et se consacre, à chaque étape de votre carrière, à l'essentiel : vous offrir le service dont vous avez réellement besoin. Pour plus d'informations, prenez rendez-vous avec le spécialiste Professions Médicales de votre agence Belfius Banque ou appelez Belfius Contact au 02 222 00 71.

Alors, Fukushima dans les aliments, qui faut-il croire ?

Pas de césium détecté dans le lait maternel provenant de Fukushima

Aucune trace de césium radioactif n'a été détectée lors des tests effectués sur le lait des mères de la préfecture de Fukushima, selon le gouvernement départemental.

Le gouvernement de Fukushima a annoncé les résultats des tests de radiation effectués sur le lait maternel de 26 mères et leurs bébés au cours du mois de juin afin de vérifier l'impact de la catastrophe nucléaire de mars dernier.

Le 1er juin, la préfecture a ouvert un centre spécial de conseil téléphonique afin de recevoir les demandes d'inscriptions pour les analyses de lait, selon le Japan Times.

10/07/2012
<http://japon.aujourd'hui.lemonde.com>



Hong Kong: retrait de lait japonais dangereux pour la thyroïde

Le gouvernement de Hong Kong a ordonné le retrait de lait japonais pour bébé carencé en iode, et donc dangereux pour la thyroïde, et exhorté jeudi les parents des enfants qui en auraient consommé à les faire examiner par un médecin.

Le lait incriminé, distribué sous les marques Wakodo et Morinaga et destiné aux enfants de moins de neuf mois, contient moins d'un tiers du niveau d'iode recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le ministère hong kongais de l'Hygiène alimentaire et environnementale estime que 2000 nourrissons pourraient être concernés.

«Nous exhortons les parents à emmener leurs bébés dans l'un des 10 centres médicaux agréés par le gouvernement, pour une prise de sang», a précisé à l'AFP un porte-parole du ministère. Les carences en iode entraînent un déficit en hormone thyroïdienne qui peut altérer la croissance corporelle et la maturation du cerveau, allant jusqu'à un retard mental profond.

Les laits japonais, victimes notamment de la méfiance des consommateurs depuis l'accident nucléaire de Fukushima en mars 2011, ne représentent que 3% des laits pour bébé distribués à Hong Kong.

Le lait a été au centre du plus grand scandale sur la sécurité alimentaire en Chine en 2008, lorsqu'un composant industriel, la mélamine, avait été illégalement ajouté aux produits laitiers pour faire croire à une plus forte teneur en protéine.

Au moins six bébés avaient péri et environ 300 000 étaient tombés malades après avoir bu du lait contaminé à la mélamine.

Belga - 9 août 2012
<http://www.rtbf.be>

Surveillance et gestion des denrées alimentaires

Une surveillance renforcée des niveaux de contamination des denrées alimentaires produites sur le territoire japonais a été organisée dans les préfectures de Fukushima, Ibaraki, Tochigi, Gunma, Saitama, Chiba, Tokyo, Kanagawa, Niigata, Nagano, Aomori, Akita, Yamagata, Miyagi, Nagano, Saitama, Yamanashi et Shizuoka[1]. Au 31 mars 2012, 13 6275 échantillons avaient été analysés, 11 204 d'entre eux présentant des niveaux de contamination supérieurs aux niveaux maximaux admissibles/NMA, principalement dans les préfectures de Fukushima (718), de Saitama (127), d'Ibaraki (86) et de Tochigi (75).

Une surveillance spécifique de l'eau potable avait été décidée et mise en œuvre dès le mois de mars 2011, suite à la mesure de concentration significative en iode dans l'eau potable distribuée dans le village d'Iitate. Depuis le 10 mai, toutes les restrictions relatives à la consommation d'eau du robinet ont été levées. La surveillance est tout de même poursuivie.

Au mois de mars 2012, les autorités japonaises ont annoncé un abaissement relativement important des NMA japonais, pour mise en œuvre à partir du 1er avril 2012. En effet, les NMA mises en œuvre en mars 2011 étaient dérivées d'un niveau de référence de 5 mSv/an, qui a été abaissé à 1 mSv/an. De plus, au-delà de cet abaissement du niveau de référence, les hypothèses de calcul des NMA ont été revues afin de mieux tenir compte, d'une part, de la radiosensibilité des enfants et, d'autre part, de la contribution de l'ingestion d'eau potable à la dose interne par ingestion.

Ci-dessous, un tableau présentant les valeurs retenues par la NSC en 2011 et en 2012 :

Appliqué en 2011		A appliquer à partir du 1er avril 2012	
Catégorie d'aliments	Niveau maximum admissible pour le Césium (Bq/kg)	Catégorie d'aliments	Niveau maximum admissible pour le Césium (Bq/kg)
Eau potable	200	Eau potable	10
Lait et produits laitiers	200	Lait	50
Végétaux frais	500	Aliments pour enfants	50
Céréales		Autres aliments	100
Viande, œufs, poisson			

A noter que ces valeurs tiennent compte de la contribution des autres radionucléides rejetés, en dehors de l'iode radioactif (90Sr, Pu et 106Ru).

Concernant la mise en œuvre des ces nouveaux NMA aux produits transformés d'un point de vue agroalimentaire, il est indiqué que les décisions doivent être prises au cas par cas :

- pour les aliments déshydratés, la limite s'appliquera au produit frais avant déshydratation et au produit réhydraté, sauf si l'aliment peut être consommé sous sa forme déshydratée;
- pour les aliments destinés à infuser (ex. feuilles de thé), la



limite définie pour l'eau potable s'appliquera au produit de l'infusion.

Ce nouveau système va être progressivement mis en place à partir d'avril 2012 pour les denrées nouvellement produites, mais les denrées produites avant le 31 mars 2012 resteront soumises à l'ancien système. De plus, certaines denrées ont été exclues de ce nouveau système dans un premier temps (bœuf, riz et soja) et y seront progressivement incluses à partir d'octobre et de décembre 2012.

Depuis le 1er avril, la liste des denrées alimentaires sujettes aux inspections a été précisée, définissant deux catégories de denrées :

- celles pour lesquelles des niveaux de contamination supérieurs à 100 Bq/kg ont été mesurés d'avril 2011 à mars 2012 (légumes à feuille, légumes racine, fruits, champignons, viande de bœuf, de porc et gibier, riz, soja, thé et miel) ;
- celles pour lesquelles des niveaux de contamination supérieurs à 50 Bq/kg ont été mesurés d'avril 2011 à mars 2012 (notamment poissons et produits de la mer).

En avril 2012, 13 867 échantillons ont été analysés, 350 d'entre eux présentant des niveaux de contamination supérieurs aux nouveaux niveaux maximaux admissibles/NMA, principalement dans les préfectures de Fukushima (142), d'Ibaraki (50) et de Tochigi (69).

Depuis le 10 avril 2012, la liste des interdictions de consommation et de mise sur le marché s'est étendue pour les préfectures d'Ibaraki, Chiba et Kanagawa du fait des nouvelles valeurs de NMA mises en œuvre depuis le 1er avril.

L'état des restrictions est tenu à jour et publié sur Internet par le MLHW. La dernière actualisation date du 27 avril 2012 :

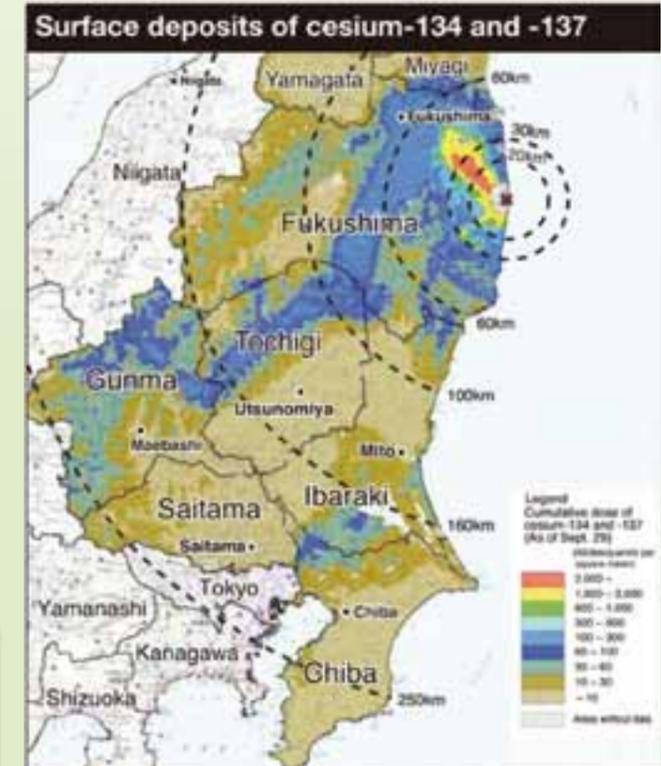
- Préfecture de Fukushima :
 - o lait, poissons (lançon, saumon, vandoise japonaise, Ayu), viande de bœuf, de sanglier et d'ours ;
 - o produits végétaux frais (épinards, chou...), navets, champignons shiitake, champignons sauvages, pousses de bambou, citrons japonais, châtaignes, kiwi, riz produit en 2011 et en 2012 ;



- Préfectures d'Ibaraki, Tochigi, Gunma, Chiba, Miyagi, Iwate et Kanagawa : feuilles de thé, champignons (pour partie), viande de sanglier et de cerf (pour partie) ;
- Préfectures de Miyagi, Iwate et Tochigi : viande de bœuf.

Par ailleurs, le MAFF a annoncé le rachat par l'État des 37 000 tonnes de riz présentant des niveaux de contamination supérieurs à 100 Bq/kg, nouveau NMA appliqué au riz. Cependant certains des agriculteurs, ayant produit du riz non conforme en 2011 ont été autorisés à relancer une production en 2012 sous réserve de travaux d'amélioration de la qualité radiologique du riz et d'un contrôle systématique des niveaux de contamination. Enfin, les professionnels de la pêche de la préfecture d'Ibaraki ont décidé la mise en œuvre de NMA de 50 Bq/kg pour les poissons et les produits de la mer, alors que le niveau fixé au niveau national est de 100 Bq/kg.

Du fait de l'importance du rejet de radionucléides en milieu marin, une surveillance spécifique des poissons et produits d'origine marine a été mise en œuvre par les autorités japonaises et une interdiction de pêche a été fixée sur un périmètre de 30 km autour de l'installation accidentée[2]. Au 9 mars 2012 décembre, 7 348 échantillons avaient été analysés et des dépassements des NMA ont été observés pour différentes espèces de poissons marins et de rivière ainsi que pour d'autres produits de la mer (moules, mactres, oursins et crabes). Ces contrôles concernent les préfectures d'Hokkaido, Aomori, Akkita, Iwate, Yamagata, Miyagi, Chiba, Kanagawa, Fukushima, Togichi, Tokyo, Ibaraki, Yamanashi, Nagano, Gunma, Saitama, Niigata, Shizuoka, Kyoto, Hoyogo, Hiroshima, Kochi, Tokushima et Miyazaki.



[1] Revision of the "Concepts of Inspection Planning and the Establishment and Cancellation of Items and Areas to which Restriction of Distribution and/or Consumption of Foods concerned Applies", MHLW, 4 août 2011.

[2] "Basic Policy for Inspections on Radioactive Materials in Fishery Products", Fisheries Agency of Japan, 6 mai 2011.

<http://japon.asn.fr>
08 Juin 2012

Synthèse : AS



Un stage en laboratoire de recherche : une étape-clé pour susciter de nouvelles vocations ?

Le séminaire initiatique dispensé aux étudiants de 3ème Master dans l'enceinte de notre Alma Mater en mai dernier me semblait être une belle occasion de sonder les troupes : combien de jeunes promus se sentaient prêts à se lancer dans l'aventure de la recherche ?

Un constat malheureux et sans appel : les intéressés se comptaient sur les doigts d'une main.

S'il paraît évident que la pratique médicale reste pour une écrasante majorité LA voie royale, une telle indifférence envers le «milieu» des vétos sans stéthos étonne, voire déçoit.

Que faire pour tenter de renverser la tendance ? La solution se trouve peut-être outre-Quiévrain...



Voilà plusieurs années que l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) propose à ses étudiants de deuxième année de se plonger quelques semaines durant dans la vie trépidante des laboratoires de recherche. Un stage qui paraît être l'occasion d'ouvrir des portes auxquelles, soyons honnêtes, très peu auraient frappé spontanément...

Rencontre avec Maxime, étudiant toulousain parti à

la découverte du travail de chercheur...

Prénom	Maxime
Cursus	- BAC en Sciences et Techniques de laboratoire (STL) - 2 ans de « prépa » au Lycée Jean Rostand (Strasbourg)
Année d'étude	2ème année en Médecine vétérinaire (Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse)
Lieu de stage	Unité de Recherche Vétérinaire Intégrée (Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur)
Intéressé par...	Pratique rurale

FC : Que fait donc un jeune étudiant de l'ENVT dans les murs d'un laboratoire namurois ?

Maxime : L'Ecole Vétérinaire de Toulouse propose aux étudiants de deuxième année de partir en stage d'immersion

hors du cadre clinique après la session d'examens de juin. Le choix est large : laboratoire privé ou faisant partie d'une structure universitaire, entreprise,... Le stage fait partie de notre formation et est donc obligatoire. Ceci dit, la recherche du lieu de stage comme celle de la thématique abordée est laissée libre à l'étudiant. L'objectif est de réaliser une sorte de mini-projet en développant soi-même un thème de recherche ou en participant à un essai en cours.

FC : Disposez-vous d'une base de données pour dénicher les «bonnes adresses» de stage ?

Maxime : En fait, tous les étudiants ont accès à une sorte de plate-forme dédiée aux cours, activités de l'ENVT,... Une des rubriques de ce site est entièrement consacrée à ce type de stages. On y retrouve les lieux de stage à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne, les noms des maîtres de stage, les commentaires des étudiants qui sont précédemment passés dans les différents labos et le résumé de ce qu'ils ont pu y faire. Mais il nous est aussi tout-à-fait possible de dénicher un endroit par nos propres moyens !

FC : Quelles sont les attentes de l'ENVT quant à ce «mini-projet» ?

Maxime : Elles sont doubles. Je dois tout d'abord rédiger un rapport de mes activités. Cela va de la description du lieu de stage jusqu'au traitement des données récoltées au cours des essais suivis. Le tout est compilé comme un article : matériel et méthodes, résultats, discussion,... Ensuite, je dois présenter ce travail sous forme d'un Power Point devant un jury composé de trois professeurs de l'ENVT (mon promoteur, un enseignant dont les domaines de compétence ont trait aux recherches menées et un enseignant «naïf»).

FC : Parlons de ton «mini-projet»... De quoi s'agit-il exactement ?

Maxime : Je participe aux recherches menées par l'URVI (FUNDP, Namur) sur l'infection au virus de Schmallenberg dans l'espèce ovine et plus particulièrement au suivi sérologique du troupeau. J'ai donc l'occasion de me familiariser à différentes techniques de laboratoire (culture cellulaire, séro-neutralisation,...), mais également d'être actif sur le terrain au contact des moutons pour la récolte des échantillons.

FC : Si une telle expérience ne vous était pas proposée par l'ENVT, penses-tu que tu te serais spontanément tourné vers ce type de stage durant ton cursus universitaire ?

Maxime : En toute honnêteté, absolument pas. Je me serais immédiatement tourné vers un stage «classique» en clinique pour me confronter aux exigences de la vie de praticien.

FC : Cette immersion dans le milieu de la recherche : une expérience enrichissante ?

Maxime : Certainement. L'apprentissage de nouvelles techniques, le travail en équipe sont des éléments intéressants à découvrir. En plus de cela, les cours nous évoquent parfois des concepts fort théoriques qu'il m'a été ici possible de mettre en œuvre et d'ainsi mieux appréhender.



FC : Bref, une opinion plutôt positive sur ce stage hors du cadre clinique ?

Maxime : Oui, bien sûr. Bon nombre d'étudiants de mon année n'ont d'ailleurs pas encore d'idée précise sur leur avenir professionnel. C'est pour eux une belle occasion d'élargir le champ des options possibles et de profiter d'une expérience autre que celle de la pratique médicale.

FC : Un futur chercheur face à nous ?

Maxime : Non, je ne pense pas. J'imagine ma vie future au grand air, au contact des propriétaires, des éleveurs mais, je me répète, c'était une expérience fort intéressante.

Un stage « hors clinique » qui, à défaut de créer des vocations, aura certainement le mérite de lever le voile sur un secteur (trop) méconnu. Donner un coup de projecteur sur le métier de chercheur, proposer aux étudiants vétérinaires de se frotter aux réalités de la vie de laboratoire, n'est-ce pas là une des voies à prendre afin d'enrayer cette actuelle vague de désintérêt ?

C'est au gré des expériences que la quête se fortifie...

Pour la section 6,
F. Claine

VT Surfing

Le lynx est-il un grand prédateur de chevreuils ?



Oui. Il est considéré comme responsable de 43 % des causes de décès des chevreuils du parc national de la forêt bavaroise, à la frontière entre l'Allemagne et la Tchéquie. D'autres études réalisées ailleurs en Europe font état de 12 à 62 % de décès de chevreuils attribués au lynx. Dans certaines régions européennes, le lynx peut aussi consommer des cerfs, chamois ou rennes, par exemple.

Cette étude s'est déroulée en deux temps, d'abord dans les années '80, le lynx étant pratiquement absent, puis entre 2002 et 2009, avec une population de lynx bien installée suite à des réintroductions réussies. Le taux de survie des chevreuils, adultes et sub-adultes, est évalué dans cette étude à 79 % en l'absence de lynx et à 61 % en leur présence.

Pour la deuxième partie de cette étude, nonante-cinq chevreuils ont été attrapés et équipés de colliers GPS, avec détecteur interne de mortalité. Pour chaque animal mort, la cause de la mort a été déterminée. Trente-cinq chevreuils ont ainsi été retrouvés morts, avec pour causes :

- 42,9 % attribués aux lynx ;
- 14,3 % au trafic routier ;
- 11,9 % à la chasse ;
- 31,0 % sont dus à d'autres causes, en ce compris les mortalités hivernales.

Il est à noter que les chevreuils suivis ne sont que des animaux de plus de six mois lors de leur marquage, l'importante mortalité estivale des faons n'est donc pas évaluée dans cette étude.

Aucun décès n'a pu être attribué au renard : les renards auraient plutôt prélevé des faons de moins de deux mois. Diverses études suédoises et norvégiennes estiment que 10 à 58 % des faons de chevreuils peuvent être consommés par les renards dans les deux premiers mois de leur vie.

Depuis le milieu des années '90, l'habitat de cette région s'est considérablement amélioré pour le chevreuil grâce aux importantes invasions de scolytes : plus de 5600 hectares d'épicéas situés sur la zone étudiée ont été décimés, laissant la place à d'autres types de végétation. Malgré cela, et à cause des hivers rigoureux et de la prédation par le lynx, le taux de survie des chevreuils a baissé entre les deux périodes de l'étude.



Heurich M., Möst L., Schauburger G., Reulen H., Sustr P., Hothorn T. [2012]. Survival and causes of death of European Roe Deer before and after Eurasian Lynx reintroduction in the Bavarian Forest National Park. *European Journal of Wildlife Research* 58 : 567-578 (12 p., 5 fig., 5 tab., 68 réf.)

[B. de P.]

info@foretwallonne.be

10/07/12



Mortalité des abeilles

La Profession Vétérinaire se mobilise !

On en parle rarement...et surtout pas les médias, plus avides de sensationnel que de vérité scientifique...Et pourtant, le varroa (la gale des abeilles) est la principale cause de mortalité des abeilles, 100% des colonies étant contaminées !

Pour la lutte contre cette maladie, la situation actuelle sur le terrain est très disparate, voire désordonnée : il y a beaucoup de méthodes de traitement différents, beaucoup de « petits trucs » qui devraient fonctionner mieux les uns que les autres, dont pas mal de choses qui ne sont guère conformes avec les législations en vigueur. Il n'y a pas beaucoup d'encadrement scientifique ou vétérinaire, et finalement, certains apiculteurs ne savent plus à quel saint se vouer. Tous espèrent que leurs colonies passeront l'hiver et qu'elles retrouveront leur vigueur une fois le printemps revenu...mais peu agissent EFFICACEMENT !



In fine, 20% des apiculteurs ne traitent pas leurs abeilles, et dans les 80% restant, très peu utilisent un produit actif et au bon moment, avec comme conséquence directe que la mortalité peut grimper jusqu'à 50% des ruches alors qu'elle se situe à 6% chez ceux qui traitent...correctement !!

L'Union Professionnelle Vétérinaire se mobilise depuis quelques années.

Près d'une centaine de vétérinaires ont déjà suivi la formation sur «Les principes de base en gestion de la santé apicole par le Médecin Vétérinaire». Celle-ci débouche sur une reconnaissance possible par l'Ordre et notamment, une liste vers le grand public de vétérinaires reconnus par le CRFOMV ayant un intérêt pour l'apiculture (<http://www.ordre-veterinaires.be/index2/index2.htm>)

Un nouveau pas a été franchi ce 20 août avec une formation spécifique de la lutte contre le Varroa, sous forme d'un atelier pratique d'une journée.

Les objectifs :

- Resituer les connaissances sur Varroa (biologie et épidémiologie)
- Réaliser une visite d'un rucher, les prélèvements et leur examen concernant Varroa
- Connaître les divers médicaments disponibles en Belgique, leurs avantages et inconvénients.

Bach Kim Nguyen, Ingénieur en Sciences agronomique, LE spécialiste belge, a détaillé, outre la description du Varroa, de son cycle (la clé de la lutte !) et de son impact sur son hôte (l'abeille et le rucher), les moyens de diagnostic ainsi que les modalités de prélèvements lors de la visite du rucher.



ANIMAL HEALTH



BUTOMIDOR®

Solution injectable
Butorphanol 10 mg/ml

Coupez la douleur !

DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE : Butomidol 10 mg/ml solution injectable pour chevaux, chiens et chats. Principe actif : 1 ml contient : Butorphanol sous forme de tartrate 10 mg. **Espèces cibles :** Chevaux, chiens et chats. **Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles :** CHEVAUX : Effet analgésique : Pour le soulagement de courte durée de douleur d'origine gastro-intestinale, telle que la colique. Effet sédatif et préanesthésique : En association avec des agonistes des récepteurs α2-adrénergiques (détomidine, romifidine, xylazine) : Pour des interventions thérapeutiques et diagnostiques telles que des opérations mineures pendant lesquelles les animaux restent debout et pour la sédation des animaux peu maniables. CHIENS/CHATS : Effet analgésique : Pour le soulagement de douleurs viscérales modérées par ex. des douleurs pré- et postopératoires ainsi que la douleur post-traumatique. Effet sédatif : En association avec des agonistes des récepteurs α2-adrénergiques (médétomidine). Effet pré anesthésique : Faisant partie d'un protocole d'anesthésie (médétomidine, kétamine). **Contre-indications :** Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients. Ne pas utiliser pour le traitement des animaux présentant un dysfonctionnement grave du foie et des reins, en cas de traumatisme cérébral ou de lésions cérébrales organiques et chez les animaux présentant des maladies respiratoires obstructives, des dysfonctionnements cardiaques ou des spasticités. **L'utilisation en combinaison avec α2-agonistes chez les chevaux :** Ne pas utiliser chez les chevaux présentant des troubles du rythme cardiaque préexistants. La combinaison entraîne une réduction de la motilité gastro-intestinale et ne doit donc pas être utilisée en cas de colique associée à une impaction. Ne pas utiliser la combinaison pendant la gestation. **Effets indésirables (fréquence et gravité) :** CHEVAUX : Les effets indésirables sont généralement liés à l'activité connue des opioïdes. Dans les essais cliniques publiés avec le butorphanol, une ataxie transitoire se produit dans environ 20 % des chevaux pendant 3 à 15 minutes. Une sédation modérée a été observée chez 10 % des chevaux. Une augmentation de l'activité motrice (mouvements de jambes) est possible. La motilité gastro-intestinale peut être diminuée. **Utilisation combinée :** Toute réduction de motilité gastro-intestinale provoquée par le butorphanol risque d'être augmentée par l'utilisation concomitante des α2-agonistes. Les effets dépressifs respiratoires des α2-agonistes risquent d'être augmentés par l'utilisation concomitante du butorphanol, en particulier si la fonction respiratoire est déjà affaiblie. D'autres effets indésirables (p. ex. cardio-vasculaire) sont susceptibles d'être liés aux α2-agonistes. CHIENS/CHATS : Une dépression du système respiratoire et cardio-vasculaire. Une douleur locale associée à l'administration intramusculaire. Diminution de la motilité gastro-intestinale. Dans de rares cas, ataxie, anorexie et diarrhée. Chez les chats, excitation ou sédation, anxiété, désorientation, dysphorie et mydriase sont possibles. **Posologie et voie d'administration :** CHEVAUX : Voie intraveineuse. CHIENS : Voie intraveineuse, voie sous-

cutanée et voie intramusculaire. CHATS : Voie intraveineuse et voie sous-cutanée. CHEVAUX : Effet analgésique : Monothérapie : 0,1 mg/kg (1 ml/100 kg de poids vif), par voie IV. Effet sédatif et pré anesthésique : Avec détomidine : Détomidine : 0,012 mg/kg IV, suivi endéans les 5 minutes par Butorphanol : 0,025 mg/kg (0,25 ml/100 kg de poids vif) IV. Avec romifidine : Romifidine : 0,05 mg/kg IV, suivi endéans les 5 minutes par Butorphanol : 0,02 mg/kg (0,2 ml/100 kg de poids vif) IV. Avec xylazine : Xylazine : 0,5 mg/kg IV, suivi après 3 - 5 minutes par Butorphanol : 0,05 - 0,1 mg/kg (0,5 - 1 ml/100 kg de poids vif) IV. CHIEN : Effet analgésique : Monothérapie : 0,1 - 0,4 mg/kg (0,01 - 0,04 ml/kg de poids vif), IV lente (dans le cas du dosage bas ou moyen) ou IM, SC. Pour le contrôle de la douleur postopératoire, l'injection doit être administrée 15 minutes avant la fin de l'anesthésie afin de parvenir à suffisamment soulager la douleur pendant la phase de réveil. Effet sédatif : Avec Médétomidine : Butorphanol : 0,1 mg/kg (0,01 ml/kg de poids vif) IV, IM. Médétomidine : 0,01 mg/kg IV, IM. Effet pré anesthésique : Avec Médétomidine et kétamine : Butorphanol : 0,1 mg/kg (0,01 ml/kg de poids vif) IM. Médétomidine : 0,025 mg/kg IM, suivi après 15 minutes par Kétamine : 5 mg/kg IM. L'utilisation de l'atipamézole 0,1 mg/kg PV en tant qu'antagoniste de la médétomidine n'est possible que lorsque l'action de la kétamine a cessé. **CHAT :** Effet analgésique : Monothérapie : 15 minutes avant le réveil, soit 0,4 mg/kg (0,04 ml/kg de poids vif) SC, soit 0,1 mg/kg (0,01 ml/kg de poids vif) IV. Effet sédatif : Avec Médétomidine : Butorphanol : 0,4 mg/kg (0,04 ml/kg de poids vif) SC. Médétomidine : 0,05 mg/kg SC. Pour le débridement d'une plaie, une anesthésie locale supplémentaire est recommandée. L'atipamézole (0,125 mg/kg de poids vif) peut être utilisé comme antagoniste de la médétomidine. Effet pré anesthésique : Avec médétomidine et kétamine : Butorphanol : 0,1 mg/kg (0,01 ml/kg de poids vif) IV. Médétomidine : 0,04 mg/kg IV. Kétamine : 1,5 mg/kg IV. L'utilisation de l'atipamézole 0,1 mg/kg PV en tant qu'antagoniste de la médétomidine n'est possible que lorsque l'action de la kétamine a cessé. L'utilisation du butorphanol est indiquée lorsqu'une analgésie de courte durée (cheval et chien) ou de courte à moyenne durée (chat) est exigée. La dose peut être répétée au besoin. La nécessité et le moment d'une administration répétée sera basée sur la réponse clinique. L'injection intraveineuse rapide doit être évitée. **Temps d'attente :** Cheval : 0 jours. **TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ :** Richter Pharma AG, Feldgasse 19, 4600 Wels, Autriche. **Distributeur :** Prodivet pharmaceuticals sa/nv, Hagbenden 39c, B-4731 Eynatten, Tél : +32 87 85 20 25, Fax : +32 87 86 68 20, info@prodivet.com, www.prodivet.com. SUR PRESCRIPTION VÉTÉRINAIRE. BUTOMIDOR_RCP_FR_V1.1_20110901_not.abr.



Dominique Bonnevie, DMV, a résumé la législation régissant les médicaments apicoles à usage vétérinaire. Il a surtout insisté comment et quand les utiliser, quels sont leurs avantages et inconvénients.

La quinzaine de confrères présents ont pu s'imprégner des stratégies de lutte en rapport avec la biologie de Varroa et le cycle de production du rucher afin de pouvoir conseiller correctement les apiculteurs et de stimuler la lutte encore bien trop inefficace par manque d'encadrement scientifique des apiculteurs.

Bernard GAUTHIER
Administrateur UPV

Pourquoi la lutte contre le varroa est elle peu efficace ?

En premier, il faut rappeler que le Varroa est un petit acarien qui est apparu dans nos contrées dans les années 1984-1985.

Le traitement avec un acaride (Apistan) a été efficace jusque les années 1995 où des résistances sont apparues suite à des pratiques douteuses (sous-dosage et utilisation de « substituts moins onéreux »).

Actuellement, on estime à minimum 20% des apiculteurs qui ne traitent pas leurs colonies.

Et ceux qui agissent, le font souvent mal !

- 1- soit, ils utilisent des produits peu efficaces comme les huiles essentielles ou des acarides « légers »
- 2- soit, ils traitent à un mauvais moment (trop tardivement, par des températures inadaptées...)

La clé de la lutte : Quand faut-il traiter ?

2 points hyper importants :

- cycle de l'abeille :

Les abeilles qui passeront l'hiver (celles qui ont la durée de vie la plus longue et difficile) sont pondues par la reine, dès la **fin juillet**.

- cycle du varroa en deux phases :

- o une phase phorétique sur les abeilles adultes sans reproduction et que l'on peut résumer à juste un moyen de contamination
- o une phase **reproductive, dans le couvain fermé.**



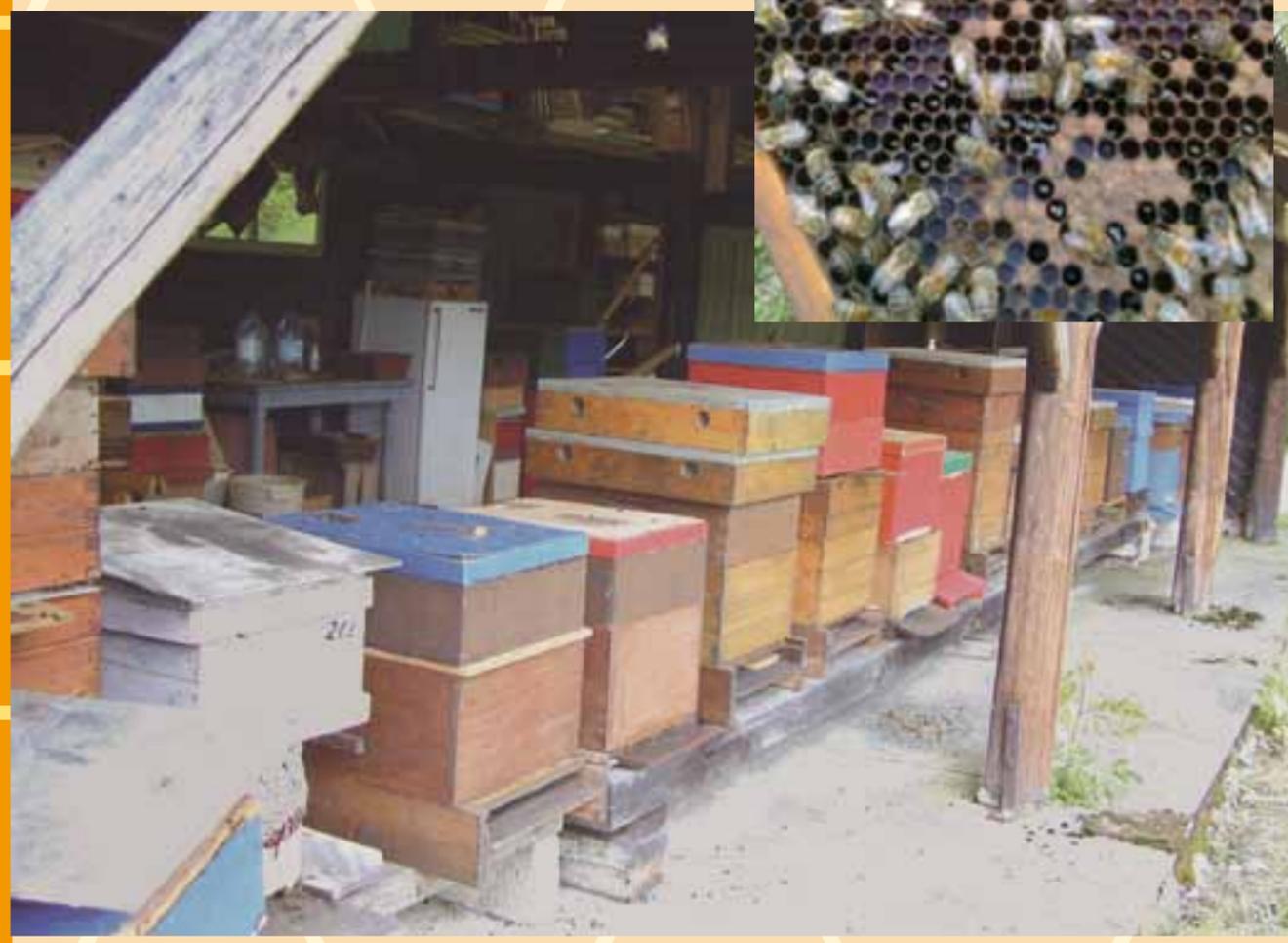
test très simple permettant la visualisation de l'infestation de la colonie par le parasite. Un peu de sucre, on secoue et on verse dans la bassine. Reste à compter les petites bêtes...



→ l'objectif du traitement sera de favoriser la naissance d'**abeilles d'hiver SAINES**.
→ pour cela, il faut appliquer un traitement **ACARIDE « dur »** AVANT la ponde de la reine fin juillet pour éviter le cycle du varroa dans le couvain (larve des abeilles) et toute la durée du cycle 21j.

En résumé, le traitement idéal est :

- 1- Un acaricide dur (Apivar), à appliquer dès la fin juillet. Et cela ne plaît pas beaucoup aux apiculteurs qui, souvent, récoltent encore mi août !
→ *Un choix doit être fait : sauver ses colonies ou maximiser sa récolte de miel !*
- 2- Le traitement doit être long, idéalement 12 semaines (tant qu'il y a du couvain et donc risque de reproduction des Varroas)
- 3- Un second traitement « flash » (Périsin) doit être appliqué fin octobre, début novembre, sur les abeilles adultes pour contrecarrer les réinfestations extérieures très courantes.





L'entreprise VT et la facturation

Bonjour,

Serait-il possible d'obtenir plus d'informations sur les «conditions de vente» chez les vétérinaires (grands animaux)? Nous sommes en train de revoir notre système de facturation et aimerions avoir un exemple de ces conditions afin d'éviter des erreurs.

Merci d'avance pour votre réponse rapide,

LD

Mises à part la nécessité de faire figurer des considérations strictement spécifiques à l'activité rurale ou grands animaux, issues de l'expérience de la branche, ce sont les conditions classiques et qu'un juriste pourrait donner en quelques phrases communément admises, savoir :

- Préciser que les factures non contestées endéans les 15 jours, sont réputés acceptées.

- Evoquer une procédure de rappel par voie recommandée avec un forfait de frais de 25 euros, par exemple.
- Prévoir un intérêt légal en cas de carence de paiement malgré la démarche précédente ET
- Prévoir, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire conventionnelle et irréductible de 15 % du montant TVA incluse de la facture - avec minimum de 75 euros en cas de recouvrement par voie forcée, outre les frais propres à la démarche judiciaire.
- S'il s'agit d'une livraison de biens, (nourriture, matériel, disposables laissés à disposition, outillages, machines, etc ...), mentionner expressément SUR CHAQUE FACTURE comportant ces livraisons, que le transfert effectif de propriété n'a lieu qu'au moment du parfait paiement (et faire signer le double de facture sous cette mention à la livraison.)
- Une clause arbitrale éventuelle pour tout ce qui pourrait résulter d'un litige technique.
- Et, évidemment, une attribution de juridiction. « Pour toutes contestations, les tribunaux de sont seuls compétents.»

U.P.V.
Service comptabilité & finances
Pierre - Emile Charon

VT Surfing

En France, le Ministère de la Santé répercute une alerte US à la hantavirose

Le Ministère de la santé a mis en place un numéro vert (0 800 636 636) afin d'informer les touristes français qui ont visité le Curry Village sur les risques de contamination par hantavirus au Parc national de Yosemite, suite à une alerte lancée par les autorités américaines.

Les hantavirus sont des virus dont le réservoir est notamment constitué par des rongeurs, chez lesquels ils entraînent une infection chronique avec élimination des virus dans leurs excréments. Ces excréments contaminent l'environnement. Les hantavirus sont présents sur tous les continents et sont responsables de fièvres hémorragiques à syndrome rénal ou d'une atteinte cardio-pulmonaire grave. Sur le continent américain, certains hantavirus sont responsables d'une maladie grave, le syndrome cardio-pulmonaire à hantavirus (SCPH). La contamination se fait en inhalant le virus présent dans la poussière de bois ou la terre contaminées par les déjections de rongeurs infectés. Le Ministère de la santé rappelle que le virus en cause, n'étant pas transmissible de personne à personne, ne peut donc être à l'origine d'une épidémie de cas secondaires en France.

Le délai d'incubation de la maladie s'étend de 1 à 6 semaines après l'exposition. Les symptômes sont ceux d'une grippe : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires... Les personnes présentant ces symptômes doivent consulter rapidement leur médecin traitant en lui indiquant leur séjour au parc national.

Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a reçu des autorités sanitaires américaines (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) la liste de 53 familles de touristes français ayant séjourné dans certaines maisons de toiles («tents cabins») du Curry Village entre le 10 juin et le 21 août 2012.

Le Ministère de la santé contacte actuellement ces 53 familles concernées pour s'assurer que les personnes sont en mesure de reconnaître, le cas échéant, les premiers symptômes de la maladie et leurs rappeler les mesures à suivre.

A ce jour, deux ressortissants français ayant séjourné au Curry Village présentent des symptômes, qui ont conduit à un prélèvement diagnostique dont les résultats sont en attente.

Source : Ministère de la santé,
Jean-Louis KOECK

<http://www.sante.gouv.fr/risques-de-contamination-par-hantavirus-au-parc-na...>

<http://www.medecinedesvoyages.net>



1 métier qui occupe vos journées
1 famille qui occupe vos soirées

2 banquiers qui s'occupent de votre avenir

Vous avez un travail passionnant qui vous laisse peu de temps libre ? Pour gérer votre quotidien et planifier votre avenir, CBC vous propose un Professional Banker pour vos projets professionnels et un Personal Banker pour la planification de votre patrimoine privé : le Tandem PRO-PRI.

Notre tandem de banquiers
Professionnel et Privé CBC



Rentrée académique au Pôle ruminants-porc de la clinique vétérinaire universitaire

Il est de bon ton au niveau déontologique de se présenter aux confrères lors de son installation. Aussi, à l'occasion de la rentrée, nous avons choisi de vous présenter les vétérinaires qui sont arrivés dans l'équipe clinique. Pour ceux qui ne connaissent pas bien la clinique universitaire ce sera l'occasion de présenter également les cliniciens séniors et les professeurs responsables, ainsi que quelques chiffres de notre activité.

Un équipe à votre service

Cette année 2011-2012 est une année de renouvellement dans l'équipe junior, vu que les Drs. Lamain, Cheleux, Dahmani et Michiels nous quittent pour retourner en pratique privée après quelques années d'exercice au sein du pôle. Le pôle ruminants-porc (RUPO) est constitué d'une équipe de vétérinaires spécialiste ou en formation, dont les missions se répartissent selon 4 axes :

1. Clinique référée hospitalière bovine (Resp. Dr. Kamal Touati, DVM, PhD, Dipl. ECBHM)
2. Clinique ambulatoire bovine de première ligne (sous contrat avec quelques praticiens de la région, Resp. Pr. Hugues Guyot, DVM, PhD, Dipl. ECBHM)
3. La clinique de médecine et suivi des troupeaux bovins (Resp. Pr. Christian Hanzen et Pr. Frédéric Rollin DVM, PhD, Dipl. ECBHM)
4. La clinique de médecine porcine (Resp. Dr. Martine Laitat, DVM, PhD, Dipl. ECPHM)

Nous essayons de vous servir au mieux dans ces 4 missions afin de résoudre cas individuels et de troupeau à l'aide de l'expertise de plusieurs spécialistes. Nous abordons plus en détail chacune de ces offres sur notre site internet, dans la rubrique pôle RUPO <http://www.cvu.ulg.ac.be>. Retrouvez nous également sur Facebook <https://www.facebook.com/CliniqueDesRuminants>.

En dehors des responsables de chaque activité, voici les vétérinaires juniors du pôle :

Assistants chercheurs:
Dr. Vincent Frisée
Dr. Françoise Lessire
Dr. Anne-Sophie Rao
Dr. Annick Simon
Dr. Arnaud Sartelet
Dr. Léonard Théron

Internes :
Dr. Salem Djebala
Dr. Claire Gaillot
Dr. Elena Lopatnicu
Dr. Anna Ronzoni

En plus des vétérinaires, vous êtes accueillis par mesdames Nathalie Chometton et Marie Delacroix, nos secrétaires. Les animaux sont eux pris en charge par notre technicienne (N. Chahiba), notre aide de soin et nos palefreniers

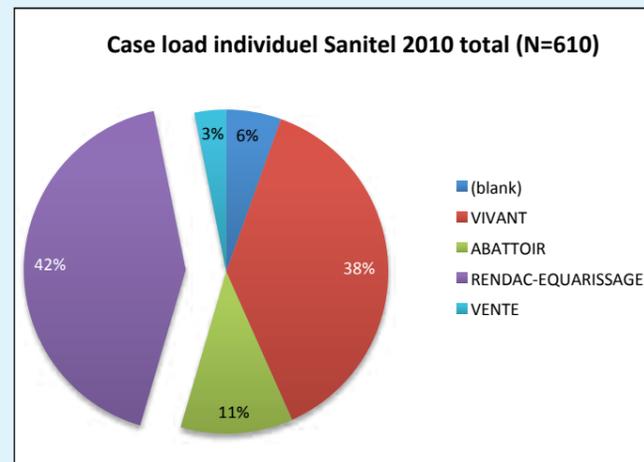
Quelques chiffres

Nos missions en médecine bovine nous auront permis d'aider en 2011, au diagnostic de 620 patients à l'hôpital, 550 cas individuels en consultations ambulatoires et 148 interventions en médecine de troupeaux. Chaque année nous vérifions le suivi à moyen terme des animaux à l'aide de la base SANITRACE. Ainsi, en 2010, sur les 620 animaux examinés, nous avons récupéré le statut Sanitel des patients au mois d'avril 2011. Ainsi, les animaux sont soit toujours dans l'inventaire, soit vendus, soit abattu, soit équarris. Dans notre filière, nous considérons que l'équarrissage est une perte totale, là où la survie, la vente ou

l'abattage sont des résultats bons à suffisants.

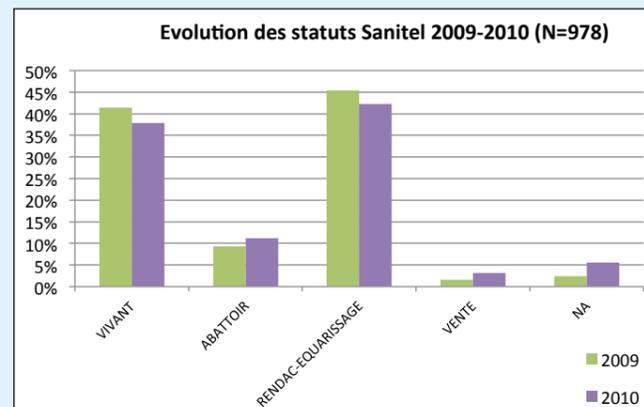
Selon l'examen de la base SANITEL au 16/04/2011 avec la collaboration gracieuse du Dr. MAES de l'Agence fédérale de la sécurité de la chaîne alimentaire, les animaux se répartissent dans les catégories suivantes :

- RENDAC-EQUARRISSAGE : Animal décédé dans nos locaux ou à la ferme
- Abattoir : Animal ayant pu être abattu
- Vivant : Animal toujours présent dans l'inventaire
- Vente : Animal vendu dans un autre troupeau
- (blank) : Aucune information disponible (boucle erronée ou introuvable)



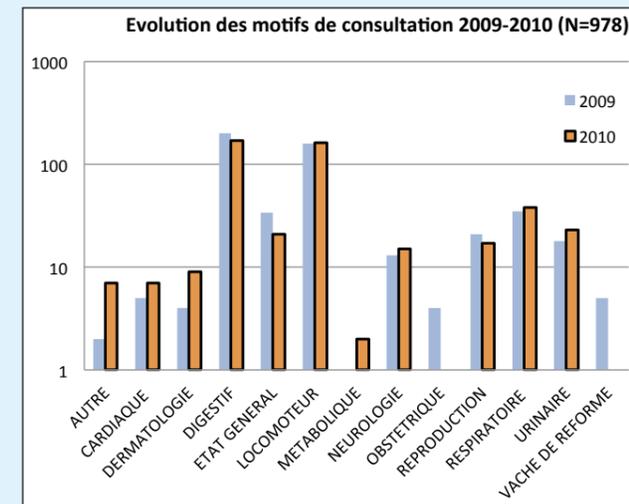
On peut donc considérer que 41% des animaux ont un bon pronostic de survie, et que 11% ont pu être valorisés à l'abattoir. 42% des animaux ont donc été euthanasiés ou sont morts à la ferme. A l'examen des registres, il revient que seuls 7% des animaux rendus décèdent à la ferme. L'essentiel des mortalités a lieu dans les 48 heures qui suivent l'inclusion de nos patients, avec un mauvais pronostic à l'arrivée.

En 2009, 505 animaux possédaient une identité Sanitel lisible dont la répartition était sensiblement identique. L'évolution des statuts entre 2009 et 2010 se répartit donc comme suit :

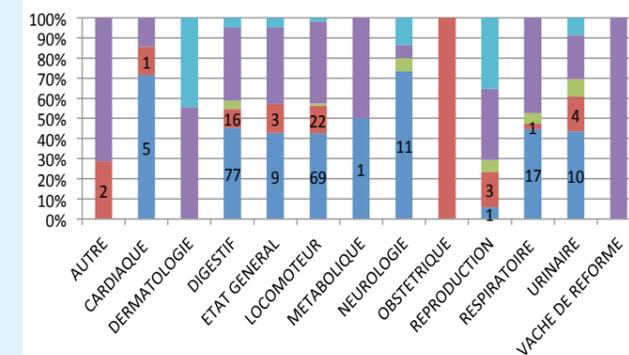


Motifs de consultation et devenir

Les motifs de consultations principaux demeurent les atteintes digestives et locomotrices en majorité. La mortalité des cas est supérieure à la moyenne lors d'atteinte des systèmes Cardiaque et Neurologique, ce qui constitue une limite connue de notre exercice médical tant les pathologies des ruminants sur ces systèmes ont un mauvais pronostic. Pour la catégorie «métabolique» elle concerne 2 animaux et n'est donc pas très significative.



Devenir des animaux en fonction du motif d'entrée 2010 (N=473)



L'analyse sur le long terme de ces données donne une vision intéressante de l'exercice médical et des priorités clinique, compte tenu du fait que les cas digestifs et locomoteurs sont le plus souvent chirurgicaux. Comme toujours, nous constatons collégialement que les cas

référés ont souvent un meilleur pronostic lorsque la décision d'envoi du cas est rapide. Prenons les obstructions digestives et urinaires, le pronostic est toujours moins favorable après 24h-48h car de l'infarcissement et de la nécrose viennent mettre en danger les tissus, sans souvent de solution de traitement.

Facturation en clinique individuelle

Il faut rappeler les services associés à ces prestations individuelles : Récupération en ambulance le cas échéant du patient,

procédures médicales et/ou chirurgicale, hospitalisation le temps nécessaire. En médecine collective, nous nous rendons chez le client, effectuons un examen général et spécial du problème, réalisons des examens complémentaires et des prélèvements sur place. En ambulatoire de première ligne, nous nous rendons chez des clients de confrères ayant donné leur accord, nous examinons des animaux de leur tournée avec les étudiants, et proposons au confrère un avis sur le cas, sans influencer sur son choix thérapeutique, dans cette clinique, seuls les examens complémentaires sont à la charge de l'éleveur.

Dans le contexte de la médecine de rente, il nous paraît important de chiffrer la facturation moyenne des cas référés, afin de rester cohérent sur la valeur pécuniaire de l'animal. Ainsi, en 2010, nous avons facturé une moyenne de 138€ par cas médical, 135€ par cas chirurgical et 177€ par visite de troupeau (audits et suivis). Ainsi, à de très rares exceptions, les soins sont toujours cohérents avec une médecine économique, basée sur la valeur initiale du patient. En médecine de troupeau, les audits sont en moyenne plus onéreux que les suivis rapport au temps passé sur place.

Innovations et événements 2011-2012

Afin de disposer d'un meilleur suivi des patients, la CVU se dote d'un nouvel outil informatique de gestion des cas cliniques, ainsi que d'un logiciel de stockage des images issues des examens radiographiques, et échographiques.

Au pôle RUPO, nous avons choisi un statut I2 pour l'IBR, afin d'être en accord avec les besoins des animaux qui nous sont envoyés habituellement. Mais notre statut dépend de nos animaux pédagogiques de réforme qui sont renouvelés chaque année. Notre statut évoluera donc en fonction du statut de nos clients les plus fréquents. Les I3 et I4 sont reçus avec des mesures spécifiques d'isolement et l'obligation d'une sérologie de contrôle avec quarantaine à la ferme à leur retour. Nous prenons d'ailleurs la précaution de prendre un sérum à l'arrivée dans nos murs pour éviter tout litige.

La faculté a fêté ses 175 ans d'enseignement, du 14 au 16 octobre 2011, vous pouvez trouver de l'information sur le site dédié <http://www.amvlg.ulg.ac.be/>



Dans le cadre de ce dernier, le personnel scientifique de la faculté organise une après-midi scientifique afin de présenter les derniers travaux de recherche en cours à la faculté qui sera renouvelée en 2012 le 19 octobre. L'événement est à ne pas manquer, car le personnel scientifique souhaite à cette occasion vous donner l'occasion de savoir quelles sont les dernières découvertes dans nos murs.

Nous espérons pouvoir vous rendre service au plus efficacement lors de cette nouvelle année académique, tant au niveau du soin d'individus pathologiques, que de troupeaux sous-productifs ou malades. Enfin et surtout, comme chaque année, nous nous investissons dans la formation continuée des confrères, mais également des éleveurs afin de proposer toujours un service de qualité. Au plaisir de vous aider pour un cas inhabituel ou peu évident, nous vous souhaitons à tous, chers confrères une année riche en médecine et en science !

Un ruminant à référer ou un troupeau défaillant ?

Un seul numéro : 04 366 40 20

Une relève mi-chair, mi-poisson ou mi-figue, mi-raisin

Lors du dernier séminaire initiatique, nous avons tenté de sonder l'état d'esprit des presque diplômés de la promotion 2012.

Autant dire que l'ardeur n'est pas partagée également par tous nos successeurs.

Il faut avouer que les circonstances ne se prêtaient guère à des galipettes intellectuelles : certains étudiants devaient passer un examen le lendemain et étaient particulièrement polarisés par cette épreuve. Et, comme vous vous en souvenez certainement, l'état d'esprit des récipiendaires n'est pas nécessairement folâtre dans ces moments intenses de la vie académique.



Toutefois, nous avons obtenu 99 questionnaires complétés, ce qui n'est pas mal, puisqu'ils n'étaient pas obligatoires.

Etes-vous une étudiante ou un étudiant ?
Etes-vous belge – français - ... ?
Travaillerez-vous en Belgique – en France - ... ?

69 filles pour 29 garçons ... et un asexué, semble-t-il (les questionnaires sont anonymes).

50 Belges pour 48 Français ... et un apatride (le même ?).

Les destinations professionnelles sont plus intéressantes

- 41 Belges (sur 50) comptent rester en Belgique; le déferlement de compatriotes sur la France se tarirait-il ?
- 42 Français retournent en France ... et deux d'entre eux resteraient en Belgique
- fin juin, 14 répondants ignoraient encore où ils travailleraient
- phénomène neuf : 10 d'entre eux citent aussi des destinations alternatives, comme le Royaume-Uni, par exemple ; c'est une différence sérieuse par rapport aux autres années.

De cette journée, quels éléments vous seront les plus utiles ?

Comme toujours, le Confrère Clerfeuille fait un tabac. Sa typologie de la clientèle et les moyens de communication séduisent presque tout le monde.

Pour autant, les «indispensables à l'installation», les questions fiscales, les statuts sociaux (différence entre salarié – indépendant – collaborateur libéral, ...), la gestion financière des cabi-

nets, «ne pas se faire avoir»... ont un public assidu. D'ailleurs, en recoupant les réponses, les intéressés par ces questions signalent souvent une intention de conserver le contact avec les organes syndicaux (voir ci-dessous).

Les syllabus sont très appréciés : trop d'infos en un seul jour, il faut un aide-mémoire.

De même que les liens avec les organismes de soutien, notamment l'UCM.

Poursuivrez-vous les contacts recommandés au fil des exposés ?

20 répondants vont essayer (pourquoi essayer ? ce n'est pas compliqué : upv@upv.be et nous sommes à votre écoute).

50 y tiennent absolument.

4 déclinent cette invitation.

Et les autres ? Ils ne savent pas, ils sont intéressés par certains aspects, etc ...

Pour certains, nous sommes entrés visiblement dans une ère de consommateurs et non de convaincus.

Néanmoins, aussi bien le SNVEL que l'UPV, aussi bien Marcel Renard que Laurent Perrin et tous nos membres n'ont pas de mouron à se faire : les opérations de relations publiques comme cette journée nous assurent une sympathie évidente parmi nos nouveaux Confrères et Consoeurs.

Chose curieuse : les 4 répondants qui ne désirent pas continuer ces contacts avec les mouvements syndicaux déclarent aussi qu'ils sont satisfaits du mode de communication de l'UPV avec la Fac' et ... qu'ils appréhendent terriblement l'avenir. Incohérence ?



Voyez-vous une façon d'améliorer le déroulement de ce séminaire ?

Non, tout est parfait pour 20 d'entre eux.

53 implorent le déplacement de la date. Pour certains en début d'année, d'autres après les examens, d'autres en janvier...

Enfin, n'importe quand, mais pas pendant la session. On peut les comprendre.

A part cela, certains demandent

- «plus de Clerfeuille»
- «plus d'assurances et des exemples d'entretiens d'embauche»

easOtic®

Enfin un geste simple contre les otites!



*1 dose par jour et par oreille,
5 jours seulement!*

Easotic, suspension pour instillation auriculaire, pour chien - **Liste des substances actives et autres ingrédients** - Hydrocortisone acéponate 1,11 mg/ml - Miconazole nitrate 15,1 mg/ml - Gentamicine sulfate 1505 IU/ml - **Indication** - Traitement des otites externes aiguës et des manifestations aiguës d'otites externes récurrentes dues à des bactéries sensibles à la gentamicine et à des champignons sensibles au miconazole, en particulier *Malassezia pachydermatis*. **Contre-indications** - Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients, aux corticoïdes, ou à d'autres agents antifongiques azolés ou à d'autres aminoglycosides. En cas d'hypersensibilité à l'un des composants, interrompre le traitement et initier une thérapie appropriée. Ne pas utiliser en cas de perforation de la membrane tympanique. Ne pas utiliser en association avec des substances connues pour leurs effets ototoxiques. **Effets indésirables** - Une rougeur de l'oreille légère à modérée apparaît chez 2,4% des chiens traités. Des papules ont pu être observées plus rarement (chez moins de 1% des chiens traités). Dans aucun des cas le traitement avec le médicament vétérinaire n'a été interrompu et l'ensemble des chiens a retrouvé son état normal sans traitement spécifique. L'utilisation de préparations auriculaires peut entraîner une déficience de l'audition, généralement transitoire et surtout chez les chiens âgés. Dans ce cas, interrompre le traitement. Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire. **Espèce cible** - Chiens - **Posologie et mode d'administration** - Voie auriculaire. 1 ml contient 1,11 mg d'acéponate d'hydrocortisone, 15,1 mg de miconazole (sous forme de nitrate de) et 1505 IU de gentamicine (sous forme de sulfate de). Il est recommandé de nettoyer et sécher l'oreille externe avant le traitement et de couper les poils en excès. Bien agiter le flacon avant la première administration et amorcer fermement la pompe. La posologie recommandée est de 1 ml de médicament vétérinaire par oreille une fois par jour pendant cinq jours consécutifs. Introduire la canule atraumatique dans le conduit auditif. Administrer une dose (1 ml) de produit dans chaque oreille infectée. On obtient cette dose en pressant une fois la pompe. Grâce au système de pompe hermétique on peut administrer le produit quelle que soit la position du flacon. **Distributeur** - Virbac Belgium | Esperantolaan 4 | 3001 Leuven. Sur prescription vétérinaire. Lire attentivement la notice. N° d'AMM : EU 2108/085/001

Virbac
ANIMAL HEALTH

- «plus de vécu»
- «plus étalé»
- «plus court»
- «plus précis pour après le diplôme»
- «trop d'infos pour la canine et pas assez pour le reste», ce qui va dans le même sens que les étudiants qui désirent une info aussi pour ceux qui s'expatrient dans d'autres pays que la France, ou qui choisissent d'autres carrières que la pratique (recherche, AFSCA, ...)
- certains demandent une série de séminaires au cours de toute l'année, pour creuser les sujets qui les branchent davantage : assurances pour animaux, créneaux d'avenir encore inexploités,...
- «plus de sauce cocktail et une sieste après le BBQ» ... il fallait bien un peu de folklore.



Comment voyez-vous votre avenir dans l'immédiat ?

- 36 sont dans le flou absolu.
48 ont un projet défini, mais j'y ai joint les 21 qui désirent poursuivre un internat. C'est un projet défini, mais la plupart d'entre eux avouent qu'ils se sentent mal armés pour la vie professionnelle. Un choix inspiré par l'effroi ?
7 chercheront de toutes façons des remplacements ou des ALD.
7 désirent trouver un job comme salariés.
8 voient l'avenir de façon très négative.

A part cela, des commentaires en sens très divers :

- «mon avenir ? payer, payer et repayer»
- «je serai un pauvre, un larbin»
- «vous nous avez déprimés» (*ce n'était vraiment pas l'intention, mais s'il faut décevoir certaines illusions, nous ne pouvons y échapper*).

Votre perception de l'avenir a-t-elle évolué au cours de cette journée ? et en quoi ?

«J'ai senti à quel point ma formation était insuffisante» est un commentaire qui en résume la plupart, avec des nuances plus ou moins optimistes ou pathétiques.

Mais certains s'en doutaient déjà, puisque 67 disent que leur perception de l'avenir n'a pas changé.

En revanche, chez les 32 qui avouent un changement d'opinion, les tendances sont très diverses :

- suite à la journée, certains s'intéressent davantage aux associations
- 5 découvrent l'importance du contact avec la clientèle
- d'autres rechercheront davantage les bons conseils (*et les bons conseillers ?*)

- 11 déclarent y voir plus clair et l'une d'entre eux ajoute même qu'elle nous remercie et qu'elle a hâte de démarrer sa carrière
- avec réalisme, l'un d'entre eux en vient à douter de la réalité de l'indépendance des indépendants
- le commentaire le plus catastrophé : «ça a l'air horrible».

Vous sentez-vous armé(e) pour affronter la vie professionnelle ?

- 16 se sentent prêts.
31, prêts «à moitié», «plus ou moins», etc ...
45, non, parce qu'ils manquent de pratique, parce qu'il sont effondrés par les formalités qu'ils ne suspectaient pas, etc ...
Néanmoins, l'un d'entre eux se déclare plus prêt le soir de cette journée que le matin.

Comptez-vous travailler en association ou seul(e) ?

Presque tous désirent travailler en association.
Seuls 2 répondants ont l'intention de travailler seuls et 4 ne savent pas encore comment structurer leur avenir.
Assez curieusement, ces derniers ne se sentent pas prêts pour affronter la vie professionnelle. Pourtant, l'association est une bonne façon d'y parer.

Que faut-il améliorer dans le contact entre l'Union Professionnelle Vétérinaire et les étudiants ?

35 estiment que les contacts sont parfaits, qu'il ne faut rien y changer, que tout est «nickel» ...

17 voudraient que ces contacts commencent plus tôt dans les études et certains voudraient même qu'ils soient permanents.
Des séances comme cette journée devraient avoir lieu plus souvent, plus tôt et être obligatoires pour les uns, mais surtout pas pour les autres.

On demande des fiches pratiques, mais à ce moment, les répondants n'avaient pas encore reçu leur «vade-mecum du jeune diplômé».

Et puis, le website UPV devrait être amélioré ... C'est en cours, c'est en cours...



Quelle a été votre motivation pour choisir la profession vétérinaire ?

Evidemment, l'amour des animaux, l'intérêt pour leur comportement, pour leurs maladies, ... interviennent d'abord pour 61 d'entre eux.

34 ont cité en premier lieu leur goût pour les sciences médicales.



Ensuite,

- 11 citent en outre la diversité des missions
- 11, l'intérêt pour une profession en même temps intellectuelle et technique
- 4, l'intérêt pour l'agriculture.
- 3, les rapports humains
- 1 seul avoue une influence familiale, ce qui est un grand changement par rapport aux promotions précédentes ; à moins que d'autres n'aient pas voulu l'admettre ...
- pour 11 d'entre eux, c'est une vocation qui date de leur prime jeunesse : «depuis mes 8 ans», «depuis mes 4 ans», «c'était ça ou Madame Pipi», ...

L'espoir d'une profession stable et rémunératrice, voire prestigieuse, en a motivé 7 ...mais «sans savoir», comme dit l'un d'eux.

Cette motivation a-t-elle évolué au cours des études ?

50 ont vu leur motivation évoluer, mais la plupart ne précisent pas dans quel sens.

Si 6 d'entre eux s'avouent défrisés (et même «fortement»), 9 se disent plus passionnés qu'au début.

Certains ont découvert l'intérêt d'être «VT de la fourche», d'autres, qu'il y avait moyen d'être VT dans des carrières plus intellectuelles. L'un d'entre eux, entré pour la pratique en animaux de compagnie, s'intéresse de plus en plus à la rurale.

Les déçus l'ont été par certains contacts avec des praticiens désenchantés, ou par des dérives commerciales de la profession. L'une s'interroge sur l'avenir de sa vie privée et un autre déclare franchement «qu'il veut bien bosser, mais qu'il n'a aucune envie de se défoncer.»

Quels seront votre meilleur souvenir et votre pire souvenir de vos études ?

Je me réjouissais de lire ces réponses qui servent souvent de défouloirs en fin de journée.

Hélas, ces jeunes sont moins exubérants que l'an passé. Il faut dire aussi que leur blocus les attendait et que nous n'avions pas prévu de bière avant 17h ...

En gros, les réponses vont dans le sens habituel :

- ressentis positifs : la solidarité, certaines cliniques, le folklore, l'évolution intellectuelle au cours des études, les stages (fréquemment cités, bravo aux maîtres de stages !), les amis et, pour 32 répondants, avant tout, la vie estudiantine avec ses délires et ses guindailles

- ressentis négatifs : les examens sont unanimement mal vécus (rien de neuf sous le soleil) ; sinon, les points positifs et négatifs sont presque les mêmes; comme quoi, selon les circonstances et son état d'esprit, on peut trouver le meilleur comme le pire dans les guindailles, le baptême, les cliniques, etc ...

La véhémence de certaines expressions m'a frappé : «Manque d'esprit critique par rapport au baptême», «dégoût, frustration», «ségrégation estudiantine», ... mais un des plus critiques admet qu'un mieux se manifeste. Souhaitons qu'il s'amplifie.

A part cela, la différence entre l'état d'esprit avant Liège et à Liège est souvent pointée.

Allons, les «Cureghemmois», faites un effort d'intégration, cela ne pourra qu'améliorer la qualité de vos études.

Conclusions

Quant à nous, les comitards de l'UPV, nous constatons à quel point la simplification administrative reste un Graal auquel nous n'avons pas encore accédé.

Nous devinons aussi à quel point nos successeurs sont démunis.

Il faut reconnaître que quand les dinosaures de la profession sont sortis, il n'était pas question de TVA, de DAF, les dépôts de médicaments étaient rudimentaires, la DQV n'avait aucun sens, les clients ne vous citaient pas en justice pour un point de suture douteux, ...

Nous avons intégré tous ces écueils au fur et à mesure. Nos jeunes VT doivent les ingurgiter en une seule prise. Ce n'est pas rien.

Et puis, lorsque nous sommes confrontés à des requêtes comme «des contacts permanents avec l'UPV au cours de nos études, plusieurs formations par an, le développement de nouveaux créneaux,...», nous éprouvons un peu (beaucoup) de frustration. Le bénévolat a ses limites : le nombre de bénévoles !



Allons, vous qui nous lisez, vous avez reçu de l'aide de vos aînés. Maintenant, c'est vous les aînés.

Rejoignez-nous pour soutenir nos jeunes, vous verrez qu'un petit bain de Jouvence ne vous fera pas de tort.

Plus prosaïquement, programmer une journée de formation comme celle-ci en pleine session n'est pas un idéal, mais les autorités académiques pensent à une alternative.

Suite à l'an prochain.

Texte : AS
Photos : Cécile Laloux



Le premier week-end de novembre, l'UEPR, union des étudiants pour la pratique rurale, organise, sur les terrains adjacents à notre faculté, une manche du championnat de concours de chien de troupeaux.

De nombreux endroits de la manifestation peuvent accueillir banderoles, écriteaux et affiches de sponsors.

Et cette journée devrait accueillir de nombreuses personnes intéressées de près au monde du mouton, mais aussi de plus loin car de nombreuses familles seront de la partie.

Selon nos estimations, quelques 400 personnes environ devraient faire le déplacement pour notre événement, ce qui n'est pas négligeable.

Benjamin Dispaux
1er vice-président de l'UEPR
b.dispaux@student.ulg.ac.be
0497238989



La «clinique vétérinaire Brasseur» est heureuse de vous annoncer la création de «TOMOVET64 sprl» au 76 grand rue à 7170 MANAGE.

TOMOVET64 sera doté d'un scanner multicoupe de dernière technologie permettant d'acquérir 64 images à chaque rotation du tube. Les conséquences immédiates de cette technologie sont une diminution du temps d'acquisition et l'obtention d'une image de haute résolution.

Le scanner permet d'étudier toutes les zones du corps. Actuellement, il est principalement utilisé pour l'étude de l'encéphale et du rachis, des cavités nasales, du thorax (bilan d'extension), des articulations et de régions anatomiques complexes (crâne, bassin).

Le temps d'acquisition réduit des scanners multicoupe a de multiples avantages. Il permet de réduire le temps d'anesthésie, voire même de réaliser certains examens sous sédation. Les examens vasculaires sont nettement optimisés par la vitesse d'acquisition avec la perspective de réaliser des examens cardiaques à terme.

Dans le cadre d'une collaboration en recherche clinique et formation de spécialistes en imagerie vétérinaire, la conduite des examens et leur interprétation sera réalisée sous la supervision du prof. Jimmy Saunders, spécialiste européen en imagerie médicale vétérinaire et auteur du seul ouvrage consacré exclusivement au scanner en médecine vétérinaire, 'Veterinary Computed Tomography'.

Dr Guy Brasseur



Pour le bien-être de tous vos animaux de compagnie :

- Equipe de 12 personnes à votre service
- Disponible 24h/24 et 7 j/7
- Pool de 3 chirurgiens et un anesthésiste pour toutes les chirurgies d'urgences la nuit, le week-end et les jours fériés (torsion d'estomac, césarienne,...)
- Consultations (sur RDV) en dermatologie, gastro-entérologie, cardiologie, uro-gynécologie, chirurgie orthopédique et autres
- Consultations (sur RDV) tous types de NACs
- Radiologie numérique, échographie et endoscopie (digestive, respiratoire et urinaire)
- Laboratoire d'analyses sur place (hématologie, biochimie, bactériologie,...) 24h/24 et 7 j/7
- Hospitalisation et soins intensifs jour et nuit

Consultations:

Matin: lun-mar-mer-jeu-ven de 9h30 à 10h30

Après-midi: lun-mar-mer-ven de 15h00 à 18h30 - Et sur rendez-vous

Rue Dechamps, 6
7170 Manage

Tél.: +32(0)64 54 12 52
www.vetebrasseur.be





Vétérinaire rural : Pénurie or not pénurie ?

Début août, l'UNPLIB (union des professions libérales et intellectuelles, qui représente les professions libérales de l'Union des classes moyennes, UCM) rendait publique une étude « Focus sur la pénurie des médecins vétérinaires et des médecins » dans certaines parties du pays, envisageant aussi les causes et conséquences, solutions et perspectives. (Brigitte Delbrouck et Charlie Tchinda du service d'études UCM). Cette enquête est téléchargeable sur notre site www.upv.be, rubrique « actualités » (colonne de gauche du site en date du 09-08-2012).

Mais que raconte cette étude en ce qui concerne les vétérinaires ?

Des chiffres intéressants comme :

- En 2011, la Belgique comptait 1 vétérinaire pour 8 km². La Wallonie en comptait un pour 11 km², ce qui est logique puisque le territoire est plus étendu. Vient ensuite la Flandre avec un vétérinaire pour 6 km² et en queue de peloton, Bruxelles avec 1 vétérinaire pour 1 km²



- au niveau national :



- au niveau provincial :



- on constate que ce sont les provinces du Hainaut et de Liège qui comptent le plus de praticiens avec respectivement 471 vétérinaires pour la première et 422 pour la seconde. La province du Hainaut compte 8 vétérinaires par km² et Liège 9 par km². Or, ce sont ces deux provinces qui enregistrent le plus d'exploitations agricoles (4.469 pour le Hainaut et 3656 pour Liège). Cependant, dans ces deux provinces, on compte 1 vétérinaire pour 9 exploitations. La province du Luxembourg est relativement mal desservie avec 203 vétérinaires pour 2.672 exploitations agricoles, soit un ratio de 13 exploitations pour un vétérinaire. A Namur, ce ratio est un vétérinaire pour 10 exploitation.. Le ratio par km² pour ces deux provinces donne pour le Luxembourg un vétérinaire pour 22km² et Namur un pour 14 km².

Conclusion tirée par les auteurs :

Ces chiffres démontrent que dans certaines parties du pays, il n'y a pas assez de praticiens là où il y en a le plus besoin.

Si ces chiffres sont très intéressants, comme de constater qu'il n'y a « que » 1684 praticiens actifs à titre principal en Wallonie et Bruxelles, vouloir faire un parallèle avec la médecine humaine est très hasardeux.

Pour les médecins, rapporter leur nombre à la taille de la population d'une province, est certainement très significatif...

Par contre, en médecine vétérinaire, se contenter de diviser le nombre de praticiens par le nombre d'exploitations agricoles est moins pertinent.

Et heureusement, car si on devait suivre les chiffres annoncés, je n'aurais (exerçant en province de Namur) que 10 exploitations agricoles à ma disposition...

Ceci est dû au fait que les auteurs n'ont pas eu à leur disposition des chiffres qui reflètent le fonctionnement du monde vétérinaire... Ils n'ont pas pu prendre en compte les différentes facettes de notre profession : si certains font de la rurale, d'autres soignent des animaux de compagnie, des Nacs, ou des chevaux... ou font un « peu de tout ». Ils ont donc simplement fait un rapport entre le nombre de vétérinaires indépendants à titre principal (base de donnée INASTI) et le nombre d'exploitations agricoles (statistiques nationales). Ce n'est pas vraiment de leur faute, car les chiffres de la profession ne sont pas disponibles... Sans plus de données, il est impossible de dresser ainsi une photo de la situation sur le terrain. Nous attendons avec impatience le « cadastre de la profession » que nous a promis la Ministre des Indépendants et PME, Madame Laruelle, par ailleurs également en charge de l'Agriculture, afin de pouvoir faire une analyse plus fine de la situation.

Ces explications, nous avons tenté de les donner aux différents journalistes qui se sont empressés de communiquer sur la « pénurie de médecins et de vétérinaires dans certaines régions du pays ».

Mais il faut croire qu'ils préfèrent retenir les propos « alarmistes » et certainement plus vendeurs que nos explications.

Cependant, tout n'est pas à jeter dans cette histoire... car, si certains journaux se sont focalisés sur la pénurie, plusieurs interviews ou commentaires ont permis de communiquer sur le MALAISE de la rurale.

Car c'est cela NOTRE objectif : montrer à tous, que notre métier va MAL, que nous sommes sous-évalués, sous-payés, sous-considérés par nos clients, mais aussi et surtout, par certaines Autorités !

Profiter sans soucis... 100% des puces tuées en 4 heures



Comprimé mensuel Préférence de 2 sur 3 propriétaires*



- Comfortis®: un comprimé à croquer facile à administrer, commence à tuer les puces dans les 30 minutes
- Une action systémique. Ne s'élimine pas avec l'eau, par frottement ou secouement
- Comfortis® permet au chien de rester en contact avec la famille, immédiatement après le traitement

Comfortis®
(spinosad) comprimés à croquer pour chiens

©2012 Elanco, une division d'Elis Lilly and Company. Comfortis est une marque déposée d'Elis Lilly and Company. BECACCMF00022

* 2 sur 3 propriétaires préféreraient un comprimé. Ceci est basé sur une étude auprès de 6000 propriétaires de chiens d'Europe occidentale (fév 2012)

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE Comfortis 270 mg comprimés à croquer pour chiens, Comfortis 425 mg comprimés à croquer pour chiens, Comfortis 665 mg comprimés à croquer pour chiens, Comfortis 1040 mg comprimés à croquer pour chiens, Comfortis 1620 mg comprimés à croquer pour chiens Spinosad 2. INDICATION(S) Chiens : traitement et prévention des infestations par les puces (Ctenocephalides felis). L'effet préventif contre une réinfestation par les puces résulte de l'action sur les puces adultes et de la réduction de la ponte de leurs œufs. L'action persiste jusqu'à 4 semaines après une seule administration du produit. Le médicament vétérinaire peut faire partie d'une stratégie thérapeutique de contrôle de la dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP). 3. CONTRE-INDICATIONS Ne pas utiliser chez les chiens âgés de moins de 14 semaines. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients. 4. ESPÈCES CIBLES Chiens. 5. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION À administrer par voie orale. Le médicament vétérinaire doit être administré conformément au tableau suivant, afin de garantir une dose de 45 à 70 mg par kilogramme de poids corporel. Poids corporel (kg) du chien. Nombre de comprimés et dosage du comprimé (mg de spinosad) 3,9 à 6,0 = 1 comprimé de 270 mg, 6,1 à 9,4 = 1 comprimé de 425 mg, 9,5 à 14,7 = 1 comprimé de 665 mg, 14,8 à 23,1 = 1 comprimé de 1040 mg, 23,2 à 36,0 = 1 comprimé de 1620 mg, 36,1 à 50,7 = 1 comprimé de 1620 mg + 1 comprimé de 665 mg, 50,8 à 72,0 = 2 comprimés de 1620 mg. Les propriétés insecticides résiduelles du produit persistent jusqu'à 4 semaines après une seule administration. Si les puces réapparaissent en quatrième semaine, l'intervalle entre les traitements peut être réduit de 3 jours. Consulter votre vétérinaire pour choisir le meilleur moment de l'année pour commencer le traitement. 6. EFFETS INDÉSIRABLES Les vomissements représentent l'effet indésirable le plus fréquemment observé ; ils surviennent le plus souvent dans les 48 heures suivant l'administration. Une action locale sur l'intestin grêle semble être la cause la plus probable. Le jour même ou le jour suivant l'administration de spinosad à une dose de 45 à 70 mg/kg de poids corporel, l'incidence de vomissements observée en conditions réelles était de 5,6 %, 4,2 % et 3,6 % respectivement au bout du premier, du deuxième et du troisième mois de traitement. L'incidence de vomissements observée au bout des premier et deuxième mois de traitement était plus élevée (8 %) chez les chiens dont la posologie employait la dose la plus forte. Dans la majorité des cas, les vomissements constituaient un événement passager, léger et n'exigeant pas de traitement symptomatique. Les autres réactions indésirables sont peu fréquentes ou rares et incluent léthargie, anorexie, diarrhée, ataxie et convulsions. Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ EU/2/10/115/001 - 010

Pour plus d'information :



Téléphone :
+32 14 75 13 35

Fax :
+32 14 61 17 21



S.A. Eli Lilly Benelux N.V.
Antwerpsesteenweg 51 bus 1, 2350 Vosselaar
elanco_benelux@lilly.com

Elanco



Cela rejoint nos 2 campagnes de communication «vétérinaire rural, bien + qu'un vétérinaire» et le slogan de cette année à la Foire de Libramont : «élevage bien accompagné = rentabilité et qualité».

Nous avons un métier dur et pénible, mais cela, nous le savions en commençant, nous ne pouvons pas nous plaindre.

Par contre, qu'on nous complique sans cesse la vie, que nos Autorités ne nous respectent pas, pire, qu'elles nous EXPLOIENT, que nous soyons assaillis de contraintes administratives...Bref, un tas de petits «détails» qui, cumulés à la difficulté inhérente à notre métier, nous rendent la vie impossible !

C'est cela que nous souhaitons COMMUNIQUER !

Et si des études comme celle de l'UNPLIB ne sont pas parfaites, elles ont au moins, d'une part, le mérite d'exister et d'autre part, de mettre ce débat sur la place publique. Que personne n'ignore nos conditions de travail et la manière dont nous sommes considérés.

Et il est grand temps que cela change!

Le Monde Politique s'était engagé à nous écouter, il l'a réalisé par la création du Vetconsult.

Plusieurs chantiers ont été mis sur la table. Le plus prioritaire : la revalorisation des vacations officielles.

Beaucoup de réunions, beaucoup de palabres...mais rien qui se concrétise !

Tout a été dit, les rapports sont nombreux, complets et pertinents...et pourtant PLUS RIEN NE BOUGE !

Idem pour la simplification administrative et la facilitation du travail en association...Tout le monde est d'accord, et pourtant, rien ne bouge... !

Pire, les mêmes erreurs se répètent !

Sans aucune concertation aboutie, l'AFSCA et l'ARSIA ont mis en place un nouveau système de facturation des vacations officielles. Et comme on pouvait s'y attendre, les «bugs» pleuvent ! Et pourtant, il s'agit de notre argent. Argent que nous avons mérité pour le travail presté et qui nous est refusé sous prétexte de critères de validité, qui ont été mis en place de façon unilatérale !

L'AFSCA s'est réjouie, cet été, d'annoncer la «fin de l'épisode brucellique»... En même temps, elle refusait le défraiement de quantités de prises de sang, de bilans ...

Ces mêmes bilans contribuant pourtant au maintien du statut «indemne de brucellose» de la Belgique !

Heureusement que le Vetconsult existe et que les représentants de l'UPV parviennent, non sans mal, à convaincre l'AFSCA de rectifier ces «bugs informatiques» afin que, finalement, les vacations refusées soient honorées comme elles le doivent. A l'heure où j'écris ces lignes, il y a d'ailleurs encore un dossier de vacations refusées en cours depuis le 3 août et pour lequel aucune réaction de la part de nos Autorités ne nous est encore parvenue...

Il est néanmoins dommage qu'il faille encore se battre pour ce genre de problèmes. Une concertation bilatérale beaucoup plus proactive permettrait d'éviter beaucoup d'écueils et de frustrations sur le terrain...

Alors oui, c'est dommage que la presse ait titré «les vétérinaires ruraux en voie d'extinction», elle aurait pu écrire «en voie d'extermination» !

Je me tourne donc une nouvelle fois vers nos différentes Autorités : **Mesdames et Messieurs, il est grand temps d'ouvrir vos yeux et vos oreilles ! Des promesses, c'est bien...mais ce sont des actes que nous souhaitons !**

En parallèle à ces récriminations envers nos Partenaires, il est aussi urgent de nous regarder dans la glace et de se demander si, nous aussi, on fait le maximum pour mériter notre place au centre des exploitations.

Le métier, tant pour les vétérinaire que pour les éleveurs, a changé...et fortement.

La pression économique s'est accrue sur les exploitations. Améliorer la rentabilité est devenu une nécessité pour survivre. Chaque dépense doit être calculée, justifiée et valorisée.

Nos actes aussi doivent passer par là !

Justifier nos prestations, expliquer la plus value, quantifier les bénéfices apportés, voilà les défis de demain.

Au chevet de nos patients, de nouveaux outils sont maintenant disponibles, tant au niveau individuel (lecteurs de glycémie, d'acétonémie, dosage des immunoglobulines, du transfert immunitaire, le drenchage, ...), que du troupeau (dépistage des carences, mesure de l'infestation parasitaire, analyse des données laitières, programme LAECEA, le Herdscan, les plans de lutte et de contrôle...).

En 10 ans, grâce aux nombreuses formations et ateliers pratiques, grâce à la motivation de nombreux formateurs, issus de notre faculté ou de la France voisine, la rurale a fait un fameux bond en avant !

A nous maintenant d'utiliser et maîtriser ces nouveaux outils. A nous maintenant de communiquer vers nos éleveurs, à nous de les informer de ces possibilités.

A nous de leur démontrer les plus values apportées par tous ces services...

C'est aussi cela, l'objectif de nos 2 campagnes de communication «vétérinaire rural, bien + qu'un vétérinaire» et «élevage bien accompagné = rentabilité et qualité.»

C'est à ce prix que nous survivrons.

Le CPR

NDLR : de larges extraits de l'enquête de l'UNPLIB sont insérés à la suite de cet article du CPR



unplib

Newsletter des professions libérales

Statistiques Indépendants et Professions libérales 2011

Focus sur la pénurie des médecins vétérinaires et des médecins

Brigitte DELBROUCK
Charlie TCHINDA
Service d'études UCM
PL statistiques2011 – BD20120725

Avec l'accord des auteurs, nous vous reproduisons ci-dessous de larges extraits d'une étude réalisée par l'UNPLIB sur base des statistiques 2011 et qui a donné lieu à de nombreux commentaires dans la grande presse.

Pour des motifs évidents, nous nous concentrons sur la situation des vétérinaires.

1. Introduction

L'étude ci-après a pour objet de tenter de démontrer la pénurie des médecins et des vétérinaires en milieu rural.

Qu'entend-on par pénurie ? Dans le cas qui nous occupe, cela signifie qu'il manque de praticiens dans certaines parties du pays voire sur tout le territoire. Quelles en sont les causes et qu'est-ce que cela engendre pour le professionnel ? C'est ce que l'étude entend démontrer également.

Enfin, nous tenterons d'apporter des pistes de solution et des perspectives d'avenir.

Les statistiques ne portent que sur la population de médecins et de vétérinaires exerçant leur activité à titre principal.

2. Etat des lieux du secteur médical et vétérinaire

2.1 Les effectifs

En 2011, les effectifs en activité principale du secteur médical au sens strict (hors professions paramédicales) représentaient plus de 21% des professions libérales. Au sein de ce secteur,

les médecins représentent plus de la moitié des effectifs (62%). Les dentistes représentent 18%, les pharmaciens 9% et les vétérinaires 11%.



2.2 Répartition par sexe

Lorsqu'on s'attarde sur la répartition par sexe dans les professions de médecins et de vétérinaires exerçant à titre principal, on constate qu'on est proche de la parité hommes/femmes. En effet, cette répartition est de 56% d'hommes pour 44% de femmes chez les médecins. Chez les vétérinaires la proportion est 54/46.

La féminisation croissante de ces professions joue un rôle important dans la problématique de la pénurie. Les femmes accordent plus d'importance à leur vie de famille et à l'éducation des enfants et veulent par conséquent être plus disponibles. Ainsi, nombre d'entre elles travaillent à temps partiel ou aménagent leur temps de travail de manière à être disponible. Nous verrons plus loin, la répartition par sexe dans les inscriptions en première bac dans les deux branches.

2.3 Répartition par Région

Il ne serait pas logique d'établir le même ratio pour les vétérinaires que pour les médecins dans la mesure où tous les habitants du royaume ne possèdent pas d'animaux et qu'à l'inverse d'autres en possèdent un voire plusieurs. C'est la raison pour laquelle nous avons établi un ratio par km².

En 2011, la Belgique comptait 1 vétérinaire pour 8 km². La Wallonie en comptait un pour 11 km², ce qui est logique puisque le territoire est plus étendu. Vient ensuite la Flandre avec un vétérinaire pour 6 km² et en queue de peloton, Bruxelles avec 1 vétérinaire pour 1 km².

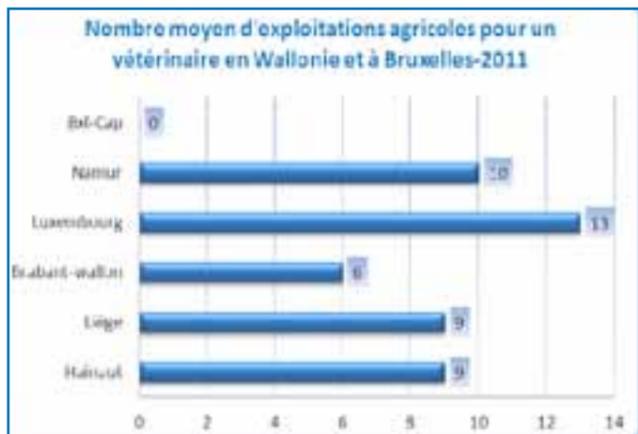
Ces chiffres constituent également un autre élément d'appréciation du déficit de médecins vétérinaires en dehors de Bruxelles.

2.4 Répartition par province

Toujours en se limitant aux provinces wallonnes, on constate que ce sont les provinces du Hainaut et de Liège qui comptent le plus de praticiens avec respectivement 471 vétérinaires pour la première et 422 pour la seconde. La province du Hainaut compte 8 vétérinaires par km² et Liège 9 par km². Or, ce sont ces deux provinces qui enregistrent le plus d'exploitations agricoles (4.469 pour le Hainaut et 3656 pour Liège). Cependant, dans ces deux provinces, on compte 1 vétérinaire pour 9 exploitations.

La province du Luxembourg est relativement mal desservie avec 203 vétérinaires pour 2.672 exploitations agricoles, soit un ratio de 13 exploitations pour un vétérinaire. A Namur, ce ratio est un vétérinaire pour 10 exploitations.

Le ratio par km² pour ces deux provinces donne pour le Luxembourg un vétérinaire pour 22 km² et Namur un pour 14 km². Ces chiffres démontrent que dans certaines parties du pays, il n'y a pas assez de praticiens là où il y en a le plus besoin. ➡



3. Evolution

3.1 Evolution des professions

... depuis 2006/2007, le nombre de vétérinaires augmente de 1,2% en moyenne annuelle.

3.2 Evolution estudiantine

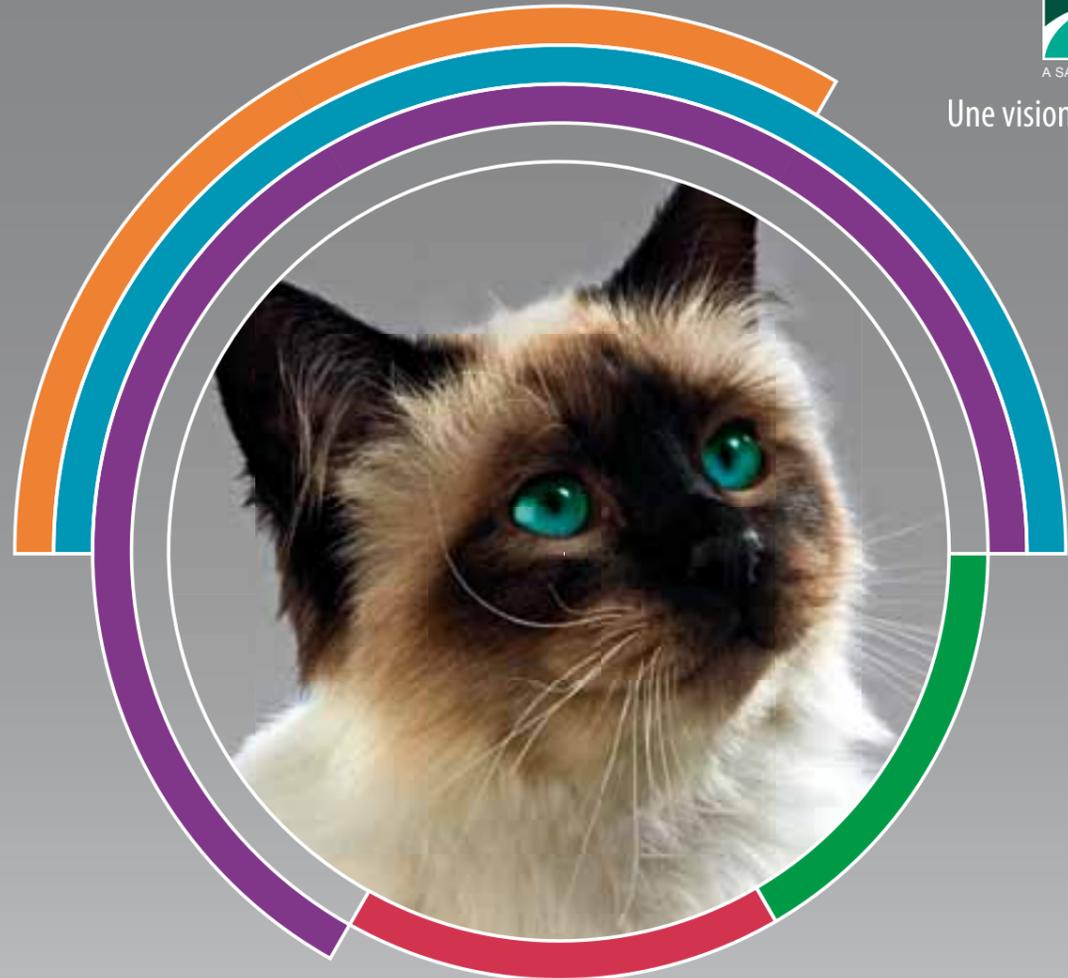
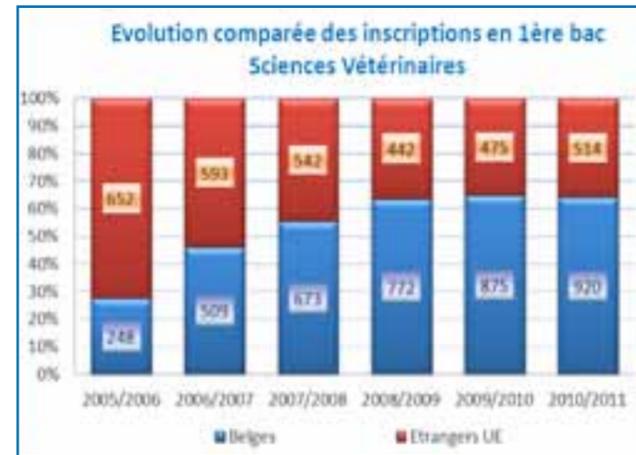
a) Evolution des inscriptions

En 2011, les étudiants étrangers représentent 35% des inscriptions en 1ère bac en sciences vétérinaires. Cette proportion était plus importante jusqu'en 2006. En effet, à partir de cette année-là, le décret Simonet entre en vigueur limitant à 30% le nombre d'étudiants étrangers non-résidents à pouvoir s'inscrire dans la filière « vétérinaire ».

Lors de l'année académique 2010/2011, les filles représentent 70% des étudiants. Or, moins de 10% des vétérinaires ruraux sont des femmes (1). Cette constatation vient s'ajouter aux éléments démontrant la pénurie de médecins vétérinaires en milieu rural.

b) Evolution des promus

Jusqu'en 2008, l'évolution des promus est relativement stable. A partir de 2008/2009, on note une chute importante du nombre de promus puis une croissance très forte en 2009/2010. Cette instabilité s'explique par l'entrée en vigueur de la réforme de Bologne qui a allongé la durée moyenne des études supérieures, reportant le nombre de diplômés probables de l'année 2008/2009 à l'année suivante. On peut constater que le taux d'échec ou d'abandon entre le début et la fin des études est de +/- 50%. Un étudiant sur deux n'arrive donc pas au bout du cursus.



Vacciner de façon efficace et sûre contre les maladies infectieuses

PUREVAX®
Les vaccins innovants pour chats



* Aussi disponible sous forme de cocktail : PUREVAX RCP FeLV et PUREVAX RCPCh FeLV. De plus, le PUREVAX FeLV peut servir de solvant pour les vaccins PUREVAX RC, RCP et RCPCh.

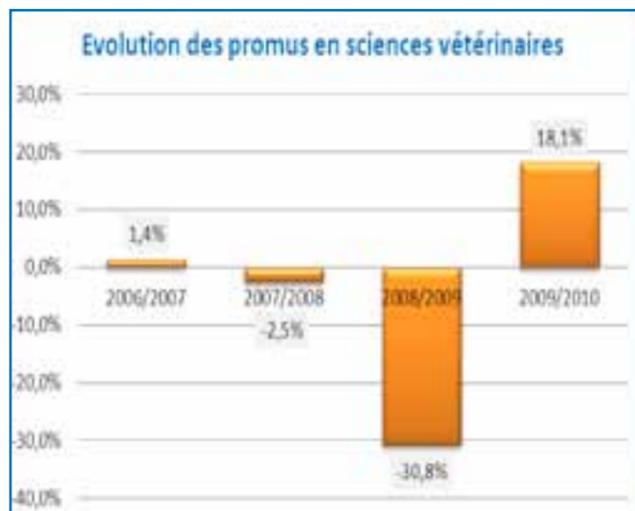
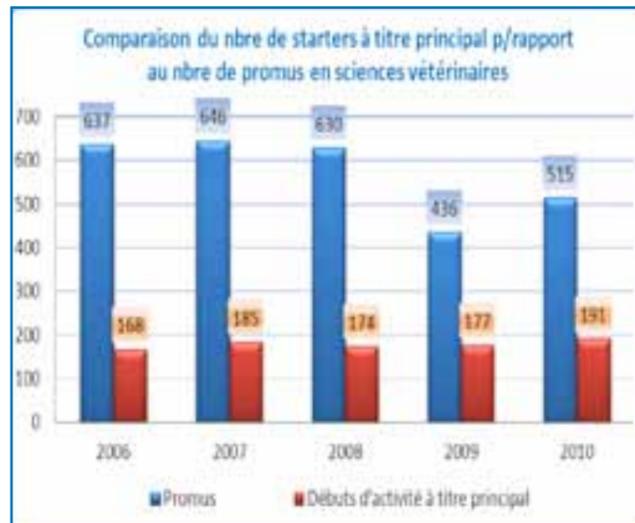
PUREVAX® RC-RCP-RCPCh-RCPFeLV-RCPChFeLV-Rabies. Composition: dépendant de la présentation entre autre Herpesvirus atténué de la rhinotrachéite féline (souche FHV F2); Antigenes inactivés de la calicivirus féline (souches FCV 431 et G1); Chlamydia felis atténué (souche 905); Virus atténué de la panleucopénie infectieuse du chat (PLI FV); Virus canarypox recombiné FeLV (vCP97); Virus canarypox recombiné de la rage (vCP65). Espèces cibles: Chats. Indications d'utilisation: Immunisation active des chats âgés de 8 semaines (Rabies: 12 semaines) et plus contre entre autre la rhinotrachéite virale du chat pour la réduction des signes cliniques, contre la calicivirus féline pour la réduction des signes cliniques et de l'excrétion virale, contre les infections causées par Chlamydia felis pour la réduction des signes cliniques, contre la panleucopénie infectieuse féline pour la prévention de la mortalité et des signes cliniques et contre la leucose féline pour la prévention d'une virémie persistante et des signes cliniques de la maladie associée. La mise en place de l'immunité a été démontrée 1 semaine après la primo-vaccination pour les valences rhinotrachéite, calicivirus, Chlamydia felis et panleucopénie infectieuse féline et 2 semaines après la primo-vaccination pour la valence leucose féline, ou contre la rage afin de prévenir la mortalité. La durée d'immunité est de 1 an après la dernière (re-)vaccination pour les valences rhinotrachéite, calicivirus, Chlamydia felis et la leucose féline et de 3 ans pour la valence panleucopénie infectieuse féline. Mise en place de l'immunité (Rabies): 4 semaines après la primo-vaccination. Durée d'immunité après la primo-vaccination: 1 an. Durée d'immunité après le rappel: 3 ans. Posologie et mode d'administration: Injecter une dose de 1 ml de vaccin par voie sous-cutanée. Primo-vaccination (R, C, P, CH en FeLV): première injection à partir de l'âge de 8 semaines, seconde injection 3 à 4 semaines plus tard. Lorsque l'on s'attend à la présence d'un taux élevé en anticorps maternels spécifiques contre R, C, P ou CH (i.e. chez les chats âgés de 9 à 12 semaines nés de mères vaccinées avant la gestation et/ou connues ou suspectées d'avoir été précédemment exposées aux (v) pathogènes(s)), la primo-vaccination devrait être retardée jusqu'à l'âge de 12 semaines. Rapports: pour toutes les valences un an après la primo-vaccination. Ensuite tous les ans entre autre pour les valences de la rhinotrachéite, la calicivirus, la chlamydie et la leucose, et tous les trois ans pour la valence de la panleucopénie. Primo-vaccination (Rabies): 1 injection à partir de l'âge de 12 semaines. Rappel: 1 an après la primo-vaccination, puis à 3 ans maximum d'intervalle. Contre-indications: Ne pas utiliser chez les femelles gestantes. L'utilisation n'est pas recommandée durant la lactation. Aucun pour Rabies. Effets indésirables: Parfois dans des conditions normales d'utilisation une apathie transitoire, une anorexie ainsi qu'une hyperthermie (pendant 1 ou 2 jours). Une réaction locale (léger douleur lors de la palpation, prurit ou œdème léger, chaleur au site d'injection, et parfois érythème) peut également apparaître, mais qui disparaît en 1 à 2 (4 pour FeLV) semaines au plus. Une réaction d'hypersensibilité pouvant nécessiter un traitement symptomatique approprié peut exceptionnellement survenir. Dans des cas très rares, de l'hyperthermie et de la léthargie parfois associées avec des boiteries ont pu être observées une à trois semaines après la vaccination de rappel chez des chats adultes. Ces réactions étaient transitoires. Délivrance: sur prescription. EU/2/04/047-052/001 - EU/2/00/019/005 - EU/2/10/117/001-003. Pour plus amples informations: voir notice ou chez Merial Belgium SA, Culliganlaan 1c, 1831 Diegem, 6190712. * Marque déposée de Merial. © 2012. Merial. Tous droits réservés... Important: pour le chien et le chat une durée d'immunité d'au moins 3 ans a été démontrée. Cependant, il y a lieu de se conformer aux dispositions légales en vigueur pour chaque pays en cas de déplacement, ce qui impliquera généralement un rappel annuel.

3.3 Comparaison des créations d'entreprises par rapport au nombre de promus

Chez les vétérinaires, la proportion de promus qui s'installent en tant qu'indépendant est encore plus faible que chez les médecins. En effet, en 2011, le ratio par promu équivaut à un début d'activité pour 2,7 promus.

Cela s'explique notamment par le fait qu'en médecine vétérinaire, un certain nombre d'étudiants qui s'inscrivent en faculté de médecine vétérinaires sont originaires d'autres pays d'Europe (principalement de la France). Une fois leur cursus terminé, ces étudiants ne restent pas et retournent s'installer dans leur pays d'origine particulièrement les étudiants français. En effet, en France, la plupart des vétérinaires exercent en tant que salariés avec toute la sécurité que cela implique (statut social). Par ailleurs, il y a aussi des étudiants belges qui s'expatrient en France une fois leurs études terminées attirés par le statut de salarié qu'offre ce pays limitrophe. Ce sont aussi des causes du déficit de vétérinaires en Wallonie.

En 2011, la province du Luxembourg a enregistré 7 nouvelles installations de vétérinaires sur son territoire alors qu'elle n'en compte que 203. Le Hainaut n'est pas mieux loti avec 15 créations d'activité alors que ces deux provinces manquent de praticiens.



4. Perspectives d'avenir

4.1 Pour la profession de médecin vétérinaire

Lorsqu'on interroge l'Union Professionnelle Vétérinaire (UPV), on pourrait s'attendre à ce qu'elle demande la mise en place d'incitants financiers pour encourager les jeunes diplômés à s'installer dans les régions en pénurie. Pour l'UPV, donner des incitants financiers pour l'installation en solo n'est pas une bonne chose. Elle estime même que cela est contreproductif. Elle préconise plutôt une revalorisation de la profession qui n'a pas une bonne image. A titre d'exemple, elle cite le problème de la fixation des honoraires. Celle-ci est libre mais elle n'est pas établie en fonction de la pénibilité du travail, particulièrement pour les vétérinaires pratiquant en zone rurale et principalement dans les exploitations agricoles.

Le vétérinaire est rémunéré à l'acte, mais pas pour le conseil qui est tout aussi important. Or, le client (exploitant agricole) considère que le conseil fait partie du service rendu et n'entend pas payer pour cela. Pour l'UPV, une des solutions pour encourager les jeunes à s'installer serait de favoriser le travail en association qui fonctionne mal à l'heure actuelle. Il y a plusieurs raisons à cela : raison culturelle (individualisme), pas de reconnaissance légale vis-à-vis de l'Ordre et des autorités administratives (AFSCA), les étudiants sont peu formés à la gestion et au management,...

Pour l'UPV, le travail en association constitue une véritable solution pour le monde rural car elle permet le partage des tâches, de l'expérience et la spécialisation de chacun des associés. Cela aurait pour conséquence de rendre un meilleur service aux clients.

Un autre problème, c'est que les vétérinaires ont du mal à se positionner et ne savent pas se mettre en valeur (marketing, gestion...) par rapport aux acteurs qui l'entourent (client, administration, fournisseur, ...). Par ailleurs, le milieu rural est un milieu particulier ancré dans des habitudes vieilles de 20 à 30 ans. Il y a donc une campagne de communication à mener pour faire comprendre aux exploitants agricoles que le vétérinaire est un réel partenaire et qu'il y a d'autres moyens de travailler ensemble. Mais les mentalités sont lentes à évoluer...

On peut encore ajouter que la mesure de rééquilibrage dans les inscriptions des étudiants étrangers instaurée par le décret Simonet a été bénéfique puisque davantage d'étudiants belges ont pu ainsi suivre ces études.

Sources

- CRef
- Inasti et calculs UCM – service d'études
- Statistiques professions libérales 2011
- Statistiques professions libérales 2011
- SPF Economie, Inasti et calculs UCM-Service d'Etudes
- Etude DGARNE – Service public de Wallonie



Vétérinaires Sans Frontières ONG petite partenaire des plus grandes

“La peste bovine, fléau du bétail, est vaincue” (New York Times, 27 juin 2011)

“La longue campagne, mais peu connue, de lutte contre la peste bovine, témoigne de la bravoure et des compétences des vétérinaires de ‘gros animaux’, qui ont combattu la maladie dans des régions éloignées et parfois, déchirées par la guerre. Et ce, dans les étendues arides d’Afrique qui couvrent une superficie plus grande que l’Europe [...]”

La peste bovine est rayée de la carte du monde. Cette épizootie a frappé notre globe pendant plus de deux siècles et a engendré la faim et la misère. Elle était une menace non seulement pour les animaux mais aussi pour les gens qui vivent de leur troupeau.

Amis et fidèles partenaires, pour une fois, ne soyons pas modestes. Je suis très fier de constater que Vétérinaires Sans Frontières a été un des pionniers dans la lutte mondiale contre la peste bovine au Sud-Soudan, et dans le cadre du *Global Rinderpest Eradication Program* (GREP). Dans des conditions difficiles, avec une menace constante de guerre civile et un manque en infrastructures, nos vétérinaires ont mis en place un réseau vétérinaire qui a cartographié l'un des derniers foyers de la maladie, l'a repoussé et l'a contrôlé. Et ce, en collaboration avec l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de nombreuses autres organisations, mais surtout avec l'appui de la population locale et la formation sur place d'auxiliaires vétérinaires.

Ces *community animal health workers* ont joué un rôle crucial dans la vaccination, la canalisation de la propagation de la maladie et, dans une dernière phase, à la vérification du statut de la région : indemne de la peste bovine. Vétérinaires Sans Frontières a contribué à résoudre, en tant que petite ONG, un problème qui avait une portée mondiale. Jusqu'à présent, notre organisation joue un rôle prépondérant dans le secteur de l'élevage au Sud-Soudan, qui est devenu indépendant en juillet 2011 : nous sommes étroitement impliqués dans la politique de l'élevage de cette nouvelle nation.

Il n'y a pas qu'en Afrique que nous cherchons à contacter les décideurs politiques. Depuis 2011, nous avons repris nos activités dans le domaine de l'éducation au développement, après un repos forcé d'un an par contrainte financière. Bien souvent, une courte pause permet d'améliorer la productivité, mais ce long repos a cassé, en partie, la dynamique du programme passé. Nous avons appris que l'éducation au développement constitue une priorité dans notre organisation, et donc, doit être considérée indépendamment des subsides que nous recevons. Il devient plus clair de jour en jour que les consommateurs, les étudiants, les producteurs et les décideurs du Nord ont (ou peuvent avoir) un impact plus grand sur le Sud que nous ne pourrions imaginer.

En 2011, un autre silence s'est rompu. Le gouvernement belge a approuvé, après une longue pause à cause des négociations gouvernementales, la deuxième phase du programme ZEPESA au Burkina Faso. Ce qui est sûr, c'est que cette interruption n'a pas toujours eu l'effet désiré sur la durabilité des résultats de la première phase sur le terrain. Mais cela fait partie de la réalité quotidienne dans laquelle nous travaillons en tant qu'acteurs du développement. J'admire notre organisation partenaire locale, qui s'attaque à ce problème de façon constructive et fait de son mieux pour que l'impact de ce problème sur les éleveurs soit le plus minime possible!

Les exemples mentionnés ci-dessus, montrent que la hausse de nos fonds propres, c'est-à-dire de vos dons, est essentielle pour la continuité de notre travail et pour l'impact que nous souhaitons avoir tant au Sud qu'au Nord. Les fonds propres sont indispensables en tant que cofinancement pour permettre une augmentation supplémentaire du budget. Les bailleurs de fonds font appel de plus en plus à notre expertise lors des situations difficiles, comme lors de la famine dans la Corne de l'Afrique l'année passée et la crise alimentaire au Sahel cette année. Notre budget a fait un bond de 8.5 à 11 millions d'euros ! Tout ceci nous conduit à l'exercice stratégique de 2012, où nous allons réfléchir, discuter et planifier avec nos partenaires sur notre futur, jusqu'en 2025.

En attendant cette réflexion stratégique, je regarde avec satisfaction en arrière : une année 2011 mouvementée mais fructueuse et efficace où j'ai eu la possibilité de travailler pour et avec une organisation et ses partenaires dans le Nord et le Sud, mais surtout au service des familles d'éleveurs en Afrique. Vous trouverez toutes ces informations dans ce rapport, bonne lecture !



Joep van Mierlo,

Directeur
de Vétérinaires Sans
Frontières

VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES EN QUELQUES MOTS

Notre vision

“Des animaux sains, des hommes en bonne santé ,”

Notre mission

Vétérinaires Sans Frontières a pour mission que les populations des pays en développement aient la possibilité de vivre dans la dignité, sans faim ni pauvreté, grâce à un élevage sain et productif.

Nouvelles de VSF

Valeurs

Vétérinaires Sans Frontières croit en un monde où les êtres humains, les animaux et la nature vivent en parfaite harmonie en tant que moteur pour un développement durable. Chaque personne a le droit de se construire une vie digne selon ses propres choix, traditions ou sa propre culture.

Des partenariats durables

Vétérinaires Sans Frontières croit en la force et les initiatives prises dans le Sud. C'est pourquoi nous travaillons avec des organisations et autorités locales ainsi que des éleveurs et vétérinaires sur place.

Nous concluons des partenariats durables avec des associations locales, pour lesquelles nous attachons de l'importance et avec qui nous avons une confiance réciproque, du respect, un sens de responsabilité, des concertations et un échange d'expériences et de connaissances.

Une bonne gestion

Vétérinaires Sans Frontières est respectueuse de l'environnement, de la culture, des lois, des droits de l'homme, des traditions ancestrales et du bien-être animal dans les pays où elle exerce ses activités. Nous recherchons les résultats les plus durables, efficaces et possibles.

Notre fonctionnement est transparent et soumis à des normes éthiques et de qualité.

L'expertise apportée par Vétérinaires Sans Frontières est fortement appréciée localement, nationalement et internationalement.

Groupe-cible

Les agro-éleveurs, les éleveurs transhumants et les éleveurs périurbains pratiquant une agriculture paysanne en Afrique.

Animaux

"Plus d'un milliard de personnes souffrant de famine et de pauvreté chronique élèvent des vaches, des buffles, des chameaux, des moutons, des chèvres, des cochons et des volailles pour assurer leur subsistance." ("Livestock for the Future", ELI-DEV, groupe d'experts de l'UE dédié aux questions de l'élevage dans les pays en développement)

Témoignage de Madeleine Onclin, membre d'honneur et ex-directrice de Vétérinaires Sans Frontières

"Vétérinaires Sans Frontières, c'est une fabuleuse aventure humaine. Entre les peuples bien sûr, mais aussi en Belgique, entre toutes les personnes qui décident de s'impliquer pour un monde meilleur, basé sur des valeurs simples et vraies. Que de fois ne m'a-t-on pas demandé: «Mais, vous n'aimeriez pas mieux d'aider les hommes plutôt que les animaux?» C'est l'occasion de souligner qu'un troupeau en bonne santé, c'est de la nourriture pour toute la famille, l'opportunité d'envoyer les enfants à l'école, l'harmonie avec l'environnement, et l'espoir d'un avenir meilleur. La terre, l'animal et l'être humain, sont trois maillons indissociables de la chaîne de la vie."



© Tim Dirven



TÉMOIGNAGES

Sara Vanderhoydonck travaille au secrétariat de Vétérinaires Sans Frontières à Bruxelles (Belgique)

« Enfant, j'étais folle des animaux ; toute ma jeunesse j'en ai été entourée. Aussi, je n'ai pas hésité une seconde lorsque j'ai eu la possibilité de travailler pour Vétérinaires Sans Frontières. Rendre les gens heureux en leur donnant des animaux ou en gardant leurs troupeaux en bonne santé...c'est une motivation fantastique dans le travail que je fais. C'est donc un plaisir pour moi d'en parler aux bienfaiteurs qui téléphonent tous les jours ».

Joséphine Kahindo Fatuma de Nyabili (Congo)

« Depuis la mort de leurs parents, je m'occupe de mes deux petits-enfants. Grâce aux lapins que j'ai reçus de Vétérinaires Sans Frontières, je suis en mesure de leur payer les frais scolaires ainsi que de la nourriture variée et en suffisance, notamment du manioc, du poisson ou encore de l'huile. De temps en temps, je vends un lapin. Avec les bénéfices, j'ai acheté deux chèvres. J'ai donné l'une d'elle au propriétaire de mon potager en guise de loyer ».

Fatoumata Konaré de Kountou (Mali)

« Avant j'avais beaucoup de problèmes, liés à l'habitat de mes poules mais aussi à leur santé. Je profitais un petit peu de l'élevage de la volaille mais pas assez parce que les poules étaient tout le temps malades. Maintenant Vétérinaires Sans Frontières a pu lutter contre la maladie de Newcastle : les décès liés à la maladie sont devenus très rares. Je vends aussi mes œufs, ce qui me donne un revenu additionnel. Je m'occupe aussi de la scolarité des enfants et je souhaite intensifier encore plus l'élevage, entre autres grâce aux formations que je compte suivre ».

Emerita Nikuze de Mbazi (Rwanda)

« J'ai été formée en élevage du petit bétail, puis j'ai reçu deux chèvres, deux lapins, une chèvrerie et un clapier. Quand mon enfant tombe malade, je vends un lapin pour le faire soigner. Je me procure facilement des habits pour toute ma famille et trouve facilement une alimentation équilibrée. J'ai amélioré mon habitation et je l'ai clôturée pour empêcher le vagabondage de mes animaux. Avec le revenu provenant de la vente des animaux, j'ai construit une autre chèvrerie et un autre clapier. J'incite les autres à pratiquer le petit élevage, car il est bénéfique et peut améliorer durablement les conditions de vie de la famille ».

Mamadou Demba, éleveur (Mali)

« Grâce à mes animaux ma vie est meilleure. L'amélioration de l'alimentation de mon bétail a changé ma vie. Avant, la production de lait était moindre, mais maintenant, grâce à Vétérinaires Sans Frontières, le lait contribue substantiellement à mes revenus. Auparavant, la vache ne produisait que 1 à 2 l de lait par jour. Actuellement, grâce à une meilleure alimentation, les vaches produisent plus et ça peut aller jusqu'à 5 l. Je peux désormais payer les frais scolaires de mes enfants. L'élevage c'est vraiment mon travail et j'aimerais m'y investir davantage. Depuis mes arrières grands-parents, je pratique l'élevage et j'espère que le métier passera aussi à mes enfants. »



© Tim Dirven

Designed for:

Large dogs

Baytril® 250 mg

Cats

Baytril® suspension buvable

New



Baytril®

Ma solution pour les infections.

Rapide, fiable, efficace et appétant.

Baytril® 250 mg comprimés : 250 mg Enrofloxacin par comprimé. **Posologie et mode d'administration** : 5 mg d'enrofloxacin par kg de poids corporel une fois par jour. Cela équivaut à un comprimé de 15 mg par 3 kg de poids corporel ou un comprimé de 50 mg par 10 kg de poids corporel ou un comprimé de 150 mg par 30 kg de poids corporel ou un comprimé de 250 mg par 50 kg de poids corporel. Baytril® comprimés sont destinés à l'administration orale, tels qu'ils ou mélangés dans la nourriture. **Durée du traitement** : 5 à 10 jours, selon la gravité de l'affection et l'évolution de la guérison. **Indications** : Traitement des infections des plaies, des infections du tractus urogénital, des voies respiratoires, de l'appareil digestif et de la peau causées par des micro-organismes sensibles à l'enrofloxacin. **Contre-indications** : Le traitement de chiens en cours de croissance jusqu'à l'âge d'un an ou jusqu'à 18 mois pour les races de chiens de très grande taille est contre-indiqué, car il peut se produire une lésion du cartilage articulaire chez les chiens en cours de croissance. Le traitement de chats jusqu'à l'âge de 8 semaines est contre-indiqué. Il est contre-indiqué d'administrer ce médicament à d'autres espèces animales que celles qui sont mentionnées. Ne pas administrer à des animaux avec une hypersensibilité connue aux fluoroquinolones. **Effets indésirables** : aucun. Bayer SA-NV, J.E. Mommaertslaan 14, BE - 1831 Diegem (Machelen). www.companion.bayer.be

BAYTRIL® FLAVOUR 25 mg/ml oral suspension for cats : 25 mg/ml enrofloxacin par ml. **Indications** : Traitement des infections bactériennes simples ou mixtes des voies respiratoires, de l'appareil digestif, des voies urinaires, de la peau ou des plaies causées par les bactéries Gram-négatives et Gram-positives sensibles à l'enrofloxacin : *E. coli*, *Pasteurella* spp., *Haemophilus* spp. et *Staphylococci*. **Contre-indications** : Ne pas utiliser chez : des animaux présentant des troubles de croissance du cartilage articulaire, des animaux ayant une histoire connue d'épilepsie, car l'enrofloxacin pourrait causer une stimulation du système nerveux central (SNC), des animaux ayant une hypersensibilité connue aux fluoroquinolones ou à l'un des excipients du produit. **Effets indésirables (fréquence et gravité)** : Dans de rares cas, de légers troubles gastro-intestinaux comme l'anorexie, vomissements ou diarrhée peuvent se manifester. Dans la plupart des cas, cet effet disparaît spontanément et normalement le traitement ne devra pas être arrêté. Après l'application du produit une hypersalivation peut se produire. **Posologie et voie d'administration** : A usage oral chez les chats. Ne pas administrer le produit avec la nourriture de l'animal. La posologie est de 5 mg d'enrofloxacin par kg de poids corporel (PC) une fois par jour. Ceci correspond à 0,2 ml par kg de poids corporel une fois par jour. Le traitement est généralement donné pendant 5 à 10 jours consécutifs. Si aucune amélioration de la situation n'est observée après 3 jours de traitement, le traitement devra être reconsidéré. Afin d'assurer un dosage correct, le poids corporel devra être déterminé avec autant de précision que possible, afin d'éviter tout sur- ou sous-dosage. Ne pas dépasser la dose recommandée. Afin d'éviter toute contamination croisée, ne pas utiliser la même seringue pour plusieurs animaux. Donc une seringue ne peut être utilisée que pour un seul animal. Après administration, nettoyer la seringue à l'eau du robinet et la ranger dans la boîte en carton avec le produit. Chaque emballage de 8,5 ml et de 15 ml du produit est muni d'une seringue de 3 ml avec graduation de 0,1 ml. Pour les chats pesant moins de 2 kg, une seringue de dosage fine à usage unique, à obtenir en vente, de 1 ml avec graduation de 0,01 ml devra être utilisée. Bayer SA-NV, J.E. Mommaertslaan 14, BE - 1831 Diegem (Machelen). www.companion.bayer.be





SENSIBILISATION ET EDUCATION EN BELGIQUE

Soutenir l'élevage paysan en Afrique nécessite aussi d'agir au niveau belge et européen. Le monde dans lequel nous vivons est interrelié. Que l'on soit décideur politique, professionnel de l'élevage, étudiant ou citoyen, il est nécessaire de prendre conscience de la portée des choix que nous faisons au quotidien. Le monde est en crises et en transformation. Le modèle agricole dominant, devenu jouet de la spéculation financière, montre ses limites et échoue à sa mission première : nourrir le monde. En plus des actions menées au Sud, il est nécessaire de renforcer la société civile belge en lui donnant les outils nécessaires à la réalisation d'une société plus juste et plus solidaire. En 2011, ensemble avec ses partenaires du Sud et du Nord, Vétérinaires Sans Frontières s'inscrit résolument dans un processus de changement social afin que soient soutenus l'élevage paysan et la souveraineté alimentaire, notamment dans un contexte climatique en pleine mutation.

L'éducation au développement : un nouveau départ

En 2011, Vétérinaires Sans Frontières a démarré deux projets d'éducation au développement dont les objectifs sont complémentaires. Ensemble, ces projets ont pour but de conscientiser les professionnels et les futurs professionnels de l'élevage aux enjeux de la souveraineté alimentaire et de l'élevage paysan. Ces deux projets sont la continuité du travail réalisé les années précédentes.

Elevage paysan et changement climatique

Depuis la parution du rapport de l'Organisation pour l'Agriculture et de l'Alimentation des Nations unies (FAO) « l'ombre portée de l'élevage » en 2006, l'impact de l'élevage sur l'environnement et le climat a fait l'objet de nombreux travaux. Pourtant, peu de travaux se sont intéressés à l'impact de l'élevage paysan dans les pays en développement, là où l'élevage est bien plus qu'une activité économique. C'est pour cette raison que Vétérinaires Sans Frontières et d'autres membres du réseau VSF Europa ont décidé de réaliser une étude qui s'intéresse plus particulièrement à cette question. Cette étude nous a permis de montrer que, comparé à l'élevage industriel, l'élevage paysan contribue peu aux émissions de gaz à effet de serre. Plus encore, il génère des techniques qui permettent aux populations vulnérables de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets sur leurs conditions de vie. A partir de cette étude, une exposition, des présentations, et un documentaire sont réalisés.

L'élevage paysan et la souveraineté alimentaire

La déclaration de Nyéléni -adoptée lors du forum européen pour la souveraineté alimentaire en 2011- définit la souveraineté alimentaire comme le droit des populations à produire leur nourriture de manière écologique, avec des méthodes durables, ainsi que leur droit à définir leur propre système alimentaire et agricole. La réduction de la faim dans le monde et le renforcement des petits éleveurs passe, selon nous, par la réalisation de ce droit. A travers une collaboration avec d'autres ONGs, différentes actions sont réalisées dans les hautes écoles flamandes et wallonnes afin de conscientiser les étudiants à ce concept. La venue d'un de nos partenaires du Mali a permis aux étudiants de mieux comprendre la situation des éleveurs du Sud. Les organisations membres du réseau VSF Europa ont rédigé et cosigné une prise de position. VSF a également participé aux activités de différents réseaux tels que la Plateforme Souveraineté Alimentaire (CNCD), la Coalition Contre la Faim, CELEP (Coalition of European Lobbies for Eastern African Pastoralism), ... afin de défendre le droit à la souveraineté alimentaire pour les éleveurs paysans du Sud.

Campagne européenne

En 2012, Vétérinaires Sans Frontières lance une campagne afin de sensibiliser les étudiants vétérinaires et agronomes, les professionnels de l'élevage, les élus belges et européens, les médias et le grand public sur les enjeux de l'élevage paysan. Le matériel de cette campagne se trouve sur notre site www.veterinairesansfrontieres.be et le site www.smallscalfarming.org. Vous pouvez contribuer à cette campagne en participant à nos activités, en téléchargeant notre banner ou en organisant une projection de notre documentaire.

ACTIFS DANS 8 PAYS D'AFRIQUE

AFRIQUE DE L'OUEST

Niger

Avec 32 millions de têtes, toutes espèces confondues, le Niger est sans conteste un pays d'élevage. Cette activité, outre sa forte contribution à l'économie nationale, participe significativement à la lutte contre la faim et la pauvreté au sein des ménages. Toutefois, les sécheresses récurrentes qui y sévissent, constituent un risque majeur pour le bétail. Les récoltes limitées, le manque d'aliments, de pâturages et d'eau, engendrent de graves conséquences pour le cheptel: épuisement, maladies, production réduite,... Pour faire face à ces crises, les éleveurs doivent sans cesse s'adapter à ce climat instable et faire évoluer leurs pratiques.

Témoignage de Taweni Ajiun à Kijgari (Niger, SAREL)

« J'ai reçu une ânesse. Cela a vraiment amélioré ma vie. L'ânesse m'aide dans mes tâches ménagères. Je dispose de plus de liberté et je peux acheter plus de produits alimentaires. Je suis davantage respectée par les autres villageois parce que je suis devenue autonome et que maintenant, je peux aussi contribuer financièrement à la communauté ».

Mali

Au Mali, l'élevage représente une source de revenus et d'aliment essentielle pour plus de 70% des ménages. Il n'en demeure pas moins soumis à de nombreuses contraintes : manque d'eau et de fourrages, enclavement et éloignement des marchés, absence de vétérinaires ruraux... Alors que des crises alimentaires touchent souvent le Sahel, l'élevage constitue une ressource majeure et une épargne vitale qu'il s'agit de préserver et de mieux valoriser. La protection et l'aménagement des ressources pastorales, l'approvisionnement en aliment pour le bétail, l'accès au crédit et aux soins vétérinaires et la meilleure valorisation du lait, représentent des axes majeurs du développement de l'élevage au Mali pour un meilleur profit des éleveurs et agro-éleveurs.

Témoignage de Sanabe Coulibaly, avicultrice de la région de Kountou (Mali, PAFEC)

« Avant, la maladie de Newcastle était là en permanence, du coup, je n'avais pas beaucoup d'animaux. Je n'avais seulement que 10 poules. Maintenant, je sais comment il faut les nourrir et grâce à la vaccination, il y a très peu de maladies. J'ai aussi un petit commerce de couscous que je peux entreprendre grâce aux revenus tirés de l'élevage de la volaille. Je souhaite encore augmenter mon effectif de poules pour pouvoir réaliser une plus-value encore plus élevée ».

Burkina Faso

Au Burkina Faso, près de 85% des ménages tirent une partie de leurs revenus de l'élevage. Ce secteur représente également 12% du PIB et 19% des exportations nationales. Cependant, de nombreuses contraintes freinent le développement de l'élevage.



Les sécheresses récurrentes entraînent le tarissement des mares et la baisse de la production fourragère, nécessaires à l'abreuvement et à l'alimentation des animaux. De plus, l'envahissement des terres de pâturages par les cultures agricoles est à l'origine d'une insécurité foncière croissante. Pour faire face à ces défis, les éleveurs s'adaptent et développent de nouvelles capacités.

Témoignage de Boureima Diallo, agro-éleveur (Burkina Faso, ZEPESA)

« Chaque année, j'ai recours à l'élevage pour assurer les soins et la scolarité de mes enfants ainsi que pour les commodités de bases. Les mortalités dues aux maladies ont commencé à menacer la survie de mon cheptel. Vétérinaires Sans Frontières m'a formé sur les techniques d'élevage. L'application de ces innovations a permis de diminuer les mortalités, d'améliorer la productivité et l'embonpoint des animaux. Les prix de mes animaux sur le marché sont devenus meilleurs et à présent je vis dignement ».



AFRIQUE DE L'EST

Kenya

Aide d'urgence dans la Corne de l'Afrique

Vétérinaires Sans Frontières travaille dans des régions où les crises se font de plus en plus fréquentes, telles que les sécheresses prolongées et la famine dans la Corne de l'Afrique. Face à cette situation, l'ONG offre une aide d'urgence. Une des activités consiste au « déstockage » : l'organisation rachète aux éleveurs leurs animaux affaiblis, elle paie les villageois pour la transformation de la viande et procède à la distribution de cette viande pour les familles les plus vulnérables. De plus, Vétérinaires Sans Frontières paie les villageois pour effectuer des travaux bénéfiques à l'ensemble de la communauté (comme la réparation des points d'eau et l'accessibilité aux centres de distributions afin de recevoir l'aide alimentaire,...) Avec ce « cash for work », les familles ont suffisamment d'argent pour s'acheter à manger. L'organisation intensifie également ses campagnes de vaccination et le traitement des animaux malades. L'ONG fournit aussi de l'eau aux communautés qui n'en bénéficient pas et donne des subsides en carburant pour les puits fonctionnant à l'aide d'une pompe mécanique.

Le Kenya doit faire face à des dangers humains et naturels tels que les sécheresses, les inondations, les conflits et les maladies humaines ainsi que celles de leur bétail. L'élevage joue un rôle important dans le développement socio-économique du pays et contribue à la sécurité alimentaire. Cependant, une succession de deux mauvaises saisons des pluies a conduit le Kenya à la pire sécheresse jamais vue depuis 60 ans et a entraîné une sévère famine en 2011. La perte d'une grande partie de leur cheptel a de graves conséquences pour les éleveurs et leur famille.

Témoignage de Leshuru L., éleveur au Turkana (Kenya)

« Vétérinaires Sans Frontières a formé deux auxiliaires vétérinaires dans notre village et a appuyé nos 'docteurs pour animaux' ».



à ouvrir leur magasin. Depuis, nous avons accès aux médicaments. Quand nous n'avons pas d'argent, nous échangeons nos chèvres contre des médicaments. Ce système est efficace pour nous. Maintenant, quand mes chèvres sont malades, je peux appeler ces auxiliaires vétérinaires pour les soigner ».

Sud-Soudan

Depuis 1995, Vétérinaires Sans Frontières soutien le développement de services de soins de santé animale au sein des communautés, par la formation d'auxiliaires vétérinaires. Ce système a pu garantir une plus forte présence de services vétérinaires sur le terrain et a pu éradiquer la peste bovine au Sud-Soudan. Mais toutefois, les services vétérinaires de l'Etat sont limités aux secteurs périurbains. L'ONG soutient donc les éleveurs transhumants dans le but de protéger leur bétail par des vaccinations et des traitements et d'augmenter la production des produits animaliers pour la consommation et la vente.

Ouganda

Dans la région de Karamoja, au nord-est du pays, les terres sont semi-arides. 80% de la population dépend du pastoralisme et de l'agriculture pour subvenir à leurs besoins. Les menaces à ce mode de vie pastoral, comme les sécheresses prolongées, la dégradation environnementale et les conflits, entraînent une diminution de la productivité du bétail. Les éleveurs se retrouvent alors en situation de vulnérabilité. Pour répondre à ces dangers, les éleveurs et leurs troupeaux partent en quête d'eau et de pâturages à travers le pays.

LES GRANDS LACS

Rwanda

Dans la Province du Sud du Rwanda, 70% de la population vit sous le seuil de la pauvreté. Les productions nationales du cheptel ne parviennent pas à couvrir les besoins de la population. La faible productivité du secteur de l'élevage au Rwanda est due à un manque d'accès à l'eau et aux aliments pour le bétail, aux maladies et à la consanguinité. L'élevage est pourtant d'une importance capitale pour les familles d'éleveurs. Avec ce revenu, ils peuvent payer les frais de scolarité et médicaux. L'élevage permet également de constituer une épargne familiale pour prévenir les cas éventuels de catastrophes naturelles, pour se procurer des habits et améliorer l'habitat.

« Vétérinaires Sans Frontières m'a donné deux chèvres, deux lapines, une chèvrerie, un clapier, du matériel agricole et des formations. Avec l'appui reçu, je suis capable de nourrir convenablement ma famille. J'ai acheté un porc et j'ai augmenté mon cheptel caprin en achetant deux autres chèvres. Grâce à la vente des lapins, je paie les frais de scolarité et les uniformes de mes enfants ».



© Tim Dirven



République Démocratique du Congo

Qualifiée de scandale géologique du fait de ses énormes richesses naturelles et potentialités agricoles, la République Démocratique du Congo n'en est pas moins à l'abri de problèmes d'insécurité alimentaire. Les conflits armés qui y règnent, notamment à l'est du pays, ne facilitent pas la bonne exploitation de ces ressources. Ils contraignent par ailleurs la population à abandonner certaines terres, handicapant ainsi une agriculture prospère. Le petit élevage, ne nécessitant pas de grandes superficies à emblaver et pouvant être facilement protégé d'éventuel pillage, constitue sans nul doute un pilier essentiel dans le chantier de reconstitution de ce pays.

Augustin Kakule est un enfant orphelin âgé de 7 ans fréquentant la 2e année primaire à Musienene. Il est gardé par sa grand-mère Speciose Katungu depuis quatre ans. Cet enfant est scolarisé par sa grand-mère grâce aux revenus issus de l'élevage des lapins. Elle a également pu se construire sa cuisine grâce à cette même source de revenus (Congo, LUVUPEL).

ICRD III : réponse améliorée des communautés à la sécheresse

Les éleveurs en Ouganda, Éthiopie, Somalie et Kenya sont souvent confrontés à des crises alimentaires et climatologiques. Vétérinaires Sans Frontières Belgique, en coopération avec Vétérinaires Sans Frontières Allemagne et Suisse et la population locale, identifie les zones à risques en matière d'accès à l'eau et aux

relles sont de réelles menaces pour l'élevage en Afrique de l'est. Le projet veut instaurer un dialogue entre les décideurs politiques et les éleveurs nomades en Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie et Ouganda, afin que tous les acteurs soient mieux préparés à la sécheresse et que les éleveurs puissent assurer leurs moyens de subsistance. Par ailleurs, le REGLAP recueille du savoir et des bonnes pratiques et renforce les capacités de la société civile en matière de plaidoyer et de création de réseaux. Vétérinaires Sans Frontières mène ce projet en collaboration avec Oxfam Grande Bretagne, Save the Children, CARE, IIED, Cordaid, ODI et Reconcile.

L4L : élevage comme moyen de subsistance

Le continent africain se compose en grande partie de régions sèches où l'eau, les terres fertiles et la végétation sont rares. Dans ces écosystèmes fragiles, les éleveurs pastoraux et leurs troupeaux, les agriculteurs sédentaires et les animaux sauvages se battent pour ces richesses naturelles insuffisantes. Vétérinaires Sans Frontières soutient les éleveurs de l'Afrique de l'est (la région frontalière entre l'Éthiopie, le Kenya, le Sud-Soudan et l'Ouganda) et l'Afrique de l'ouest (la région frontalière entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger) afin qu'ils puissent se rendre plus résistants aux changements climatiques, notamment en leur proposant des moyens de subsistance alternatifs et des solutions moins conflictuelles.

extraits du rapport annuel de VSF

<http://www.veterinaressansfrontieres.be/pdf/fre/rapportdactivites2011.pdf>

pâturages durant la saison sèche. Les communautés locales reçoivent des formations sur la gestion durable de l'eau et du sol, le rapportage des maladies et l'instauration d'un système d'information sur les marchés de bétail. En diffusant des messages d'alerte et de l'information sur les marchés, en créant des institutions financières locales et en construisant des points d'eau, le projet vise à diminuer l'impact de la sécheresse sur les communautés locales vulnérables et à les rendre plus résistantes.

REGLAP III: programme régional pour l'apprentissage et le plaidoyer en faveur des communautés vulnérables dans les régions sèches

La croissance rapide de la population et la détérioration des ressources natu-



PROJETS REGIONAUX

TRAITEMENT DU DIABÈTE

Une nouvelle solution pour leur faciliter la vie



Design ergonomique pour une manipulation FACILE

Instrumentation de précision pour un dosage EXACT

« Tout en un » pour un usage PRATIQUE

2 modèles pour une ADAPTATION à la dose prescrite : VetPen 8 UI (0,5 à 8 UI) et VetPen 16 UI (1 à 16 UI)

Caninsulin® VetPen®

Une façon innovante d'administrer l'insuline qui facilite le traitement et favorise l'observance.

Caninsulin Indications: Diabète mellitus type 1 chez les chiens et les chats. Contre-indications: Pas destiné au traitement initial de diabète mellitus grave et aigu, caractérisé par une céto-acidose. Ne pas administrer aux animaux souffrant d'hypoglycémie, ou d'insuffisance hépatique ou rénale. Ne pas administrer par voie I.V. Effets indésirables: Hypoglycémie: Celle-ci peut être la conséquence d'un surdosage direct ou d'un déséquilibre entre nourriture, effort physique et la dose d'insuline. Les symptômes de l'hypoglycémie sont: nervosité, tremblement, tachycardie, angoisse, crises épileptiformes et perte de conscience (coma hypoglycémique). Allergie à l'insuline: Vu que Caninsulin est une insuline porcine fortement purifiée avec la même séquence d'acides aminés que l'insuline canine, le risque de voir apparaître une sensibilisation est minima. L'insuline porcine diffère de l'insuline féline par 3 acides aminés. Une allergie à l'insuline féline n'a pas été rapportée jusqu'à présent. Résistance à l'insuline: Rares, on y pensera s'il survient une hyperglycémie (> 15 mmol/L) persistante (déterminations répétées des taux glucosiques plasmatiques) malgré une dose d'insuline supérieure à 2,5 U.I./kg ou si de très fortes doses d'insuline sont nécessaires pour normaliser le taux de glucose sanguin. Anticorps: Chez le chat, des anticorps neutralisants peuvent éventuellement se former parce que l'insuline porcine diffère de l'insuline féline par 3 acides aminés; chez le chien, la formation d'anticorps a également été documentée, mais sans signification clinique. Hypokaliémie: Peut se présenter dans de rares cas. Posologie et voie d'administration CHIEN: Caninsulin peut être administré 1 fois par jour. Si la durée d'action n'atteint pas 24 heures, on peut utiliser une insuline retard ou administrer Caninsulin deux fois par jour. - Dose de départ: 1 U.I./kg + dose de complément* suivant le poids de l'animal. <10kg: +1U.I., ±10kg: +2U.I., 12-20kg: +3U.I., >20kg: +4U.I. - Dose d'entretien: La dose d'entretien doit être déterminée de façon strictement individuelle. Le but est d'obtenir une concentration de glucose plasmatique comprise entre 6 et 8 mmol/l durant 24 h. Ceci s'obtient le plus facilement par la détermination du taux de glucose sanguin toutes les 2 h pendant 24 h. Il faut bien être conscient qu'environ 3 jours sont nécessaires avant d'obtenir une certaine stabilisation lors de l'administration d'une insuline. De ce fait, une détermination du glucose plasmatique durant 24 h ne s'effectuera pas avant 3 jours après la dose de départ ou après un changement de dosage. Cette concentration de glucose plasmatique sur 24 h permet de décider si la dose est correcte et si la durée d'action de l'insuline utilisée est suffisamment longue. Une adaptation de la dose doit se faire par paliers en augmentant ou diminuant de ±10% la dose journalière. La détermination de la dose d'entretien sur base du taux de glucose urinaire déterminé à l'aide de tiges n'est correcte que chez un nombre restreint de patients, mieux vaut donc privilégier la détermination de la concentration du glucose plasmatique sur 24 heures. Une glycosurie ne se marquera dans l'urine que si la limite rénale de 10 mmol/l est dépassée. Une augmentation anormale de glucose dans le sang ne pourra pas être mesurée dans l'urine sous cette limite rénale. Les concentrations de glucose dans l'urine sont en rapport avec les concentrations de glucose sanguin moyennes des 5-8 h passées; c'est pourquoi la fluctuation des concentrations de glucose sanguin ne sont pas perceptibles dans l'urine. Une hypoglycémie n'est pas détectable par la détermination de glucose dans l'urine. Schéma d'alimentation pour le chien: Pour trouver un équilibre correct entre la prise de glucose et l'activité de Caninsulin, il est nécessaire qu'un schéma d'alimentation strict soit suivi, tant au point de vue horaire que diététique. La quantité de nourriture journalière sera administrée en 2 fois. Le schéma suivant peut servir d'exemple: 08h30: injection de Caninsulin + 1/2 de la ration journalière. 16h00: 2ème moitié de la ration journalière (7,5 h plus tard). Ce schéma peut être adapté. Les points suivants sont importants: 1. L'injection de Caninsulin doit être administrée simultanément avec la première moitié de la ration journalière. 2. L'intervalle entre les deux repas doit être de 7,5 heures. 3. La nourriture restante doit être retirée après 1 heure. CHAT: Caninsulin doit être administré 2 fois par jour avec un intervalle de 12 heures. - Dose de départ: concentration de glucose sanguin dose de Caninsulin: <20 mmol/l of <3,6 g/l (<360 mg/dl): 0,25 U.I./kg, ≥20 mmol/l of ≥3,6 g/l (≥360 mg/dl): 0,5 U.I./kg. - La dose d'entretien doit être déterminée de façon strictement individuelle. Le but est d'obtenir une concentration de glucose plasmatique comprise entre 5-17 mmol/l (entre 1,3 g/l, 100-300 mg/dl). Une adaptation de la dose doit se faire par paliers; des adaptations de 0,5 U.I. avec un max. (0,125 U.I./kg) sont conseillées. Une fois la dose d'entretien déterminée, un contrôle permanent doit être effectué, afin de limiter les problèmes chroniques associés au diabète. Il est également important que les propriétaires des animaux puissent observer certains symptômes, perte de poids, polyurie, polydipsie, pelage, ...e.a. Mode d'administration: Flacons: Bien agiter le flacon jusqu'à obtention d'une suspension laiteuse homogène et uniforme. Attendez que la mousse, produite à la surface, disparaisse après l'agitation du flacon avant d'utiliser le produit. Si nécessaire, mélanger prudemment le produit afin de conserver une suspension laiteuse homogène et uniforme lors de son utilisation. Cartouches: Secouer la cartouche avant l'emploi et avant de l'insérer dans le VetPen, au moins 10 fois, de haut en bas, jusqu'à ce que l'insuline ait l'apparence d'une suspension laiteuse et uniforme. Pendant l'utilisation: secouer le VetPen au moins 10 fois de haut en bas avant chaque injection. Utiliser les aiguilles à insuline de 40 U.I./ml correspondantes pour le flacon. Pour les cartouches: utiliser le VetPen correspondant et suivre les instructions détaillées de l'utilisation. I.M. ou S.C. BE-V199035.





Hypocrite, moi ?

A mon avis, pas plus que vous ! Cela ne vous dérange pas d'être entouré par des hypocrites, même dans les plus beaux moments de votre vie ? Allons, rappelez-vous ... à la maternité.

Combien de personnes qui vous sont très proches ne se sont-elles pas penchées sur le berceau de votre premier né en poussant de grandes exclamations du style : «Oh mon Dieu, quel beau bébé !», «Quel ravissant petit boutchou !», «Qu'il est mignon !». Alors qu'il faut bien le reconnaître, avec seulement une once d'objectivité, tout le monde aurait dû vous dire que votre lardon était laid comme un pou ! Tout fripé, encore un peu gluant, virant au jaune et poilu comme un singe. Comment pouvez-vous imaginer une seconde que quelqu'un de sensé le trouve beau ?? Impossible ! Donc, ils sont hypocrites.

Un autre exemple. Connaissez-vous quelque chose de plus emmerdant que de regarder les photos de vacances des autres ? N'avez-vous jamais été contraint de vous émerveiller bêtement et en plus de trouver l'une ou l'autre banalité à dire en visionnant les photos de votre belle-sœur qui s'en revient de ses vacances estivales au club machin à Agadir. A l'ère du numérique, le film AGFA de 36 vues a fait place à une carte mémoire pouvant contenir un nombre quasi infini de photos nous renvoyant à d'interminables soirées de visionnage éreintant. Soirées où l'hypocrisie règnera en maître, où vous pourrez exceller dans l'art jubilatoire de dire tout le bien que vous ne pensez pas.

Vous voulez un autre exemple ? Tonton Gaston est mort d'une longue maladie. Foutaise!! Ben non, Tonton Gaston s'est fait becqueter la cervelle par un affreux crabe parti d'on ne sait où et qui, métastase aidant, s'est fait un petit nid douillet au beau milieu de la boîte crânienne de l'aïeul désormais trépassé. Pourquoi parler de «longue maladie» chez quelqu'un qui a été diagnostiqué cancéreux en septembre et qui servait déjà d'engrais aux rosiers du colombarium en mai ? C'est bien connu que les longues maladies ne font pas mourir. Vous avez déjà été aux obsèques de quelqu'un emporté par un psoriasis ? Non, si on parle de «longue maladie», c'est pour éviter de prononcer LE mot, celui qui fait peur, même aux petits enfants ! Ce n'est pas de l'hypocrisie, ça ?

Prenons un exemple un peu plus léger. Combien d'entre vous ont regretté, sans oser le dire, le cadeau reçu à Noël ? «Oh, chouette un beau livre, on m'en a dit beaucoup de bien.» En fait, on vous en a dit tellement de bien que vous l'aviez déjà acheté il y a deux mois et que finalement vous l'avez trouvé très moyen, limite pénible.

«Oh, le dernier album de Johnny Hallyday». Tout ça parce qu'une fois au cours d'un karaoké où vous étiez complètement bourré, vous avez accaparé le micro pour beugler tout le récital de Johnny d'un voix pâteuse et nasillarde. Une fois les vapeurs d'alcool dissipées et la honte atténuée, vous n'avez jamais osé avouer que vous détestiez Johnny.

Rappelez-vous votre dernier repas avec des copains quand votre hôte vous a fait goûter «un petit vin dont tu me diras des nouvelles». C'était de la piquette ! Lui qui croyait satisfaire votre palais d'un agréable jus de treille, il s'est fait refiler un pinard que même les poivrots de la gare du midi refuseraient pour raison médicale. Comme c'est un bon copain et qu'il a cru vous faire plaisir en vous servant un vin vieux de 10 ans, persuadé qu'il était, que le vin chinois, plus il est vieux, mieux c'est, vous n'avez pas eu le cœur à lui fendre le sien et vous avez mollement acquiescé en vous empressant d'avalier quelque chose de consistant, histoire de ne pas boire ce tord-boyaux à jeun.

Alors, qui c'est-y qu'est pas un vilain hypocrite ??

Wite

Papa est mort ... vive Papa !

Papa est mort ! La nouvelle est tombée aux infos ce dimanche 5 août 2012. Alors qu'une fois de plus il festoyait gaiement dans un restaurant de Fréjus, Michel «Papa» Daerden s'est fait servir, juste après le dessert, un double infarctus en lieu et place d'un double whisky. Une erreur de commande qui lui sera fatale deux jours plus tard. Il aura fallu attendre que notre pauvre «Papa» soit dans la bière pour que ses adversaires et ses amis politiques reconnaissent unanimement le poivrot qui se cachait derrière ce redoutable homme de chiffres ... à moins que ce ne soit le réviseur qui se cachait derrière l'ivrogne ... euh, non, je crois qu'ils ont salué le ministre qui se cachait de moins en moins bien derrière le premier pochtron d'Ans.

Papa aura donné à la politique belge, sinon ses lettres de noblesse, au moins ce petit je ne sais quoi qui faisait ressembler nos débats politiques du dimanche matin à la télé à des lendemains de banquet de noces quand tonton Gaston, le nœud de cravate de travers, l'œil morne et la langue pâteuse levait fièrement son verre de gros rouge à la santé des jeunes mariés. En tant que simple citoyen, comment garder autre chose comme images du personnage que celles qui nous ont été diffusées les soirs d'élection ou de victoire du Standard quand l'euphorie se mêlait à la liesse populaire et que le champagne laissait galamment la place à la Jupiler par pack de 6.



L'œil vitreux, l'élocution lente et hésitante, le sourire, certes sympathique, mais jauni comme l'ivoire d'un vieil éléphant de la politique et une fâcheuse propension à l'endormissement soudain en réunion, en conférence de presse ou sur les bancs de la chambre... c'est tout cela qui faisait de Papa un animal politique plus proche de la tortue terrestre que du lion flamand. Le parti socialiste perd un de ses piliers (pas que de bar !) et la faculté de médecine un foie cirrhotique qui aurait pu trôner fièrement sur une étagère à côté du bocal renfermant le prétendu cerveau d'Alain Van der Biest. Aux dires de ses concitoyens, dont il brassait les voix de préférence à chaque élection, c'était un brave homme et selon Michel Preud'Homme, entraîneur momentané du Standard, un rouleur de patins exceptionnel !

Mais pour le Parti Socialiste, la série noire continue et, ce mardi 21 août, en pleine canicule, c'est Guy Spitaels qui s'en est allé retrouver Papa Daerden qui a à peine eu le temps de défaire ses valises au paradis. Pour Guy Spitaels, modestement surnommé Dieu, il était relativement normal de monter au ciel. Sa première tentative fut un échec, les hélicoptères Agusta n'ayant pas l'autonomie suffisante pour un tel voyage. Cette

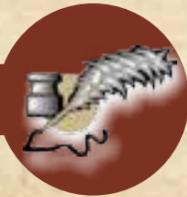
fois-ci, le moyen de transport était différent (une longue maladie), mais la garantie d'arriver à bon port était assurée. Le Parti Socialiste se retrouve amputé de deux de ses plus illustres représentants. Certes différents, puisque pendant que l'un découvrait les plaisirs de l'écriture et de la politique européenne, l'autre somrait dans la dive bouteille et sur les plateaux de télé de TF1. Pendant les meetings, Tonton Guy vous saluait d'une poignée de main ferme autant que respectueuse en vous gratifiant d'un «Mes hommages, Madame» ou «Salutations, Monsieur» alors que Papa Michel vous secouait d'une accolade chaleureuse et avinée en vous susurrant un «Aaaahheuh, hic, tout le monde aime Papa, hein ? Hic !»

Déjà que d'être socialiste ce n'est pas folichon, si en plus, ce sont les plus pittoresques qui s'en vont les premiers (au Paradis ou à Jamioulx), ça va devenir franchement sinistre. A moins que Rudy Demotte se mette au vin blanc et Laurette aux cigarettes qui font rire bêtement, je ne vois pas qui va pouvoir mettre un peu de peps dans notre vie politique.

Wite

«Si haut qu'on monte, on finit toujours par des cendres.»

Henri Rochefort



DUNLOP, UN VÉTÉRINAIRE INVENTEUR DU PNEU !

Avec beaucoup d'imagination et un brin d'humour, on a parlé de documents archéologiques qui évoquent une "bécane" du temps du pharaon Ramsès, une autre équipant les légions de Jules César, etc. Mais l'histoire du vélo ne remonte pas au delà du 19e siècle.

On a longtemps parlé du "célérier" : quelques lattes de bois réunissant deux roues, surmontées par un cheval de bois et un guidon fixe, qui avançait en frappant le sol d'un pied puis de l'autre. On a prouvé que cet engin, inventé, disait-on par un Français en 1790, n'était qu'une supercherie. L'engin n'a jamais existé, pas plus que son inventeur. Le but du faussaire était de prouver que la découverte du vélo avait vu le jour en France !



Portrait de John Boyd Dunlop (1840-1921) (Photo Dunlopillo)

L'invention du vélo nous vient bien d'Allemagne et date de 1817. Cette année là, le baron Karl Von Drais, originaire du duché de Bade, inventa un véhicule à deux roues alignées et reliées à un cadre en bois par deux fourches, la roue avant pouvant pivoter à gauche ou à droite. Sur cet engin, baptisé "Draisienne" ou "Vélocipède", on avançait en poussant sur le sol avec les pieds. Si l'on se souvient que la roue a été inventée

par l'homme au cours du 4e millénaire avant J.-C., il aura fallu plus de 4.000 ans pour que l'homme se rende compte qu'en mettant deux roues alignées, on obtenait un véhicule que l'on pouvait chevaucher tout en gardant son équilibre.



John Dunlop à vélo (Photo Dunlop)

Le progrès suivant a été l'invention de la "pédale" que l'on doit au Français Ernest Michaux, carrossier à Paris comme son père, qui dès 1855 fabriquait des vélocipèdes à pédales munis d'une roue avant plus grande que l'autre. Le vélo était devenu suffisamment évolué pour éveiller l'intérêt de nombreux amateurs et susciter l'organisation de compétitions. La première course cycliste eut lieu à Paris en 1868, dans le Parc de Saint-Cloud.

Pour augmenter la vitesse des vélocipèdes de course, on augmenta la taille de la roue avant. Elle atteindra deux mètres de diamètre sur le "grand-bi" inventé en 1870 par l'Anglais James Starley. Le grand-bi était une monstrueuse machine sur laquelle il fallait se livrer à une périlleuse gymnastique pour atteindre la selle ... et s'y maintenir ! Le roi Léopold II utilisait le grand-bi pour ses promenades dans le parc du château de Laeken !

En 1869, Tribout, un mécanicien français eut l'idée de monter les roues sur des roulements à bille. C'était la naissance de la "roue libre".

L'invention du "pédalier" et de la "chaîne", ainsi que les perfectionnements de ces pièces mécaniques, sont de l'Anglais Lawson (1880) et du Suisse Renold (1886). Ces dernières améliorations sonnèrent le glas des "bis" peu maniables. Dès lors la "bicyclette" aux roues d'égale grandeur s'affirma.

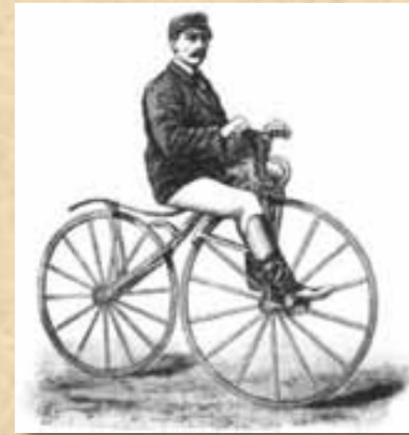
La "jante" qui était en bois, a un jour été creusée pour recevoir du caoutchouc plein. C'est à un Anglais nommé Thompson que l'on doit cette innovation à une date incertaine (1868?). La personnalité de ce Thompson est également assez floue. On l'a dit vétérinaire, mais le fait est peu probable, aucun historien de la médecine vétérinaire n'ayant confirmé cette assertion.

On ne peut pas dire qu'une roue cerclée par un morceau de caoutchouc plein soit un réel progrès. Cette modification ne facilitait pas le fonctionnement du vélo, n'augmentait pas la surface portante et, surtout, n'améliorait pas le confort du vélocipédiste. Celui-ci, depuis le début du cyclisme, avait toujours été condamné à subir au niveau de la partie la plus charnue de son anatomie, tous les chocs reçus par les roues et transmis par des structures rigides.



Draisienne

En 1887, John Boyd Dunlop, observant son jeune fils juché sur un tricycle dans sa propriété de Belfast en Irlande, se rendit compte que ce



Vélocipède de Michaux

petit véhicule présentait encore des inconvénients. Né en Ecosse en 1840, Dunlop avait fait des études de vétérinaire et était venu s'installer en Irlande pour y pratiquer sa profession. A cette époque les vétérinaires étaient d'adroits bricoleurs. A l'instar des maréchaux, leurs devanciers, ils fabriquaient eux-mêmes leurs instruments de chirurgie pour animaux.

En collant des feuilles de caoutchouc, le vétérinaire Dunlop fabriqua un boudin et y fixa une valve rudimentaire. Il fixa cet assemblage à la jante d'une roue en enroulant une bande de toile qui passait entre les rayons. En jouant au cerceau avec une roue ainsi garnie, il remarqua qu'elle allait plus vite et plus loin qu'une roue munie d'un simple bandage en caoutchouc plein. Le "pneu" était né !

En 1888, Dunlop prit un brevet pour le pneumatique et sa valve, et fonda une usine pour fabriquer l'objet de son invention.



Grand-bi, XIXe siècle, bois et métal (Musée du château Ramezay)

Depuis, lors de compétitions cyclistes organisées en Angleterre et en France, on vit s'affronter les partisans du bandage en caoutchouc plein et les amateurs du pneumatique Dunlop. Ce dernier avait beaucoup d'avantages sur le premier. Il donnait une meilleure assise au vélo et il amortissait les chocs.

En cas de crevaison avec le pneumatique Dunlop, il fallait de deux à trois heures pour effectuer une réparation. Pour atteindre la chambre à air, il fallait en effet déshabiller complètement la jante comme on le ferait pour une momie. En cherchant une solution à cet inconvénient, deux Français, les frères Michelin, imaginèrent un pneu démontable enfermant un boyau intérieur, tel qu'on le connaît encore de nos jours.

Les firmes Dunlop et Michelin ont fait leur chemin et sont encore aujourd'hui des géants de l'industrie du pneu.

En 1895, Dunlop quitta Belfast pour s'installer à Dublin, 45 Ailsbury Road où il mourut en 1921. Sa dernière habitation est devenue de nos jours la résidence de l'ambassadeur de Belgique en République d'Irlande.

On trouve dans le Recueil de médecine vétérinaire de l'Ecole d'Alfort, année 1921, l'information suivante: " le 24 octobre 1921 s'est éteint à Dublin, à l'âge de 81 ans, le vétérinaire anglais Dunlop qui, le premier, avait inventé et réalisé le pneumatique ! " Connaissant le caractère volontiers cocardier des Français, on aurait pu s'attendre à voir éclipser les mérites de Dunlop au profit de ceux de Michelin. Ceci nous prouve qu'en France, à Alfort en tout cas, on est d'abord vétérinaire et puis seulement Français !

Dunlop est resté, pour la postérité, le père du pneumatique.

Depuis l'invention du pneu on a encore perfectionné le vélo en y ajoutant le changement de vitesse ou le double pédalier, en allégeant, en réduisant son prix de fabrication, en inventant le vélo électrique. Le caoutchouc a aussi connu beaucoup de perfectionnements.

Mais l'essentiel était trouvé il y a plus d'un siècle.

Depuis le début de l'histoire du vélo, l'énergie nécessaire à faire progres-



Vélo électrique

ser ce véhicule a été fournie par les muscles du "cycliste" qui le conduit. La machine étant arrivée au sommet de sa perfection, les inventeurs de notre époque se sont attelés à perfectionner le fournisseur d'énergie, à savoir l'homme. Ici commence l'histoire du dopage ! Une histoire moins glorieuse !



Vélos Eddy Merckx

Marc Mammerickx.

Sources

Anonyme. Catalogue de la pièce de théâtre de Stewart PARKER " Les rayons qui chantent ", mise en scène par Le théâtre national de Belgique, saison 1976-1977. Deux thèmes dans cette pièce: le terrorisme à Belfast et l'histoire du vélo. On y passe de l'un à l'autre, du présent au passé. Evans J. A. The original biotechnologist : John Boyd Dunlop. Irish Veterinary Journal, 1990, 131-133.

Anonyme. John Boyd Dunlop, vétérinaire, inventeur du pneumatique. Le monde vétérinaire, septembre-octobre 1988, 6-9.

Mammerickx M. La vétérinaire mène à tout. La Semaine vétérinaire, n° 466, 3 octobre 1987, 28.

Recueil de médecine vétérinaire, 1921, 684.

LA MENTHE POIVREE

CARTE DE VISITE :

Famille : Lamiaceae.

Sous-famille : Nepetoideae Tribu : Mentheae.)

Genre : Mentha.

Espèce : Mentha piperita en réalité hybride Mentha aquatica x Mentha spicata : menthe poivrée, menthe anglaise (GB : peppermint).

Sous-espèce :

Variétés botaniques : (1) Mentha piperita var. officinalis (menthe blanche) (2) Mentha piperita var. vulgaris (menthe noire) (3) Mentha piperita var. rubra (menthe rouge) (4) Mentha piperita var. citrata (menthe eau de Cologne, menthe bergamote, menthe citronnée) ...

Variétés commerciales : nombreuses variétés.

Origine : Moyen-Orient; échappée des jardins en Europe; pousse dans le monde entier en zone tempérée jusqu'à 1800 m. Parties consommées : feuilles.

Exposition : soleil ou mi-ombre.

Type de sol : profond, riche en humus.

pH du sol : optimum 5.5 à 6.5.

Humidité du sol : frais.

Gradient thermique : maximum 40°C, minimum moins 15°C (plante non gélive).

Type de végétation : plante vivace à feuillage persistant.

Parties aériennes : stolons porteurs de tiges quadrangulaires très ramifiées blanches ou rouge foncé; feuilles opposées, pétiolées, lancéolées à bords dentelés, soit vertes soit vert teinté de rouge.

Parties souterraines : long rhizome peu enfoncé dans le sol et garni de très nombreuses racines.

Hauteur : 30 à 90 cm.

Floraison : août en septembre.

Inflorescence : genre excessivement polymorphe, verticil-

les axillaires (comme M. pulegium et M. arvensis), épis cylindriques terminaux allongés (comme M. rotundifolia, M. longifolia, M. spicata) voire tête arrondie (comme M. aquatica) ; fleurs rosées, lilacées ou blanches.

Fleur : calice tubuleux, à 5-13 nervures à 5 dents égales, corolle en entonnoir à tube court à 4 lobes, le supérieur plus large, parfois échancré ; 4 étamines fertiles divergentes, presque égales, pistil à long style simple et stigmate bifide.

Fructification : août en septembre.

Fruit : tétrakènes dont chaque nucule renferme une à deux graines brunes généralement stériles.

Rusticité : rustique.

Propagation : au printemps, par division de touffe ; difficile à implanter sur un nouveau territoire : aime le sol humide mais excessivement bien drainé (cailloux).

Espacement des plants : plante assez invasive ; la cultiver en pot pour limiter son territoire.

Taille et soins : supprimer les hampes florales dès leur apparition.

Récolte : feuilles, au fur et à mesure des besoins sur des plantes non fleuries.

Maladies et insectes nuisibles : chrysomèles de la menthe (petits coléoptères verts) ; rouille.

Santé : plante médicinale ; astringent, hémostatique, vulnéraire, fébrifuge.

Espèces voisines : Mentha spp nombreuses espèces s'hybridant facilement entre elles ; Mentha spicata, menthe verte, menthe douce ; Mentha pulegium, menthe pouliot (GB : pennyroyal), plus petite et plus amère; Mentha aquatica, menthe aquatique ; Mentha arvensis, menthe des champs ; Mentha longifolia, menthe sylvestre (GB : horse mint) ; Mentha requienii, menthe corse ; Mentha cervina ; Mentha suaveolens ou Mentha rotundifolia (menthe à feuilles rondes, parfum de pomme verte ; la variété variegata à des senteurs d'ananas) ...

LES MENTHES A TRAVERS LES AGES

Le genre Mentha est fort répandu dans le monde et les différentes espèces et variétés s'hybrident facilement entre elles. La plupart des auteurs s'accordent cependant pour fixer le centre primaire de l'espèce en Asie mineure avec une extension rapide en zone tempérée, principalement dans l'hémisphère Nord (Eurasie, Afrique du Nord, Amérique du Nord), un peu aussi en Océanie.

Dans l'Antiquité, le genre Mentha était déjà cultivé dans les jardins grecs depuis l'époque mycénienne (1600 ACN). Les Egyptiens et les Hébreux

l'appréciaient beaucoup surtout comme plante aromatique. La menthe y était aussi bien cotée que l'aneth et le cumin.

Les Romains lui firent faire sa grande entrée en cuisine : ils adoraient les vins et les sauces parfumés à la menthe et les firent connaître à tout le monde antique.

Ce fut également pour beaucoup, le nec plus ultra de l'hospitalité. Ovide raconte que Philémon et Baucis enduisaient de menthe le plateau des personnes qu'ils recevaient à leur table.

A une époque où le vin était encore un breuvage réservé aux hommes et aux dieux, les femmes qui en buvaient en cachette, masquaient leur haleine envinée en mâchant une pâte à base de miel et de menthe, le chewing-gum à la chlorophylle avant la lettre.

On est moins fixé sur les variétés botaniques des menthes utilisées. Tout au plus, sait-on que les phytothérapeutes grecs employaient deux sortes de menthe pour leurs malades, que Mentha piperita était probablement la menthe préférée des



Menthe Citron

Egyptiens du temps des pharaons, et que Mentha aquatica avait une place non négligeable dans les jardins romains. Mentha pulegium était déjà employé à l'époque comme répulsif contre les mouches et puces.

Charlemagne distingua le genre Mentha avec quelques dizaines d'autres légumes lorsqu'il en prescrivait la culture dans les fermes de l'Empire par le Capitulaire De Villis Vel Curtis Imperii (écrit vers

795). Au moins 3 espèces différentes sont citées: pulegium (menthe pouliot), mentum (menthe) et mentastrum (menthe sauvage), respectant en cela les qualités aromatiques très variables du genre et sa diversité botanique déjà bien connue à l'époque.

Un moine du Moyen Age prétendit même qu'il préférerait compter les dents dans la gueule de Vulcain que d'inventorier les sortes de menthe. En médecine, la vedette du genre,

la menthe poivrée (Mentha piperita) fut citée pour la première fois dans la pharmacopée islandaise Icelandic pharmacopoeias au XIIIe siècle mais son usage ne se généralisa en Europe qu'à partir du milieu du XVIIIe siècle. Les Anglais lui donnèrent son nom de peppermint (John Ray, 1696) et reconnurent avant tout le monde, la valeur de l'espèce (London Pharmacopoeia, 1721). La culture commerciale de Mentha piperita officinalis commença dans le district de Mitcham (Surrey) à partir de 1750. Elle y est toujours cultivée aujourd'hui. La culture gagna ensuite le continent d'abord la Hollande en 1771(Utrecht) puis la France où on utilisa plutôt la variété Mentha piperita var. rubra plus productive mais de moindre qualité. Après elle passa en Allemagne, Hongrie, Italie, Russie, USA, le plus souvent avec des cultivars de Mitcham. Aujourd'hui, la grande majorité des feuilles sont utilisées pour la production d'huile essentielle de menthe, mais c'était déjà le cas avant la seconde guerre mondiale dans plusieurs pays.

Mentha citrata est plus récente et est apparue au XVIIIe siècle.

En cuisine, la menthe commença à disparaître des préparations à partir de la Renaissance, sauf en Angleterre où elle restera très appréciée et est encore aujourd'hui un must.

UTILISATION CULINAIRE

La menthe est une composante indispensable à la réussite de certains plats traditionnels célèbres dans le monde anglo-saxon (panse de brebis farcie, mouton à la menthe... etc.). Elle est aussi typique des saveurs des cuisines de l'Inde, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En Europe continentale, elle parfume parfois les viandes cuites au barbecue, les salades, les entremets sucrés, les sorbets et les desserts.

Le thé à la menthe verte (M. spicata, menthe verte, menthe douce), bien chaud et très sucré est la boisson favorite des Arabes. Mentha piperita var. citrata (menthe eau de Cologne, menthe bergamote, menthe citronnée) encore appelée M. odorata (menthe bergamote) est parfois ajoutée aux mélanges de thés anglais auxquels elle confère une flaveur semblable à l'Earl Grey tea, comme l'orange de bergamote (Citrus bergamia) ou la monarde bergamote (Monardella didyma).

Mentha pipérita est une plante condimentaire, aromatique et médicinale. Sa saveur est plus poivrée que celle de ses consœurs.



Thé à la menthe verte (photo Olve Utne)



RECETTE : FEUILLES DE MENTHE CRISTALLISÉES

Ingrédients : feuilles fraîches sans taches ni flétrissures ; blanc d'eau battu ; sucre fin.

Temps de préparation : 5 minutes.

Temps de repos : 0 minute.

Temps de cuisson : 0 minute.

Total : 5 minutes.

Matériel : plat ; tasse ; feuille de papier huilé.



Préparation :

1. Passer chaque feuille dans le blanc d'œuf.
2. Passer dans le sucre fin.



Gâteau décoré de myrtilles, framboises et feuilles de menthe cristallisées

3. Secouer et laisser sécher sur le papier huilé.
4. Servir telles quelles ou en décoration d'un gâteau.

Note : les feuilles ainsi préparées sont destinées à la consommation immédiate. Si on veut les conserver, remplacer le blanc d'œuf par une solution de gomme arabique ; badigeonner les 2 faces avec la préparation ; sécher 12 heures pour chaque face puis conserver dans une boîte à l'abri de l'air et de l'humidité.

D'après

http://www.saveurs.sympatico.ca/ency_1/menthe/cristal.htm

UTILISATION EN PHYTOTHERAPIE

Les feuilles de menthe renferment une huile essentielle, des principes amers à l'origine de son action eupeptique, des flavonoïdes qui participent à ses actions spasmolytique, cholérétique et cholagogue, des acides-phénols (caféique, chlorogénique, rosmarinique) et des tannins.

L'huile essentielle est constituée principalement de monoterpènes et dérivés (alcool et cétones, esters), d'un peu de triterpènes (acide ursolique), de sesquiterpènes et de dérivés phenylpropane. Le dosage et la nature des composants diffèrent avec la variété et la provenance. L'effet obtenu lors d'administration est fonction de la, ou des notes dominantes. La part la plus variable est celle des monoterpènes et dérivés.

C'est ainsi que *Mentha piperita* est généralement très chargée en menthol (40-50%) et menthone (15-20%) auxquels elle doit ses propriétés antiseptiques et anesthésiantes. Elle peut aussi selon la provenance contenir des taux élevés d'acétate de méthyle, de cinéol ou de limonène.

Mentha spicata est le plus souvent bien pourvue en carvone (40 à 80%), limonène (15%), cinéol (20%), sabinene (22%), pulegone (50%) ou linalol (60%), *Mentha pulegium*, en pulegone (14 à 90%) voire en menthone (jusqu'à 30%) et *Mentha citrata*, en linalol (30 à 55%) et acétate de linalyle (15 à 40%) parfois en limonène (jusqu'à 50%) et cinéol (12%).



Usage interne :

Feuilles (infusions) : troubles digestifs (spasmes gastro-intestinaux et biliaires, flatulence, gastrite et entérite).

Huile essentielle : colon irritable (comprimés entérosolubles), dyspepsie non ulcéreuse. Ajoutée au liquide de contraste, elle atténue les spasmes du colon au cours d'un lavement baryté.

Usage externe :

Huile essentielle : halitose (bains de bouche) ; maux de tête (sur le front et les tempes), rage de dents (sur les gencives).

Contre-indications :

Des réserves s'imposent lors de l'emploi de cette plante et ses dérivés en cas de grossesse, d'allaitement ou de calculs biliaires. La pulegone de *Mentha pulegium* est réputée être hépatotoxique. L'usage de cette dernière variété est à proscrire en infusion.

A forte dose, l'huile essentielle peut déclencher les menstruations chez la femme.

Texte et photos :

Josy Arendt

Vtrade vous présente :

LES VIDEO-ENDOSCOPES HUGER

La solution économique et très performante pour :

- la bronchoscopie, gastroscopie et colonoscopie en petits animaux
- la bronchoscopie et gastroscopie en équine



Version itinérante

Livré dans un coffre de transport, avec un écran de 10 pouces intégré sur la source-processeur et repliable pour le transport, le All in Two Plus en version coffre vous permet la réalisation d'endoscopies de très bonne qualité en dehors de la clinique. Idéal pour les vétérinaires équinés itinérants et pour les vétérinaires petits animaux amenés à réaliser des endoscopies sur le terrain.

Version clinique

La solution idéale pour vos endoscopies en clinique. Livré sur un chariot ergonomique, en option, permettant le rangement des accessoires et équipé d'un grand écran 19 pouces de haute qualité. Possibilité d'ajouter une station d'enregistrement simple et conviviale qui tourne sous windows et vous offre l'archivage, gravure, email, ...



Les vidéo-endoscopes Huger vous offrent de nombreux avantages, tels que :

- Un prix incroyable pour des performances de haut niveau!
- Un endoscope plus robuste qu'un endoscope à fibres optiques
- La possibilité de digitaliser vos endoscopies
- Une qualité d'image exceptionnelle: 440.000 pixels par image par rapport à un traditionnel de haute qualité qui offre seulement 30.000 points...



LES AUTOCLAVES MIDMARK

18 ou 23 litres

Autoclave de classe B avec traçabilité des données par imprimante intégrée. Fermeture de porte automatique et remplissage/vidange en eau par pompe automatique. Plateaux de 44cm de long. Porte plateaux réversibles. Traçabilité par usb en option. Raccordement possible d'un déminéralisateur ou osmoseur.

www.vtrade.be : un webshop avec plus de 7000 produits vétérinaires, avec photos et explications !

Ultrasound • Digital Radiology • CT Scan-MRI • Endoscopy
Anesthesia • Monitoring • Aerosoltherapy • Instrumentation



www.vtrade.be • 081/56.78.58 • info@vtrade.be

ZI de Noville-les-Bois • Rue de la Tour 1 • 5380 Fernelmont



Présentation à la presse du rapport d'activités AFSCA 2011 (communiqué de l'AFSCA)

L'année 2011 a été marquée par la crise E. coli O104 en Allemagne et par la découverte du virus de Schmallenberg. Malgré les efforts encore à accomplir principalement dans le secteur «business to consumer» et certains incidents, la sécurité de la chaîne alimentaire belge atteint un niveau très élevé.

167.804 analyses ont été réalisées sur 69.869 échantillons. Plus de 97% étaient conformes.

A titre d'exemple citons que :

- 4.634 échantillons, prélevés dans toute la chaîne alimentaire, ont été analysés pour les dioxines et les PCB et seulement 4 étaient non conformes.
- Sur les 237 analyses réalisées en vue de détecter la présence éventuelle d'allergènes non mentionnés sur l'étiquetage, seul 1 échantillon était non conforme. Le lot a été retiré du marché et un communiqué de presse a été émis.
- 3.537 échantillons ont été analysés pour contrôler les teneurs en pesticides 97,5% étaient conformes. Le pourcentage de non-conformité est trois fois plus important pour les produits provenant en dehors de l'Union européenne. Les contrôles à l'importation ont été renforcés notamment pour la menthe en provenance du Maroc ou les piments de République Dominicaine.

Environ 142.000 opérateurs professionnels ont déclaré exercer une activité dans la chaîne alimentaire.

Plus de 41.000 opérateurs ont été inspectés (171.552 check-lists de contrôle) et 85,1% des inspections étaient favorables. On peut observer une grande disparité dans les résultats en fonction du secteur d'activité et du profil de risque individuel.

Prenons comme exemple les inspections de l'infrastructure et de l'hygiène.

Comme en 2010, les résultats de ces inspections chez les agriculteurs sont très bons. Plus de 98% des 8.488 inspections ont présenté un résultat favorable.

5.751 inspections ont été réalisées dans des entreprises agro-alimentaires (transformation), 90% étaient favorables.

Les inspections de l'infrastructure et de l'hygiène, dans le secteur de la vente directe au consommateur indiquent par contre que des améliorations sont néces-

saies. Des résultats favorables ont été observés seulement dans :

- 55% des 11.720 établissements Horeca (restaurants, cafés, friteries, snacks, ...) contrôlés ;
- 66% des 3.464 cuisines de collectivités (écoles, maisons de repos, hôpitaux, crèches, ...);
- 54% des 10.297 commerces de détail.

Chaque contrôle non conforme a fait l'objet, en fonction de la gravité des infractions, soit d'un avertissement, soit d'un procès verbal d'infraction. 4.413 PV d'infraction ont été dressés en 2011 et 172 établissements ont fait l'objet d'une fermeture temporaire dont la plupart dans l'Horeca et le commerce de détail. Les denrées présentant un risque pour le consommateur (par exemple température de conservation ou date limite de consommation non respectées) sont retirées du marché (1.477 saisies définitives pour 220 tonnes de produits).

La fréquence de contrôle est également adaptée en fonction du profil de risque individuel. A ce titre, les opérateurs qui ont fait valider leur système d'autocontrôle par un audit externe présentent de bien meilleurs résultats d'inspection.

L'Agence alimentaire a également demandé des audits externes sur ses propres services. Elle est certifiée ISO 9001, accréditée ISO 17020 pour les services d'inspection et ISO 17025 pour les laboratoires et enregistrée EMAS pour sa gestion environnementale.

Le point de contact consommateur (0800 13550) a enregistré 4.604 plaintes en 2011 concernant notamment l'hygiène des locaux et des personnes (30%) et les méthodes de production et de conservation des aliments (16%).

281 toxi-infections alimentaires collectives ont été rapportées en 2011. La cause de l'intoxication n'est identifiée que dans 10% des cas, d'où l'importance de prévenir l'AFSCA dès l'apparition des premiers symptômes.

L'utilisation adéquate des budgets par l'Agence a permis de limiter le coût de l'AFSCA pour le contribuable belge à 9,8 € par personne et par an.

Voici quelques chiffres clés, vous trouverez tous les détails dans notre rapport d'activités 2011 téléchargeable sur notre site Internet : www.afsca.be

Pour sortir de prison plus tôt, pédalez !

Pédaler pour produire de l'énergie en échange d'une réduction de peine : tel est le projet novateur auquel participent les détenus de la prison de Santa Rita do

Sapucaí, dans l'Etat du Minas Gerais, au Brésil. L'électricité obtenue sert à illuminer de nuit une place de la ville. En pédalant toute une journée, ils produisent de l'énergie pour alimenter six réverbères. Quand la prison se sera dotée de dix bicyclettes reliées à un générateur, c'est toute une avenue qui sera ainsi illuminée.

Pour l'heure, les deux vélos en place sont installés dans la cour de l'établissement. L'énergie produite par les coups de pédales est transmise à deux batteries grâce à des courroies. Ce projet, imaginé par le juge José Henrique Mallmann, a été accueilli avec méfiance avant de gagner l'adhésion des détenus. "C'est un remède à l'oisiveté, et, au bout de seize heures de pédalage, ils gagnent un jour de remise de peine", souligne le magistrat.

18.07.2012

Courrier international

Wim Delvoe, artiste belge



Tatouer des cochons vivants? L'idée m'est venue en un éclair, même si j'avais depuis longtemps envie de travailler sur le tatouage. Ce qui m'intéresse le



plus, c'est la friction entre l'art et la vie. Je voulais réaliser une oeuvre qui s'enracine dans la société et ne soit pas morte et encadrée. Le cochon, il mange, grogne, chie, se fait remarquer!

... J'ai donc réalisé mon désir de m'installer en Chine. Là-bas, j'ai trouvé des gens bosseurs et ouverts à tout, et ma ferme s'est construite en trois mois.

... Quand j'ai une idée, je fais un dessin et je le faxe. Les tatoueurs ne travaillent que deux heures par semaine sur un cochon pour ne pas le traumatiser.

... Je laisse bien entendu le Parti communiste chinois juger mes tatouages, c'est pour cela qu'il n'y a rien de porno. C'est déjà limite quand je fais des seins nus.

... On tatoue le cochon quand il pèse 35 kilos et un saigneur belge vient le tuer quand il atteint 200 kilos. Puis il faut nettoyer la peau, la congeler et la ramener en Belgique, où elle est tannée par un spécialiste. Enfin, elle peut être présentée, selon sa qualité, comme un trophée de chasse ou tendue sur un cadre comme une toile. Parfois, je fais empailer l'animal.»

<http://www.productionmyarts.com>

Et en plus, dans la soupe aux ailerons de requin, c'est la sauce qui donne le goût



Environ 73.000.000 requins ont été tués l'an dernier, surtout pour leurs ailerons. La diminution de leurs populations a atteint un stade critique, et ils sont encore pêchés à un sacré rythme. Dans les faits, des études récentes indiquent que les populations régionales de certaines espèces de requins sont en baisse de 95 à 99%. Cela est considéré comme une extinction.



Photo : WolfmanSF

L'Union européenne prend des mesures contre la pêche au requin



Beaucoup de gens n'ont pas conscience de ce problème. Nous supposons que les requins sont protégés dans les réserves marines, que les organes décisionnels ont les ressources financières suffisantes et que les politiques font leur travail, ou encore que c'est le problème d'un autre pays. Beaucoup d'entre nous peuvent même vivre dans des pays dans lesquels certains types de pêche au requin ont lieu illégalement, même si le plus souvent, cela se passe sous notre nez.

Tout cela pour une raison : l'aileron de requin est l'ingrédient clé d'une soupe, et profondément enracinée dans la culture asiatique. Il est connu qu'en Chine, la soupe de poisson Wing est très recherchée en raison de son association culturelle à la santé, à la prospérité et à la bonne fortune. Une soupe aux ailerons de requin peut coûter plus de 100 \$ par bol, et alors que les effectifs de requins sont en chute libre, la demande est à un niveau record.

Si nous savions que les requins conservent le plus grand et le plus important de nos écosystèmes en bonne santé, un écosystème qui nous fournit une grande partie de l'air que nous respirons et la nourriture que nous mangeons, nous pourrions réaliser que notre existence dépend de la leur en grande partie. Les requins siègent au sommet de la chaîne alimentaire des océans, en gardant nos mers saines et équilibrées depuis plus de 400 millions d'années.

<http://bens-sharks.skyrock.com/>

04 août 2012

L'Union européenne a décidé de mettre fin à toutes les exemptions qui permettaient aux pêcheurs de débarquer les carcasses et les nageoires des requins dans des ports différents, ce qui rendaient les fraudes aisées. Les ministres européens de l'Agriculture, réunis à Bruxelles, ont approuvé une proposition de la Commission européenne qui demandait la fin des exemptions. Le Parlement européen doit encore donner son accord pour finaliser cet accord.

La découpe des ailerons de requins sur les navires de pêche européens est interdite depuis 2003. La nouvelle législation prévoit que les navires pêchant dans les eaux de l'UE et les navires de l'UE pêchant dans le monde auront «l'obligation de débarquer les requins avec les nageoires attachées au corps». La soupe aux ailerons de requin est un mets extrêmement convoité par les populations aisées de l'Asie et l'UE, en particulier l'Espagne, est l'un des principaux fournisseurs d'ailerons à l'Asie.

Cette pratique a entraîné une surpêche des requins dans le monde, soulignent des associations de défense de l'environnement. La surpêche est responsable de la disparition de 73 millions de requins chaque année, affirme ainsi l'association Environment Group (PEG), qui estime qu'une trentaine d'espèces sont directement menacées d'extinction. A la différence des autres poissons, les squalos sont fragilisés par leur cycle biologique car ils n'atteignent leur maturité sexuelle qu'après une dizaine d'années et n'ont que peu de petits à la fois.

<http://www.20minutes.fr>

19.03.12



Le Maroc sonne le glas de l'algue rouge

Au royaume de la contradiction, le Maroc est roi. Ou comment protéger une espèce surexploitée qui assure la survie de milliers de familles ?

Le plus grand gisement sauvage d'algues rouges du monde est-il en train de se tarir? Au train où vont les choses, la réponse est sans ambiguïté aucune : oui. A certains endroits, des années de sécheresse ont eu raison de l'agriculture. Les familles ne pouvant plus subvenir à leurs besoins, ont préféré se rapprocher du littoral. Flairant la bonne odeur de l'algue rouge et des quelques dirhams qu'elle procure.

Très prisée par l'art culinaire, l'algue rouge, transformée en poudre blanche, devient le gélifiant le plus puissant au monde : l'agar-agar. Le Maroc exporte 40 % de sa récolte à l'état brut. Le reste est transformé sur place par la seule usine de traitement, dans la petite ville de Kénitra, à une quarantaine de kilomètres au nord de Rabat. Son patron, Rachid Lebbar, confesse aisément que l'exporter une fois transformée « rapporte plus de devises » que la matière brute.

Ils sont donc des milliers, vrais pêcheurs ou plongeurs reconvertis, à ramasser ces fila-



ments rouges si convoités. Si nombreux que l'objet de leurs désirs est grandement menacé. Officiellement, la récolte n'est autorisée que pendant les trois mois de l'été. En réalité, une petite pièce suffit à faire perdre la mémoire au gendarme royal chargé de faire respecter les lois.

Il y a ceux qui pêchent, ceux qui plongent, ceux qui ramassent. Trois mois pour faire vivre sa famille pendant un an. C'est peu. Et la situation risque encore d'empirer. La détresse est leur pain quotidien, la pauvreté les guette. Mais à trop pêcher, les stocks commencent déjà à baisser. Le littoral marocain a perdu 40 % de ses algues rouges entre 1999 et 2004. D'ordinaire, les stocks se renouvellent au mois de septembre, une fois la collecte terminée. Maintenant, ce n'est plus le cas, les quotas de pêche n'étant pas respectés.

Et comme s'en inquiète Ahmed, ancien pêcheur : « faut-il d'abord penser à l'écologie ou d'abord à sa famille et à soi ? ». Cette question terrorise d'autant qu'elle n'appelle aucune réponse. La population tente le tout pour le tout pour s'assurer un quotidien décent, les autorités ne les aident pas, ne réglementent même pas la profession. Tant que cela ne sera pas le cas, les familles continueront à surpêcher pour vivre, brisant l'équilibre écologique de la région...

Albane Wurtz
<http://www.developpementdurable.com>

Surexploitation des eaux souterraines

Près de 1,7 milliard de personnes, soit le quart de la population mondiale, vivent dans des régions où les ressources en eau souterraine (et/ou écosystémiques tributaires de ces eaux) sont surexploitées, selon une étude publiée mercredi 8 août dans la revue Nature.

«Les hommes surexploitent l'eau dans des bassins cruciaux pour l'agriculture, en particulier en Asie et Amérique du Nord», a indiqué Tom Gleeson, hydrologue canadien à l'Université McGill (Québec), l'un des auteurs de l'étude aux côtés des chercheurs hollandais de l'Université d'Utrecht.

Les pays qui surexploitent l'eau souterraine «de façon la plus significative sont les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, le Pakistan, l'Iran, l'Arabie saoudite et le Mexique, et les populations les plus nombreuses qui en subissent les conséquences sont en Inde et en Chine», a précisé à l'AFP Tom Gleeson.

Dans le cadre de cette étude, les chercheurs ont proposé un nouvel outil baptisé «empreinte eau souterraine» pour mesurer l'utilisation des nappes dans les régions dépendantes, selon leur surface. Résultats : l'empreinte globale est 3,5 fois supérieure à la surface réelle des aquifères, soit 20% des nappes mondiales surexploitées. 80 % des aquifères souterrains ayant «une empreinte inférieure à leur région».

Dans le nord de l'Iran, l'empreinte est 98 fois supérieure à la superficie des réserves d'eau souterraine. Dans les Grandes plaines, aux Etats-Unis frappés actuellement par une sécheresse historique, elle est neuf fois supérieure, selon l'étude.

Les chercheurs estiment que le nouvel outil pourrait en compléter d'autres comme l'empreinte eau et «être utilisé pour évaluer le potentiel d'augmenter les rendements agricoles».

Selon un rapport de l'ONU publié en mars 2012, les prélèvements dans les nappes phréatiques auraient «au moins triplé ces 50 dernières années». Certains de ces bassins souterrains, «non renouvelables, ont d'ores et déjà atteint un seuil critique», avait prévenu l'organisation.

Rachida Boughriet
13 août 2012 |
www.Actu-Environnement.com



Ces macrodéchets qui polluent nos plages

Des centaines de kilos de déchets humains projetés en quelques minutes sur nos plages

La hausse des températures en a témoigné: l'été est arrivé ! Hélas, tous ces changements de températures ne sont jamais sans conséquences. Comme bien souvent, le sud-est de la France a connu de forts épisodes orageux ces derniers jours. Des records de précipitations ont été enregistrés sur un laps de temps très faible provoquant des pollutions écologiques ET visuelles remarquables. Des centaines de kilos de déchets humains se sont retrouvés en quelques minutes sur nos plages. Mais comment est-ce possible ?

Cela nous amène à aborder la problématique des macrodéchets.

Dans les villes, les eaux pluviales cheminent à travers les rues et les lessivent. Elles transportent les huiles de vidanges, l'essence, d'autres substances chimiques et les macrodéchets en tous genre qui sont issus de notre consommation quotidienne (canettes, journaux, sacs plastiques, mégots de cigarettes...). En temps normal, ces eaux pluviales rejoignent la station d'épuration qui possède un système de dégrillage pour trier les eaux des macrodéchets.

Mais voilà, lorsque ces précipitations sont trop importantes, la capacité de la station d'épuration peut être saturée et le surplus d'eau et les macrodéchets sont alors déversés dans le milieu naturel sans traitement.

Pour éviter ces débordements malencontreux, des bassins de rétentions (appelés aussi bassins d'orage) sont construits dans certaines villes comme Marseille. Ils permettent de stocker les eaux pendant les forts épisodes pluvieux. Mais parfois cela n'est pas suffisant.

Aussi, pour éviter ce type de pollution, la meilleure solution ne serait-elle pas juste le civisme ? Eviter de jeter nos déchets par terre, réduire notre consommation d'emballages, trier nos déchets...

Des solutions qui peuvent paraître toutes simples quand on pense qu'1 petit déchet + 1 petit déchet + 1 déchet... = finalement cela représente beaucoup de déchets surtout quand ils nous reviennent en pleine plage un jour ou l'autre...

Alexandra
30 Mai 2012
<http://envi2bio.com>



A offrir ou à vendre dans votre salle d'attente, dans votre living ou à votre chevet les ouvrages Royal Canin - Aniwa

Titre de l'ouvrage	Prix public	Prix vétérinaire non-membre	Prix vétérinaire membre	Quantité	Montant Total
L'encyclopédie de la nutrition clinique canine	49,00 €	44,10 €	39,20 €		
Encyclopédie du chien	45,00 €	40,50 €	36,00 €		
Encyclopédie du chat	35,00 €	31,50 €	28,00 €		
Encyclopédie du labrador	40,00 €	36,00 €	32,00 €		
Encyclopédie du Berger Allemand	40,00 €	36,00 €	32,00 €		
Encyclopédie des Races Belges	25,00 €	22,50 €	20,00 €		
Livre du dogue Allemand	20,00 €	18,00 €	16,00 €		
Le guide de l'élevage canine	19,00 €	17,10 €	15,20 €		
Le guide de l'élevage félin	19,00 €	17,10 €	15,20 €		
Le manuel de reproduction	19,00 €	17,10 €	15,20 €		
Le guide pratique des maladies en l'élevage canine	19,00 €	17,10 €	15,20 €		
Le guide de la médecine d'urgence - tome 1	19,00 €	17,10 €	15,20 €		
Le guide de la médecine d'urgence - tome 2	19,00 €	17,10 €	15,20 €		
Le guide du chiot	12,00 €	10,80 €	9,60 €		
Le guide du chaton	12,00 €	10,80 €	9,60 €		
Le guide des nutriments	7,50 €	6,75 €	6,00 €		
50 conseils pour bien vivre avec son chien	7,50 €	6,75 €	6,00 €		
50 soins de première urgence	7,50 €	6,75 €	6,00 €		
Total €					

Disponibles à l'UPV
Renseignements
au 067/21 21 14
ou par secretariat@upv.be



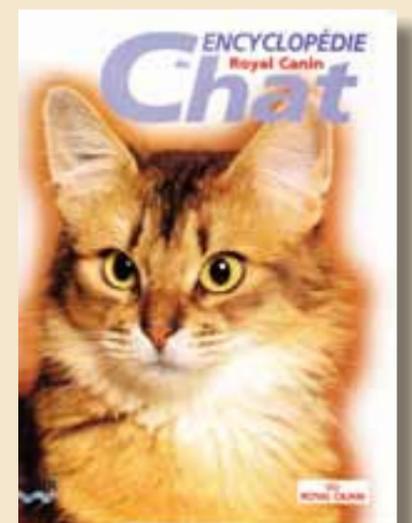
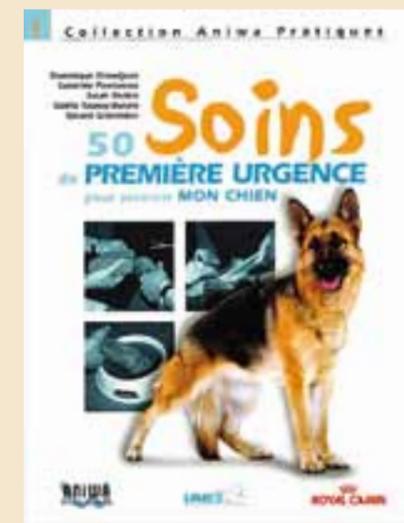
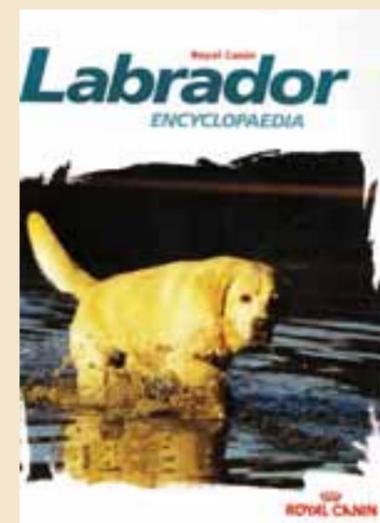
Dr N° ordre N° TVA

Adresse

CP Ville

Membre de l'UPV

Non membre de l'UPV





Fleurons de notre beau Pays :

les Brasseries & la Gastronomie.

La Meuse, Godinne (photo Marc Ryckaert)

Alors, de la province de Namur à la province du Hainaut, nous irons visiter la Brasserie du Bocq et la Brasserie de Chimay. Pour la gastronomie, nous irons du restaurant 'La Toquade' à celui de 'La Table d'Upignac. Dans un avenir proche, nous reviendrons sur la même thématique et nous nous rendrons dans nos belles Flandres.



La Brasserie du Bocq à Purnode

Fondée en 1858 par Martin Belot, la brasserie du Bocq (www.bocq.be) développait alors, comme beaucoup d'autres, une activité agricole. Les générations de Belot se sont succédé à la tête de l'entreprise, mais en 2003, il a fallu recentrer le capital, les actionnaires familiaux étant

devenus trop nombreux. Depuis lors, Francis Deraedt, un manager gantois qui connaît bien la Wallonie, a fait son entrée dans le capital et dirige la brasserie.

Aujourd'hui, celle-ci mise majoritairement sur les bières «à façon»; deux tiers des plus de 80.000 hectolitres annuels sont brassés pour d'autres commanditaires (la Corsendonk, par exemple). Longtemps cheval de bataille des Belot, la Gauloise brune est née un beau matin dans la paix retrouvée après la Première Guerre mondiale. En 1994, deux autres versions sont apparues: une blonde et une ambrée. Nouvelle trouvaille plus récente du brasseur de Purnode: une Gauloise Fruits Rouges de pas moins de 8,2%. La Gauloise Christmas succède aujourd'hui à la quasi légendaire Christmas Regal, et mériterait d'être mieux distribuée.

Rare brasserie belge de bonne importance à être toujours indépendante, le Bocq atteint une capacité de production d'environ 100.000 hectolitres annuels et exporte dans la plupart des pays voisins, mais aussi en Russie, où la Blanche de Namur est particulièrement appréciée au fût. Si la gamme de base reste immuable, la Blanche représente aujourd'hui la moitié du volume de production des bières maison. Les dernières années ont vu naître notamment l'Apple Bocq, une variante «Guillaumettesque» de la Blanche. Fruitée et rafraîchissante, elle affiche 3,1%. Dans le même genre, la

Red Bocq (4 fruits rouges) et l'acidulée Agrum' Bocq (soupçon de pamplemousse rose). Grands classiques du Bocq, la Saison Regal et la Triple Moine, injustement méconnues, voudraient bien retrouver un deuxième souffle. La seconde espère le faire en Flandre ou aux Pays-Bas où elle s'appelle Deugniet. La plupart des bières produites à Purnode peuvent être dégustées au Café de la Place, un bistrot de village typique, installé à une centaine de mètres en contrebas de la brasserie.



Restaurant La Toquade à Crupet

Laura & Frédéric Tagnon-Pire, ont ouvert leur établissement à Crupet fin avril 2011 (www.latoquade.be). Crupet, un bien joli village, à quelques kilomètres de Dinant et, donc, très proche de 'notre' Brasserie, avec à l'entrée un château très photogénique.



Le restaurant, est sis à côté d'un hôtel qui, peut-être un jour, fera partie des 'meubles' de Laura & Frédéric car le tout forme un fort bel ensemble.

Autant pour une brasserie que pour la gastronomie, les produits doivent être de qualité à la base. Dans les deux cas, le but est atteint. Et la région, charmante par ailleurs, ne fera qu'apporter un plus à vos découvertes. Mais revenons à notre lunch. Même si nous sommes à la campagne, le service reste stylé et bien sympathique et le tout dans un décor fort élégant. Et les amateurs de terrasses seront eux aussi bien heureux. La Toquade n'est nullement un 'attrape' touriste comme il en existe tellement dès que l'on flirte avec une zone touristique. Le Menu - 3 services - à 35,00 € et 55,00 € avec les vins nous a paru judicieux et d'un excellent rapport qualité/prix.



La Brasserie de Chimay

2012 est une grande année pour la brasserie de Chimay puisqu'elle fête son 150e anniversaire. C'est en effet à partir de 1862 que les moines de l'abbaye Notre-Dame de Scourmont lancent leurs premiers brassins. A l'heure actuelle, la bière qui se rapproche le plus de la version initiale est sans doute la Chimay Rouge (7%), d'ailleurs qualifiée de «Première», lorsqu'elle est conditionnée en bouteilles de 75cl. Dernièrement, les responsables de la brasserie ont même décidé de la tester au fût. Résultat: ce sont maintenant une quinzaine d'établissements des environs qui pourront servir en permanence cette bière à la pompe avant d'élargir probablement l'opération à d'autres régions.

La Chimay Triple (8%, capsule blanche) est arrivée plus d'un siècle après son aînée, en 1966. Elle est disponible au fût depuis plusieurs années déjà, outre ses versions 33 et 75cl, bien sûr.

Considérée comme la machine de guerre des brasseries trappistes avec une production annuelle atteignant désormais les 160 000 hectolitres, Chimay s'appuie sur un solide cheval de bataille, la Chimay bleue, une brune puissante (9%) en arôme et en goût, disponible également en magnum à la période des fêtes de fin d'année. Les collectionneurs pourront aussi mettre la main sur un plus grand format encore (3 litres...), mais devront alors se rendre chez des cavistes spécialisés. N'hésitez pas à laisser cette «bleue» engranger un peu d'expérience. Elle présente en effet des caractéristiques favorables au vieillissement et certains attendent jusqu'à 10 ans après l'année mentionnée sur l'étiquette avant de la savourer.

Les adresses où déguster les bières de Chimay ne manquent pas. Non loin de l'abbaye, l'auberge de Poteaupré propose d'ailleurs l'ensemble de la gamme, ainsi qu'une Spéciale Poteaupré servie au fût. Les traditions culinaires de la région sont également au menu. L'auberge inaugure en outre à Pâques 2012 un espace musée consacré aux produits issus de l'abbaye de Scourmont. La bière y sera tout particulièrement mise en valeur dans le cadre du 150e anniversaire (www.chimay.com).

Restaurant La Table d'Upignac

(www.resto.upigny@upignac.be), sur la route d'Eghezée, à Upigny.

Le rustique d'une robuste ferme en carré vouée à la production d'Upignac. Ici tout tourne autour du canard - une cuisine de terroir certes, mais de haut lignage (menu 4 services à 42,00 €, avec les vins 55,00 €)...

Cette table vous attend pour un lunch somptueux à base de foie gras, naturellement, et à toutes les sauces. Cela dans un décor et un service de grande qualité sous l'œil attentif de José Valdes et de ses fils, maîtres des lieux.

Synonyme de qualité sans concession, Upignac ne se résume pas à la production de foie gras, mais offre aussi une table où trône le canard sous ses formes les meilleures. Située au cœur des activités d'Upignac, l'enseigne offre un cadre authentique, ancienne ferme, qui impressionne par ses poutres apparentes,

Invitation au voyage



ses mangeoires et ses râteliers d'origine, ses vieux outils agricoles. Les préparations, qui pour la plupart, proposent forcément du canard, sont goûteuses et plairont autant aux gourmands qu'aux gourmets. De nouveaux plats sont apparus à l'automne 2010: des plats grand-mère (pot-au-feu à la bière Caulier, blanquette, carbonnade à la flamande), un cassoulet à l'asturienne et six plats hors canard (mignon de bœuf, filet de sole Serrano en corolle et chèvre...). Notons encore que deux salles permettent l'organisation de banquets, de séminaires, de team-cooking, d'animations et d'événements divers. Une adresse qui met en valeur une gamme exclusive de produits du terroir. Un incontournable au rapport qualité prix appréciable.

Un zeste d'histoire :

1984 : L'imposante ferme familiale d'Assonleville située près d'Eghezée en région namuroise devient le siège de la société Upignac.

1985 : Le nom UPIGNAC voit le jour. L'idée était de fusionner le nom du village d'Upigny avec la terminaison «ac» typique des villages dans le sud-ouest de la France, berceau du foie gras.

2000 : Upignac ouvre son premier restaurant sous le nom La table d'Upignac. Actuellement, le réseau de restaurants compte 5 enseignes.

2005 : Pour fêter ses 20 ans, Upignac rachète Les foies gras de Strasbourg, société basée à Schaerbeek et spécialisée dans la transformation de foie gras d'oie (www.upignac.be).

Patrick Thibaut



19/09/2012
13:00 à 17:00
UPV - CPR
Comment utiliser l'interface "Herdsan" dans une démarche de guidance de troupeau bovin laitier
Lieu : Loyers (Namur) (Burogest Office Park)
Orateurs : Dr Benjamin Bourdy - Dr Grégory Schoonbroodt
Rens. : UPV - Tél : 067/21 21 11
Fax: 067/21 21 14
upv@upv.be

19/09/2012
13:30 à 15:30
Cercles de Ath et de Tournai
La Ventilation dans les bâtiments d'élevage pour jeunes bovins
Lieu : Pipaix (Le Trolls et Bush)
Orateurs : Dr Cabaroux Jean-François - Dr Nicks Baudouin
Rens. : Dr Pierre Dejonckheere
068/84 20 44
dejonckheere.pierre@skynet.be

20/09/2012 - 06/02/2013
Université de Liège
Formation : Certificat d'université en management de la sécurité des aliments

21/09/2012 - 23/09/2012
AFVAC
Le lapin ... de A à Z
Lieu : Puy du Fou
Plus d'infos : www.afvac.com

26/09/2012 - 29/09/2012
13:00
Zoopsy
Journées Annuelles de Zoopsy
Aspect pratique des thérapies
Lieu : Goult (l'hôtellerie de Notre-Dame de Lumières)
Infos : http://www.zoopsy.com/congres/docs/jaz_2012.php

27/09/2012
20:00
Association Vétérinaire de la Province de Luxembourg
Une anesthésie sûre et pratique des animaux de compagnie: un compromis
Lieu : Libramont (Hôtel l'Amandier)
Orateur : Dr Olivia Doyen
Rens. : Dr Dominique Bonnevie
dominique.bonnevie@ieck.be

27/09/2012
20:00
Cercle Vétérinaire de l'Entre-Sambre et Meuse
Rhinoneumonie équine : quelles différences entre EHV1 et EVH4?
Lieu : Barbençon (Salle communale de Barbençon)
Orateur: Dr Hélène Amory

Rens. : Dr Ruddy Coulon et/ou Laurent Feraux
ruddy.coulon@skynet.be ou laurent.feraux@skynet.be

29/09/2012
09:00 à 17:00
La Liégeoise
La neuro pour les nuls : ou comment aborder et gérer les troubles neurologiques périphériques et centraux
Lieu : Sart Tilman (Liège)
Formateur : Sébastien Behr, Dip ECVN
- 10% pour les membres UPV
Renseignements : Sandra Jolly
0478/50 23 61
Inscriptions : www.laliegeoiseasbl.be

04/10/2012
Cercle Vétérinaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse
L'examen cardiaque en consultation avec mon seul ami stetho.
Formateur: Docteur DE VISSCHER, Natacha (Docteur en Médecine Vétérinaire)
Lieu: BARBENCON (Salle Communale de Barbençon)
Rens: Ruddy Coulon et/ou Laurent Feraux
Inscription: Formavet

06/10/2012 - 07/10/2012
Néo Animalia
Formation complète en Echocardiographie des carnivores domestiques
Orateur: Pr Le Bobinnec
Lieu : Le Château de Namur
www.neoanimalia.eu

07/10/2012
10:00 à 18:00
Mon chien-être
Lieu: Hall d'expositions de Tournai
Plus d'infos via <http://www.monchienetre.com>

11/10/2012
20:00
Association Vétérinaire de la Province de Luxembourg
Critères d'évaluation du logement de la vache laitière
Lieu : Libramont (Hôtel l'Amandier)
Orateur: Dr Jean-François Cabaroux
Rens. : Dr Dominique Bonnevie
dominique.bonnevie@ieck.be

13/10/2012
Congrès SAVAB 2012
L'Oncologie du chien et du chat
Lieu : espace Vinçotte, Parc Scientifique Créalys, rue Phocas Lejeune 11 à 5032 Les Isnes

(Gembloux).
Infos : UPV : 067/21 21 11
upv@upv.be

18/10/2012
08:00 à 17:00
UPV - CPR
La vache couchée : de l'examen au chevet de l'animal à l'approche de troupeau
Lieu : Bouge (La ferme du Quartier)
Orateur: Dr Radigue, Pierre-Emmanuel
Rens. : UPV - Tél : 067/21 21 11
Fax :067/21 21 14
upv@upv.be

18/10/2012
08:30 à 17:00
UPV - Equins
La castration de l'étalon
Lieu : Hérock (Hostellerie d'Hérock)
Rens.:UPV Tél : 067/21 21 11
upv@upv.be

18/10/2012
20:00
Cercle Vétérinaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse
Approche du chat dyspnéique
Formateur: Docteur HAELEWYN - DROUARD (Docteur en Médecine Vétérinaire)
Lieu: BARBENCON (Salle Communale de Barbençon)
Rens: Ruddy Coulon et/ou Laurent Feraux
Inscription: Formavet

19/10/2012
08:00 à 17:00
UPV - CPR
Nouvelle approche diagnostique et thérapeutique du veau diarrhéique
Lieu : Bouge (La ferme du Quartier)
Orateur : Dr Radigue Pierre-Emmanuel
Rens. : UPV - Tél : 067/21 21 11
Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be

20/10/2012 - 21/10/2012
Néo Animalia
Learning cycle in small animal Echocardiography
Orateur: Dr Luca Ferasin (English)
Lieu : Bruxelles
www.neoanimalia.eu

20/10/2012 - 21/10/2012
11:30
La 10ème édition du salon Animal "mon ami"
Lieu: Espace Sport de Fléron
<http://www.animalmonami.be>

20/10/2012 - 21/10/2012
11:30
La 10ème édition du salon Animal "mon ami"
Lieu: Espace Sport de Fléron
<http://www.animalmonami.be>

21/10/2012
09:00 à 14:00
Le Bureau d'Etudes Vétérinaire du Centre S.C.R.L.
Actualisation en CARDIOLOGIE du CHIEN et du CHAT
Orateur: Pr Valérie CHETBOUL - Diplôme européen ECVIM-CA (Cardiology) Professeur de cardiologie à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort
Lieu: Orangerie du Château de Seneffe - rue Lucien Plasman, 7-9 - 7180 SENEFFE
Contact: teucgrosseels@swing.be

25/10/2012
20:00
Association Vétérinaire de Charleroi a.s.b.l.
Série de cas cliniques en Dermatologie (chien, chat, nac)
Lieu: Ransart (L'Orchidée)
Orateur : Dr Jan Declercq
Rens. : Jean-Louis Philippe Tél : 071/36 26 76
jlphilippe@hotmail.com

25/10/2012
20:00
Association Vétérinaire de la Province de Luxembourg
Gastrites et obstructions de l'oesophage chez le cheval
Lieu : Libramont (Hôtel l'Amandier)
Orateur: Dr Hélène Amory
Rens. : Dr Dominique Bonnevie
dominique.bonnevie@ieck.be

27/10/2012
14:00 à 17:30
Journée de la Belgian Equine Practitioner Society (BEPS)
Rens.: Tatiana Art 04/366 40 30
tatiana.art@ulg.ac.be

05/11/2012
10:00 à 15:00
Vethopsy
Même en ce qui concerne le comportement, mieux vaut prévenir que guérir
Lieu : Bierset (Park Inn Hôtel)
Orateur : Dr Vandenheede Marc, Dr Hofmans Joëlle
Rens. : joelle.hofmans@skynet.be

06/11/2012
19:30
Union Syndicale des Médecins Vétérinaires des Environs d'Ath
Néonatalogie canine et problèmes environnants la mise bas
Lieu : Ghislenghien (Hôtel Horizon)
Orateur : Catherine Lefevre
Rens. : Dr Pierre Dejonckheere
Tél.:068/84 20 44
dejonckheere.pierre@skynet.be

07/11/2012
10:00 à 15:00
Vethopsy
Même en ce qui concerne le comportement, mieux vaut prévenir que guérir
Lieu : Nivelles (Hôtel Nivelles Sud)
Orateur : Dr Vandenheede Marc, Dr Hofmans Joëlle
Rens. : joelle.hofmans@skynet.be

08/11/2012
19:30
Union Syndicale des Médecins Vétérinaires des Environs d'Ath
Cycle de 3 formations : module 3 Néonatalogie canine et problèmes environnants la mise bas
Lieu : Ghislenghien (Hôtel Horizon)
Orateur : Catherine Lefevre
Rens. : Pierre Dejonckheere Tél : 068/84 20 44
dejonckheere.pierre@skynet.be

08/11/2012
20:00
Association Vétérinaire de la Province de Luxembourg
Cycle de formation 2012 de l'AVPL
Le détartrage de A à Z
Lieu : Libramont (Hôtel l'Amandier)
Orateur : Dr Jean-Pierre Doucet
Rens. : Dr Dominique Bonnevie
dominique.bonnevie@ieck.be

10/11/2012 - 11/11/2012
Néo Animalia
Formation complète en Echocardiographie des carnivores domestiques
Orateur: Pr Le Bobinnec
Lieu : Le Château de Namur
www.neoanimalia.eu

23/11/2012
Néo Animalia
Formation pratique sur les anesthésies intro-synoviales et loco-régionales du membre distal chez le cheval
Orateur: Dr Denis Verwilghen et Frederik Pille
Lieu : Ciney Expo
www.neoanimalia.eu

23/11/2012 - 25/11/2012
Vétérinexpo
Lieu: Ciney Expo
24/11/2012
Néo Animalia
Orateur: Dr Kris Gommeren
Lieu : Ciney Expo
www.neoanimalia.eu

29/11/2012
Association Vétérinaire de Charleroi a.s.b.l.
Cycle de formation 2012 du

cercle de Charleroi
Les nouvelles technologies pour la gestion des chaleurs dans les espèces canines, félines et chez les Nacs
Lieu : Ransart (L'Orchidée)
Orateur: Dr Stefan Deleuze
Rens. : Jean-Louis Philippe Tél : 071/36 26 76
jlphilippe@hotmail.com

01/12/2012
Néo Animalia
Parcours didactique en gestion des urgences et hospitalisation des animaux de compagnie (jour 4)
Orateur: Dr Kris Gommeren
Lieu : Le Château de Namur
www.neoanimalia.eu
02/12/2012
Néo Animalia
Introduction à l'échographie abdominale des carnivores
Lieu : Le Château de Namur
www.neoanimalia.eu

06/12/2012
20:00
Association Vétérinaire de la Province de Luxembourg
Cycle de formation 2012 de l'AVPL
Les courants électriques parasites en élevage bovin: impacts sur la santé animale et méthode d'évaluation du risque.
Lieu : Libramont (Hôtel l'Amandier)
rateur : Dr Hubert Vin
Rens. : Dr Dominique Bonnevie
dominique.bonnevie@ieck.be

07/12/2012
20:00
Cercle Vétérinaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse
Les courants électriques parasites en élevage bovin : impacts sur la santé animale et méthode d'évaluation du risque
Formateur: Docteur VIN, Hubert
Lieu: BARBENCON (Salle Communale de Barbençon)
Rens.: Ruddy Coulon et/ou Laurent Feraux
Inscription: Formavet

08/12/2012 - 09/12/2012
Néo Animalia
Learning cycle in small animal Echocardiography
Lieu : Bruxelles
plus d'infos : www.neoanimalia.eu

08/12/2012 - 09/12/2012
08:00
Brussels Dog Show 2012
Exposition Internationale de chiens de race
Lieu : Bruxelles - Palais des Expositions

13/12/2012

20:00
La Liégeoise
Imagerie médicale en traumatologie
Lieu : Embourg
Formateur : Paul Barthez, Dip. ECVDI, Dip. ACVR
- 10% pour les Membres UPV
Renseignements : Sandra Jolly 0478/50 23 61
Inscriptions : www.laliegeoiseasbl.be

13/12/2012

20:00
Cercle Vétérinaire de l'Entre-Sambre-et-Meuse
Les colibacilloses
Formateur: Docteur BUGHIN, Jean (Docteur en Médecine Vétérinaire)
Lieu: SOLRE SAINT GERY (Salle l'Espérance)
Rens.: Ruddy Coulon et/ou Laurent Feraux
Inscription: Formavet

15/12/2012 - 16/12/2012

Néo Animalia
Formation complète en Echocardiographie des Carnivores domestiques
Orateur: Pr Le Bobindec
Lieu : Le Château de Namur
www.neoanimalia.eu

17/12/2012

13:00 - 17:30
Formation initiale certificative DQV
Formateur : Dr Gonieau Marcel - Dr Stas Paul
Lieu : Loyers (Namur) (Burogest Office Park)
Tarif : 120 euros ou 4 chèques formation
Infos et inscriptions: UPV 067/21 21 11
upv@upv.be
Formavet : www.formavet.be

20/12/2012

Association Vétérinaire de la Province de Luxembourg
Cycle de formation 2012 de l'AVPL
Le point sur les différentes coagulopathies chez le bovin
Lieu : Libramont (Hôtel l'Amandier)
Orateur : Dr Léonard Théron
Rens. : Dr Dominique Bonnevie dominique.bonnevie@ieck.be

2013

10/01/2013

20:00
Association Vétérinaire de la Province de Luxembourg
Cycle de formation 2012 de l'AVPL
Gestion de la douleur
Lieu : Libramont (Hôtel l'Amandier)
Orateur : Dr Kris Gommeren
Rens. : Dr Dominique Bonnevie dominique.bonnevie@ieck.be

12/01/2013 - 13/01/2013

Néo Animalia
Parcours didactique en échographie abdominale du chien et du chat - édition 5
Lieu : Le Château de Namur
www.neoanimalia.eu

24/01/2013

20:00
Association Vétérinaire de la Province de Luxembourg
Cycle de formation 2012 de l'AVPL
Outils diagnostiques des maladies infectieuses utilisables en ferme
Lieu : Libramont (Hôtel l'Amandier)
Orateur : Dr Hugues Guyot
Rens. : Dr Dominique Bonnevie dominique.bonnevie@ieck.be

26/01/2013 - 27/01/2013

Néo Animalia
Cycle Radiologie
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

02/02/2013

08:00 - 18:00
La mort ... c'est la vie!
Véthopsy vous invite à cet événement à Louvain La Neuve.
Plus d'infos sur : vethopsy@upv.be

16/02/2013 - 17/02/2013

Néo Animalia
Parcours didactique en Echographie Abdominale du Chien et du Chat - Edition 5
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

16/02/2013 - 17/02/2013

Néo Animalia
Cycle radiologie
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

23/02/2013 - 24/02/2013

Néo Animalia
Congrès Canifelis/Hippos 2013
Lieu : Louvain
www.neoanimalia.eu

02/03/2013 - 03/03/2013

Néo Animalia
Learning cycle in small animal Echocardiography
Orateur: Dr Luca Ferasin (English)
Lieu : Bruxelles
www.neoanimalia.eu

09/03/2013 - 10/03/2013

Néo Animalia
Cycle Radiologie
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

16/03/2013 - 17/03/2013

Néo Animalia
Parcours didactique en Echographie Abdominale du Chien et du Chat - Edition 5
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

16/03/2013

Néo Animalia
Groupe de travail en échographie abdominale des carnivores
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

17/03/2013

Néo Animalia
Introduction à l'échographie abdominale des carnivores
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

20/04/2013 - 21/04/2013

Néo Animalia
Parcours didactique en Echographie Abdominale du Chien et du Chat - Edition 5
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

25/05/2013 - 26/05/2013

Néo Animalia
Parcours didactique en Echographie Abdominale du Chien et du Chat - Edition 5
Lieu : Le château de Namur
www.neoanimalia.eu

26/07/2013 - 29/07/2013

Foire de Libramont 2013
Les démonstrations forestières se tiendront les 30 et 31 juillet.

11/10/2012 - 14/10/2012

15:30
AFVAC: l'appareil respiratoire
Les membres de l'UPV bénéficient du tarif membre AFVAC
LIEU: Ile de Ré, hôtel Atalante
PRIX, INSCRIPTIONS ET PROGRAMME DETAILLE: via le site: www.afvac.com
Les membres de l'UPV bénéficient du tarif membre AFVAC

15/11/2012 - 17/11/2012

BCVA Congress 2012
International Conference Centre, Telford, UK
Tél : 01452 260125
office@cattlevet.co.uk www.bcva.org.uk

15/11/2012 - 16/11/2012

London Vet Show
The London Vet Show is an annual focus for Vets and Nurses to further advance their clinical education. Last year we had a large amount of vets coming from Belgium. Olympia Grand Hall in London : over 100 hours of clinical education on offer for only 250 €
www.londonvetshow.co.uk

30/11/2012 - 02/12/2012

08:00
Congrès national AFVAC 2012
L'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC), a le plaisir

de vous accueillir pour son congrès national
PARIS CNIIT-LA DEFENSE
http://www.afvacparis2012.com

11/12/2012 - 13/12/2012

09:30
UPV - Equins
12ème congrès de médecine et de chirurgie équine
Congrès de Genève : le sabot sous tous ses angles !
Centre International des Conférences

Orateurs : Collectif
Rens. : UPV Tél : 067/21 21 11
Fax : 067/21 21 14
upv@upv.be www.equine-geneva.ch

15/05/2013 - 17/05/2013

Congrès des GTV 2013: Nantes
les 15, 16 et 17 mai 2013
Prévention: approches opérationnelles.
Voyage groupé avec l'UPV du mardi soir au vendredi soir.
Contact: upv@upv.be



Jet d'eau à Genève (Photo ANGELUS)

Imprimerie DE SMET sprl

Imprimerie reconnue par l'Etat pour l'impression de reçus fiscaux, fiches et registres pour les professions libérales, ainsi que tout imprimés pour les services de TVA.

Hendrik Baelskaai 30
Industriezone 7
8400 OOSTENDE
Tél. 059 33 22 24
Fax 059 33 22 19
drukkerij.desmet@pandora.be
BTW/TVA 0428 977 557
VILLERS LA VILLE
© 071 87 65 57
Imprimerie.desmet@pandora.be

CARNETS DE RECUS FISCAUX

50 reçus par carnet (papier autocopiant)

10 carnets	4,60 € par carnet
20 carnets	3,80 € par carnet
30 carnets	3,25 € par carnet
40 carnets	2,75 € par carnet
50 carnets	2,55 € par carnet
60 carnets	2,35 € par carnet
80 carnets	2,17 € par carnet
100 carnets	2,00 € par carnet

Pour les membres UPV -10%





Dr n° Ordre : TVA :

Adresse (rue, n°, code postal, localité) :

Unité de commande		Tarif HTVA membre	Tarif HTVA non-membre	Quantité	Montant
Carnets de vaccination					
sans nom	50	14,00	25,00		
avec nom, adresse, etc...	100	40,00	55,00		
avec nom, adresse, etc...	250	87,50	125,00		
avec nom, adresse, etc...	500	150,00	225,00		
avec nom, adresse, etc...	1.000	250,00	400,00		
Carnets de sante du chat	50	14,00	25,00		
Certificats de garantie	1 cahier de 20 certificats	7,00	14,00		
Certificats sanitaires	1 cahier de 100 certificats	9,00	18,00		
Certificats sanitaires Italie	1 cahier de 50 certificats	6,00	12,00		
Certificats rage simple	1 cahier de 50 certificats	10,00	20,00		
Certificats rage double	1 cahier de 50 certificats	15,00	30,00		
Brochure un bon chien pour bien vivre	50 brochures	19,00	26,00		
				Total HTVA	
				TVA 21 %	
				(les frais de postaux sont compris) Total TVAC	

Je verse ce jour le montant **total TVAC de ma commande au compte
IBAN: BE95 3101 1052 8758
BIC: BBRUBEBB
à faxer au 067 21 21 14 ou à envoyer à
UPV - Services
Rue des Frères Grislein 11 - 1400 Nivelles**

Cachet

Date : Signature

Commandez en ligne sur : www.upv.be
dans l'espace vétérinaire !



moxidectine

triclabendazole

CYDECTIN® TRICLAMOX®

Solution Pour-On pour Bovins



Nouveau !

La solution technique et pratique que vous attendiez...

- ✓ Une association unique de moxidectine et triclabendazole
- ✓ Efficacité large spectre vis-à-vis des strongles
- ✓ Efficacité plus précoce sur les formes immatures⁽¹⁾
- ✓ Une formulation Pour-On pour plus de praticité



Pour de plus amples informations, contactez votre délégué Pfizer, ou visitez notre site www.pfizer-vet.be

(1) Geurden et al., Veterinary Parasitology, 2012 in press, Evaluation of the comparative efficacy of a moxidectin plus triclabendazole pour-on solution against adult and immature liver fluke, Fasciola Hepatica, in cattle

Solution pour-on Un liquide clair, ambré
Par ml :

SUBSTANCE ACTIVE
Moxidectine 5 mg, Triclabendazole 200 mg / Excipients:
Butylhydroxytoluène (E321) 5 mg

INDICATION(S)
Pour le traitement des infections mixtes à trématodes (douves) et nématodes, provoquées par des saouhes sensibles à la moxidectine et au triclabendazole des parasites suivants.

CONTRE-INDICATIONS
Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au(x) substance(s) active(s) ou à l'un des excipients.

EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION
Administration par voie externe uniquement.

Doit être administré sous la forme d'une dose locale unique de 0,5 mg de moxidectine/kg de poids vif et 20 mg de triclabendazole/kg de poids vif (soit 1 ml de solution /10 kg de poids vif). Administrer directement sur les poils et la peau le long de la ligne du dos de l'animal, du garrot à la base de la queue. Administrer sur une peau propre et saine. Afin de garantir un dosage correct, le poids de l'animal doit être déterminé de la manière la plus précise possible et la précision du matériel de dosage doit être vérifiée. Si les animaux doivent être traités collectivement plutôt qu'individuellement, ils doivent être regroupés en fonction de leur poids vif et la dose doit être déterminée en conséquence afin d'éviter tout sous-dosage ou surdosage. Agiter avant l'usage.

TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats : 143 jours

Lait : ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine, y compris les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine en période de gravidité.

En raison de l'importante probabilité de contamination croisée des animaux non-traités par ce produit, à cause du toilettage (l'échage), les animaux traités doivent être gardés séparés des animaux non-traités pendant toute la période de retrait. Le non-respect de cette recommandation peut entraîner une concentration des résidus chez les animaux non-traités.

Pfizer Animal Health

Boulevard de la Plaine 17
1050 Bruxelles
www.pfizer-vet.be

© 2012 Pfizer Animal Health - LLN